

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; E. Payen; Paul Labbé; M. Sauvé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris, 19-21, rue Cassette. — Téléph. 732.84. Adresse télégr. : COMASIE PARIS.

SOMMAIRE

La réunion internationale arménienne organisée par le Comité de l'Asie Française.....	449
L'activité des Puissances dans le Levant et l'attitude de la France.....	457
Jaffa, par HENRI VIMARD.....	460
Une commémoration arménienne, par ARCHAG TCHOBANIAN.....	461
Le monument du général de Beylié.....	465
L'autonomie de la Mongolie.....	466
Chemins de fer chinois.....	466
Le budget impérial de l'Indochine.....	476
Variétés. — Le baptême de la République chinoise, par FERNAND PILA.....	477
Indochine. — Le monopole de l'alcool en Cochinchine. — L'intérim du gouverneur général. — La Chambre consultative indigène du Tonkin. — La situation financière du Tonkin. — L'achèvement du Saïgon-Khanhoa. — Les droits de phare et ancrage.....	480
Levant. — L'affaire du commandement allemand à Constantinople et les relations internationales de la Turquie. — La question des chemins de fer d'Asie Mineure. — Djavid bey et la question des réformes arméniennes.....	482
Extrême-Orient. — Chine : La réaction de Youan Chi Kaï. — Un emprunt industriel chinois.....	485
Japon : Le prince Keiki Tokougawa, le dernier des chogouns.....	487
Perse : La frontière turco-persane. — La situation intérieure. — La ligne Djoulfa-Tebriz. — Les recettes des douanes : le commerce extérieur.....	482
Asie anglaise : L'agitation musulmane dans l'Inde. — L'agitation indienne dans l'Afrique australe. — Conspirations et brigandages. — Bruits de démission de lord Hardinge. — Le problème du Brahmapoutre. — La conversion des hommes des castes inférieures au christianisme. — La nécessité d'un alphabet indien. — L'agriculture à Ceylan.....	489
Nominations officielles.....	494
Bibliographie.....	495
CARTES	
Les projets de chemins de fer japonais en Mandchourie et en Mongolie intérieure.....	467
Les projets de chemins de fer dans la Chine centrale.....	469

LA RÉUNION INTERNATIONALE

ARMÉNIENNE

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

La section arménienne du Comité de l'Asie Française, a convoqué le 30 novembre, au siège du Comité, des délégués des principaux pays d'Europe pour délibérer sur l'état présent de la question des réformes arméniennes. La réunion était présidée par le général de Lacroix, président de la section, assisté par le président du Comité, M. Émile Senart.

Les pays étrangers étaient représentés : l'Allemagne par M. le docteur Lepsius et M. le docteur Rohrbach; l'Autriche-Hongrie par M. le docteur Anton Herrmann et le chevalier Johann Prunkul; la Grande-Bretagne et l'Irlande par MM. Aneurin Williams, T. P. O'Connor et A. F. Whyte, membres du Parlement et le Rév. Harold Buxton; l'Italie par le duc d'Andria Carafa, sénateur; la Russie par MM. Milioukof, député à la Douma et Jean Pavlovsky; la Suisse par MM. Léopold Favre et René Claparède.

En ouvrant la séance le général de Lacroix présente les excuses d'un certain nombre de membres du Comité qui ne peuvent assister à la réunion et donne lecture du télégramme que voici :

Moscou, 12 novembre.

Agréer les vœux les plus chaleureux pour l'action générale que se propose la conférence. La Turquie n'accomplira les obligations depuis longtemps contractées par elle que sous la pression ferme et unanime de l'opinion publique et des gouvernements de l'Europe. Il est absolument nécessaire d'en finir une bonne fois avec la situation pitoyable de l'Arménie, je regrette infiniment de ne pouvoir, par mon assistance personnelle à votre réunion,

mieux exprimer toutes mes sympathies pour la cause arménienne.

ALEXANDRE GOUTCHKOF.

Le général de Lacroix a adressé ensuite aux délégués l'allocution suivante :

Messieurs les Délégués,

Je vous remercie d'être venus à Paris pour assister à cette réunion et nous apporter le concours de votre expérience. Le Comité anglais, en raison de son action précédente et de son action habituelle, aurait été plus désigné que le Comité français pour organiser une réunion internationale sur les réformes arméniennes, mais il a voulu nous laisser l'honneur de cette initiative, et nous l'en remercions. En réalité, c'est en Angleterre que le mouvement arménophile a toujours existé avec le plus d'intensité, et c'est de là qu'il s'est propagé ailleurs.

Nous n'avons pas à discuter maintenant longuement un projet de réformes arméniennes. Nous sommes arrivés à l'heure où il faut réaliser et non plus élaborer des plans. Ceux-ci ont pu être discutés avec tout le loisir voulu et même mûris pendant de très longues périodes d'attente, puisque dès 1895 les ambassades de France, d'Angleterre et de Russie à Constantinople, cherchant à réaliser l'article 61 du traité de Berlin, s'étaient mises d'accord sur un projet et même l'avaient fait accepter en principe par la Porte.

La volonté des puissances de faire aboutir ce projet a rencontré des obstacles, des résistances, elle a manifesté elle-même bien des défaillances, et c'est ainsi qu'on peut expliquer qu'il soit resté si longtemps lettre morte. Il serait fâcheux aujourd'hui de revenir sur les atermoiements que je signale en passant. Mais l'Europe semble vouloir se ressaisir, puisqu'un projet présenté par la Russie et reprenant la plupart des articles du programme de 1895 a été adopté, sauf quelques modifications, par les ambassades des grandes puissances à Constantinople.

Peut-être pourrait-on lui adresser quelques critiques, mais on a déjà tant de fois remis sur le chantier le programme des réformes arméniennes que ce serait commettre une véritable imprudence que d'en signaler les imperfections, si tant est qu'on puisse en dénoncer. Il ne convient pas de demander à l'Europe de revoir les décisions qu'elle a prises, car il s'agit maintenant non plus de perfectionner, mais de faire aboutir. Les projets arméniens ont trop ressemblé à la toile de Pénélope pour que nous nous exposions par des critiques à favoriser les esprits trop temporisateurs qui seraient portés à les remettre encore une fois sur le métier.

Nous vous avons donc réunis dans le dessein d'exercer sur les gouvernements et l'opinion de nos différents pays la pression nécessaire pour faire aboutir le projet qui a été adopté par les ambassades de Constantinople. Nous estimons en effet que la question arménienne est, selon une locution de plus en plus employée, arrivée à un tournant décisif. Si on laisse la Turquie sortir des graves embarras financiers où elle a été mise par la guerre balkanique, il deviendra infiniment difficile d'engager avec elle des conversations qui puissent avoir la conclusion voulue. Elle demande au commerce européen des sacrifices sous forme d'augmentations douanières, afin de donner à ses futurs porteurs des gages les déterminant à de nouveaux prêts, c'est-à-dire qu'elle prie l'Europe de faire, en partie au moins, les sacrifices nécessaires au crédit qu'elle est obligée de solliciter de nouveau. N'est-il pas légitime, à un tel moment, de l'inviter en retour à faire des réformes destinées non seulement à satisfaire à l'idéal d'humanité que partagent aujourd'hui tous les Etats civilisés, mais encore à assurer la vie d'un débiteur qui ne cesse de

demander une confiance de plus en plus large à ses créanciers ?

Ce n'est pas en effet seulement pour les Arméniens que nous voulons exercer une pression sur la Porte, c'est pour la Turquie elle-même. Nous ne croyons pas que la Turquie puisse survivre à une nouvelle période d'anarchie arménienne. Celle-ci provoquerait des indignations qui pourraient déterminer des interventions fatales à l'intégrité et à la survie de l'Empire ottoman. C'est pourquoi la cause des réformes arméniennes est celle de la Turquie elle-même. Elle l'est d'autant plus que les Arméniens ne demandent aucune faveur particulière. Habitant une terre qu'ils partagent largement avec d'autres races, puisqu'ils ne sont en majorité que dans de petites régions de l'Arménie, ils veulent des réformes dont bénéficieraient leurs provinces tout entière, c'est-à-dire l'ensemble de la population mêlée qui les habite. N'ayant aucune aspiration pour ainsi dire centrifuge par rapport à la Turquie, c'est pour pouvoir rester les loyaux sujets du sultan, accepter sans arrière-pensée la souveraineté qui, par moments, a pesé si cruellement sur eux, qu'ils s'attachent à obtenir des réformes.

Nous ne redemanderons donc pas à la Turquie, en insistant sur celle-ci, une concession injustifiée et nuisible. Nous voulons pour ainsi dire la sauver d'elle-même, de son obstination qui vient de lui faire faire des pertes qui devraient cependant lui ouvrir les yeux sur les conséquences d'une certaine opiniâtreté.

Nous savons bien qu'une condition absolue des réformes, condition sur laquelle nous n'avons cessé d'insister et sur laquelle insiste encore le vœu qui va être présenté à votre délibération, est qu'elles soient faites sous le contrôle de l'Europe. Il faut que des fonctionnaires étrangers, engagés par la Turquie, dans des conditions qui garantissent, sous l'autorité des puissances, et leurs pouvoirs et la durée de leurs contrats, soient chargés de surveiller l'administration des provinces où seront introduites les réformes arméniennes. La Turquie trouve que c'est un attentat à sa souveraineté. Nous trouvons nous, après les expériences du passé et celle des douze derniers mois en particulier, que c'est au contraire une garantie du maintien de cette souveraineté. Si les réformes décidées pour la Macédoine avaient été exécutées sous le contrôle de l'Europe, il est bien certain que l'histoire d'Orient n'aurait pas tourné depuis un an comme elle l'a fait. Ajoutons que si une puissance quelconque avait, à un moment, des visées inquiétantes sur une partie de l'Empire ottoman, rien ne serait plus capable de la retenir que de voir un groupe de fonctionnaires étrangers, travaillant sous les auspices et avec l'appui de l'ensemble des puissances, établir dans l'Empire ottoman un régime ne laissant aucun prétexte à intervention.

Voilà les raisons qui nous décident à insister très fermement sur l'application du programme qui vient d'être arrêté par les ambassades de Constantinople.

Nous estimons que les gouvernements assumeront une grave responsabilité, s'exposeraient à être entraînés par des catastrophes turques aux pires aventures, s'ils n'imposaient pas à la Turquie l'adoption de ce programme qu'ils ont trouvé eux-mêmes raisonnables ; et, comme ils ont actuellement l'avantage d'occuper la position de défendeur vis-à-vis la Turquie qui leur adresse une demande, qu'ils peuvent par conséquent faire des conditions, nous estimons que c'est le moment où jamais d'en finir avec cette question dont la durée ne peut que nuire au prestige des puissances européennes.

C'est pour manifester très nettement cette opinion aux différents gouvernements, que nous avons cru devoir vous réunir. Le texte du vœu préparé par nous vous sera lu un peu plus tard, et vous verrez qu'il s'inspire de la façon la plus ferme des nécessités que je viens de vous résumer ;

mais, en entendant qu'on vous en donne connaissance, vous allez entendre Boghos Nubar pacha vous dire quel est l'état présent de la question, ce que l'Arménie espère et ce qu'elle peut craindre, et à quel point nous serons justifiés d'imposer l'adoption des réformes arméniennes comme la condition *sine qua non* de toutes facilités financières accordées à la Turquie.

Le général de Lacroix donne la parole à Boghos Nubar pacha qui expose dans les termes suivants l'état présent de la question des réformes arméniennes.

Exposé de S. E. Boghos Pacha Nubar.

Messieurs,

Avant de vous exposer, aussi brièvement que possible, la question arménienne, telle qu'elle se pose aujourd'hui, j'ai à cœur d'exprimer mes remerciements au Comité de l'Asie Française, auquel nous sommes redevables de l'initiative de cette conférence, à son président, M. Emile Sénart, à M. le général de Lacroix, président de la section arménienne, qui a bien voulu nous présider aujourd'hui, et à M. Robert de Caix, vice-président de la section, qui n'a ménagé ni son temps, ni sa peine pour organiser cette réunion et en assurer le succès.

J'ai à cœur de dire également aux délégués des divers pays combien nous sommes touchés de leur précieux dévouement. Non seulement ils nous ont accordé leur concours le plus actif, mais ils n'ont pas hésité devant les fatigues d'un long voyage pour venir apporter à l'œuvre que nous poursuivons leur ardente sympathie et la légitime autorité de leurs noms.

Il m'est particulièrement agréable, Messieurs, de vous témoigner à tous mes remerciements pour le dévouement dont vous n'avez cessé de faire preuve pour la cause arménienne et la solution d'un problème angoissant, dont dépend l'existence d'un peuple, qui, depuis de longues années, endure de cruelles souffrances.

Grâce à vous, cette conférence pourra avoir des résultats décisifs et féconds et nous tous, Arméniens, nous vous en garderons une inaltérable gratitude.

J'ai à vous exposer maintenant, Messieurs, telle quelle se pose en ce moment, la question des réformes arméniennes, afin de vous permettre de prendre une décision sur ce que cette conférence jugera utile d'entreprendre en faveur de notre cause.

Je serai bref, mais pour la clarté de mon exposé, je suis forcé de faire un très court historique. Je me bornerai à un simple rappel des étapes parcourues, des faits essentiels, pour arriver à l'état actuel des négociations entre les puissances et la Sublime Porte.

*
* *

C'est en 1878 que la question des réformes arméniennes fut, pour la première fois, mentionnée dans un acte diplomatique, le Traité de San-Stefano. La situation intolérable des provinces arméniennes, l'insécurité, les exactions, les actes de brigandages qui y régnaient en permanence décidèrent le patriarche des Arméniens de Constantinople de demander au gouvernement russe l'insertion dans le traité de paix, d'un article prévoyant l'introduction de réformes en Arménie. Le gouvernement russe acquiesça d'autant plus volontiers à cette demande que son armée, en occupant l'Anatolie, avait été témoin de la nécessité de mettre fin aux souffrances des populations arméniennes.

De là l'article 16 du Traité de San-Stephano. En voici le texte :

Comme l'évacuation par les troupes russes des territoires qu'elles occupent en Arménie, et qui doivent être restitués à la Turquie,

pourrait y donner lieu à des conflits et à des complications préjudiciables aux bonnes relations des deux pays, la Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retards, les améliorations et les réformes exigées par les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et à garantir leur sécurité contre les Kurdes et les Circassiens.

Malheureusement, le traité de San-Stefano ne put recevoir son exécution ; quelque temps après, sa conclusion intervenait en effet le traité de Berlin et l'article 16 devint l'article 61 du nouveau traité, dont voici le libellé :

La Sublime Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera périodiquement connaissance des mesures prises à cet effet aux puissances, qui en surveilleront l'application.

Vous noterez immédiatement la différence essentielle qui existe entre les deux articles. Le premier avait une sanction, le second n'en a plus. Dans le premier, il était dit que la Sublime Porte s'engageait à réaliser, sans retard, des réformes pour éviter que des conflits ne vissent à éclater lors de l'évacuation des territoires par les troupes russes. C'était reconnaître implicitement que l'évacuation ne devait pas se faire tant que les réformes n'auraient pas été accomplies. Il ne pouvait plus être question d'une telle condition dans le traité de Berlin, puisque les territoires, en vertu de ce traité, devaient être évacués immédiatement. On remplaça cette clause par une autre qui donnait aux puissances la surveillance de l'application des réformes. Il n'y avait donc plus de sanction effective et immédiate, et c'est à cela que nous devons l'inexécution des réformes jusqu'à ce jour. On peut affirmer, par contre, que si le traité de San-Stefano avait été maintenu, il n'y aurait plus aujourd'hui de question arménienne.

La Porte, pour calmer l'opinion européenne, envoya, il est vrai, en 1879, de hauts commissaires, Abhadine et le général anglais Backer pacha, en Arménie, mais ils ne purent, malgré leur énergie, châtier un seul bandit. En 1880, les ambassadeurs firent de nouvelles démarches. Les négociations n'aboutissant pas, ils remirent à la Porte une Note, dont je vous demande la permission de reproduire ici un extrait :

Les soussignés ont le regret de constater que les réformes générales indiquées par la note du 5 juillet ne tiennent aucun compte des « besoins locaux » que signale l'article 61 du traité de Berlin. Les puissances accueilleront sans doute avec satisfaction l'introduction de larges réformes dans toutes les parties de l'empire ottoman ; mais elles tiennent avant tout à l'entière exécution du traité de Berlin, et elles ne peuvent admettre que la Porte se considère comme libérée des engagements qu'elle a contractés de ce chef en proposant une réorganisation dans laquelle ne figure aucune des réformes spéciales stipulées au profit des provinces spécifiées par ce même traité. Le caractère particulier de ces provinces étant, d'ailleurs, la prédominance de l'élément chrétien dans des districts d'une grande étendue, toute réforme qui ne tiendrait pas compte de ce fait ne saurait aboutir à un résultat satisfaisant.

La Note concluait que « les réformes doivent être conformes aux besoins locaux et s'accomplir sous la surveillance des puissances ».

Si je vous ai cité ce passage, c'est pour vous montrer que, en 1880, déjà, la Porte, mise en demeure d'exécuter les réformes en Arménie, opposait à cette mise en demeure exactement le même procédé qu'elle oppose aujourd'hui aux puissances et qu'elle offrait de faire, *proprio motu*, des réformes générales non contrôlées, afin d'éluder celles qu'elle était tenue d'exécuter dans les vilayets arméniens sous la surveillance de l'Europe.

Vous voyez par conséquent, quelle valeur on doit attribuer à cette manœuvre renouvelée aujourd'hui.

La note des ambassadeurs, comme l'article 61 du traité

de Berlin, resta sans effet, et rien ne fut fait par la Porte pour mettre fin à la situation déplorable dans laquelle se trouvaient les provinces arméniennes.

En 1894 eurent lieu les premiers massacres de Sassoun; les puissances s'émurent, et invoquant l'article 61 du traité de Berlin, elles firent à Constantinople de nouvelles démarches.

Le 11 mai 1895, les ambassadeurs d'Angleterre, de France et de Russie, après approbation de leurs trois collègues représentant les autres puissances signataires du traité de Berlin, présentèrent à la Porte un projet complet de réformes.

Je ne m'attarderai pas à vous donner toutes les clauses de ce projet des ambassadeurs. Qu'il me suffise de dire qu'il comportait, comme condition essentielle, la création d'une *Commission permanente européenne de contrôle*.

Après de longues négociations, ce projet très sensiblement modifié, finit par être accepté par la Porte qui promulgua même un Iradé pour sa mise à exécution.

Est-il besoin de dire, Messieurs, que cette fois encore rien ne fut fait. Je me trompe: la Porte voulut montrer qu'elle n'était pas hostile à toute action. Elle envoya une mission en Arménie sous les ordres de Chakir pacha, mais la mission travailla si peu qu'on n'en entendit plus parler.

En présence de cette obstination du gouvernement à ne pas tenir ses engagements, des manifestations d'arméniens eurent lieu devant la Sublime Porte à Constantinople.

La police qui avait été informée à l'avance de la manifestation ne fit rien pour l'empêcher; elle arma au contraire la population musulmane et donna le signal des massacres de Constantinople, suivis peu après des grands massacres d'Arménie en 1896, qui firent près de 300.000 victimes.

Il était temps que ces hécatombes prissent fin, il devait malheureusement y en avoir encore. Les Arméniens avaient espéré, en 1908, à la chute d'Abdul-Hamid qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir pour eux. Ils avaient salué avec enthousiasme et favorisé de tous leurs moyens l'avènement du gouvernement constitutionnel, confiants dans les promesses qui leur avaient été faites par le parti jeune-turc: respect des droits élémentaires, et établissement d'un régime d'égalité et de justice.

Cet espoir fut vite déçu. Les événements d'Adana, où plus de 30.000 des leurs furent massacrés, montrèrent aux Arméniens que rien n'était changé pour eux.

Vous avez tous pu lire, Messieurs, le rapport de Babikian Effendi, membre de la Commission envoyée à Adana pour faire une enquête sur ces massacres. Cette commission était composée d'adhérents au parti Union et Progrès auquel Babikian Effendi appartenait lui-même. Vous savez qu'il mourut subitement, sans avoir pu remettre son rapport dont une copie, heureusement retrouvée, fut publiée depuis.

Ce rapport établit le responsabilité du gouvernement qui appartenait au même parti qui détient le pouvoir aujourd'hui.

Ces massacres, pas plus que les précédents, n'ont pu décider la Porte à introduire enfin en Arménie les réformes qui seules pourront empêcher tout renouvellement de ces épouvantables hécatombes. Rien n'avait été fait et rien n'a encore été fait jusqu'à ce jour.

* *

J'arrive maintenant, Messieurs, à la guerre balkanique, qui mit l'Europe dans la nécessité de s'occuper de la question d'Orient. Les Arméniens, à bout de souffrances, jugèrent que le moment était venu de résoudre la question arménienne en même temps que serait décidé le sort des provinces européennes de l'Empire.

Notre Catholicos d'Etchmiadzine, le chef suprême de tous les Arméniens, aussi bien des Arméniens de Turquie que de ceux répartis dans le monde entier, décida de s'adresser aux puissances pour solliciter leur intervention, et de nommer, à cet effet, une délégation dont la présidence me fut offerte. Je n'ai pas cru pouvoir décliner une mission que je tiens pour un devoir, mais j'ai voulu toutefois bien établir, avant d'accepter, que notre programme devait se baser sur l'article 61 du traité de Berlin et se borner, par conséquent, à demander l'application des réformes à l'exclusion de toute idée de séparation et de toute velléité d'autonomie que je tiens pour une véritable utopie.

Ce programme, qui fut approuvé par Sa Sainteté, ayant obtenu l'adhésion de tous les Arméniens, j'ai aussitôt commencé les négociations. J'ai rencontré partout de vives sympathies, j'ai reçu l'assurance que les appuis nécessaires ne nous feraient pas défaut au moment opportun, mais que rien de sérieux ne pouvait être entrepris avant la conclusion de la paix dans les Balkans.

Ces promesses n'étaient pas vaines. En effet, dès que les circonstances le permirent, le gouvernement russe prit l'initiative de saisir les Puissances de la question arménienne, et les ambassadeurs à Constantinople furent, à sa demande, chargés de délibérer sur le projet de réformes présenté par le gouvernement de Sa Majesté le tsar. Des divergences, comme on devait s'y attendre, se manifestèrent d'abord; elles provenaient de malentendus qui furent heureusement dissipés dès que certaines des puissances purent se convaincre, par les explications loyales qui leur furent données, que les Arméniens n'ont aucune arrière-pensée en demandant des réformes, qu'ils ont intérêt à rester Ottomans, et que telle est leur pensée pourvu qu'ils aient la sécurité et la justice qui seules pourraient leur permettre de vivre en paix et de progresser. Ils n'eurent pas de peine à prouver que les conditions ethniques des provinces arméniennes devaient faire écarter comme une utopie les idées d'autonomie.

L'accord entre les Puissances ne pouvait d'ailleurs manquer de s'établir en raison de l'intérêt même que l'Europe a aujourd'hui dans la réalisation des réformes arméniennes. Cet intérêt est né du jour où les gouvernements ont ouvertement déclaré qu'ils mettaient à la base de leur politique étrangère, le maintien de l'intégrité de la Turquie d'Asie. Car, Messieurs, laissez-moi vous le dire, la question arménienne n'intéresse plus aujourd'hui les Arméniens seuls; elle a pris un caractère européen du moment que l'Europe a intérêt à l'intégrité de l'empire et veut son maintien, ce que l'on ne saurait espérer sans les réformes.

Mais les puissances ont d'autres intérêts encore, à ce que la question arménienne reçoive sa solution. Ce sont des intérêts d'ordre économique et autres, les concessions de chemins de fer en Arménie pour la France, la Bagdadbahn pour l'Allemagne, la ligne d'Adalia pour l'Italie et enfin, pour la Russie, les chemins de fer d'Arménie et la suppression de causes de troubles à ses frontières.

* *

J'ai dit que l'accord s'était fait entre les puissances. En effet les ambassadeurs ont adopté un projet transactionnel dans lequel il a été tenu compte des susceptibilités de la Porte.

Un résumé de ce projet, condensé dans ses six clauses principales, a été remis au grand vizir par les ambassadeurs de Russie et d'Allemagne, en leur nom et au nom de leurs collègues des grandes puissances.

Je tiens à vous citer ces clauses qui font l'objet de la discussion actuelle :

1° Division des provinces en deux secteurs et nomination par la Sublime Porte de deux inspecteurs généraux

européens sur présentation des candidats par les puissances;

2^o Attributions exécutives données à ces inspecteurs généraux avec le droit de destituer tous les fonctionnaires sans exception et même de les nommer, sauf toutefois les fonctionnaires supérieurs et les juges dont la nomination continuera à être faite par la Sublime Porte sur la présentation des candidats par les inspecteurs généraux;

3^o Création de deux assemblées électives composées par moitié de musulmans et de chrétiens;

4^o Le même principe d'égalité appliqué pour la répartition de toutes les fonctions;

5^o Contrôle exercé par les puissances par l'entremise de leurs ambassadeurs à Constantinople et de leurs consuls sur les lieux;

6^o Entente ultérieure de la Sublime Porte avec les puissances sur les autres réformes à appliquer dans les deux secteurs.

Ainsi que vous le voyez par les troisième et quatrième clauses de ce projet, les ambassadeurs ont admis que les Arméniens entrent pour une moitié dans la composition des assemblées provinciales et dans les fonctions administratives.

*
* *

Comme cette question a fait l'objet de laborieuses négociations, je crois utile de vous donner quelques chiffres d'une statistique récente.

Voici d'abord celui de la population des vilayets d'Arménie :

Arméniens.....	1.018.000
Turcs.....	666.000
Kurdes (nomades et sédentaires)....	424.000
Autres musulmans.....	254.000
Diverses religions.....	88.000
Nestoriens et Grecs.....	165.000
Total.....	2.615.000

Ces chiffres montrent que sur un total d'environ deux millions et demi, les Arméniens entrent pour plus d'un million, tandis que les Turcs n'arrivent pas à 700.000 et les Kurdes, y compris les nomades, à 424.000 seulement. Les Arméniens sont donc à eux seuls aussi nombreux que les Turcs et les Kurdes réunis. Mais, je n'ai pas besoin de vous dire que l'importance ne se mesure pas uniquement au chiffre de la population et que le commerce, l'industrie et la culture intellectuelle doivent entrer en ligne de compte. Dans ces conditions, les Arméniens représentent non plus 50 ou 60 0/0, mais plus de 80 0/0.

En effet, dans le commerce d'importation, sur 166 négociants en gros, 141 sont Arméniens contre 13 Turcs et 12 Grecs; dans l'exportation, sur 150 négociants, 127 sont Arméniens et 23 sont Turcs. Sur 9.800 boutiquiers et artisans, 6.800 sont Arméniens et 2.550 seulement sont Turcs et 450 de différentes nationalités.

Dans l'industrie, sur 153 fabriques et minoteries, 130 appartiennent à des Arméniens, 20 à des Turcs et 3 (fabriques de tapis) à des sociétés étrangères ou mixtes. Le personnel technique de toutes les fabriques et minoteries est exclusivement composé d'Arméniens. Le nombre des ouvriers qu'elles occupent, s'élève à 17.700, sur lesquels on compte environ 14.000 Arméniens, 3.500 Turcs et 200 Grecs et autres.

Quant aux écoles qui, évidemment, donnent le degré de culture d'une population, il y a actuellement dans l'Arménie turque, y compris les écoles des missions étrangères, protestantes et catholiques, environ 785 établissements arméniens d'instruction avec plus de 82.000 élèves, tandis que les Turcs peuvent à peine y compter 150 écoles avec environ 17.000 élèves.

Les Kurdes n'ont pas une seule école.

Voilà, je pense, des chiffres qui justifient pleinement la demande des Arméniens, admise d'ailleurs par les ambassadeurs.

*
* *

Cependant, malgré sa modération, le projet transactionnel a été rejeté par la Sublime Porte qui ne veut entendre parler d'aucun contrôle et qui se refuse à donner des pouvoirs exécutifs aux agents européens. La nécessité de ce contrôle s'impose cependant, en essayant de s'y soustraire, alors qu'elle l'a implicitement accepté par l'article 64 du traité de Berlin, qui confère aux puissances le droit de surveillance, la Porte cherche à opposer au projet transactionnel des demi-mesures, des projets de réformes incomplètes.

Il serait très dangereux de la suivre dans cette voie. Nous ne devons pas perdre de vue, en effet que les réformes ont pour but d'écartier tout danger de démembrement de la Turquie d'Asie et que ce but ne pourra être atteint que par la mise à exécution de réformes efficaces, solidement établies, et non par des demi-mesures ou des réformes incomplètes, qu'on se proposerait de compléter progressivement dans la suite, ainsi qu'on l'a si malheureusement tenté en Macédoine où l'insuccès, et les terribles conséquences qui en sont résultées, provenaient précisément de ce qu'on s'était borné tout d'abord à des réformes partielles et insuffisantes et qu'on avait même ensuite renoncé à en poursuivre l'exécution, à l'avènement du gouvernement constitutionnel.

Des réformes établies dans ces conditions défectueuses n'auraient aucun résultat et laisseraient subsister tous les dangers d'interventions étrangères.

Au projet transactionnel la Porte, mise en demeure de donner une réponse, a présenté une contre-proposition comportant la nomination d'inspecteurs généraux ottomans auxquels seraient adjoints des conseillers européens, mais sans donner à ceux-ci des pouvoirs exécutifs.

Vous voyez, Messieurs, les complications et les difficultés que ce dualisme ne manquerait pas de soulever. Il est certain que des conflits ne pourraient être évités, qui rendraient toute action inefficace et frapperaient les réformes de stérilité. Devant ces objections qui lui furent faites, la Porte a accepté, il est vrai, d'apporter quelques correctifs à son projet, en particulier dans les attributions des conseillers européens, mais sans que ces correctifs puissent supprimer les inconvénients que je viens de vous signaler.

Je suis convaincu que l'idée des conseillers européens a été inspirée au gouvernement et en particulier à S. A. le grand vizir, par l'expérience de l'Egypte où il existe dans chaque ministère des conseillers européens; mais ceux-ci ont les pouvoirs exécutifs les plus étendus et jamais de conflits ne se sont élevés entre eux et les ministres auprès desquels ils sont placés. Les deux cas ne sont, en effet, nullement comparables, car en Egypte les conseillers sont tous Anglais et ils ont l'appui d'une seule puissance, l'Angleterre, tandis qu'il en serait tout autrement en Arménie où les conseillers possédant des attributions mal définies, sans responsabilité, auraient derrière eux au lieu d'une seule des six puissances entre lesquelles on ne peut espérer maintenir un accord constant.

La combinaison d'avoir des conseillers européens au lieu d'inspecteurs généraux ne serait donc admissible que si l'on pouvait trouver une formule pour que, tout en étant une doublure en apparence des inspecteurs généraux ottomans, ils aient des pouvoirs exécutifs en fait. Si la Sublime Porte consentait à s'y prêter par un artifice de rédaction facile à imaginer et qui mettrait sa susceptibilité à couvert, nous serions les premiers à accepter le système des conseillers, — étant bien entendu que l'on maintiendrait les autres articles du projet des ambassadeurs,

— tels que le contrôle, la représentation des Arméniens par moitié dans les assemblées provinciales et dans les fonctions administratives.

Comme seul correctif à son insuffisance, le contre-projet turc stipule que les conflits entre les inspecteurs généraux ottomans et leurs conseillers seraient tranchés par le Conseil des ministres; mais étant donnés les atermoiements et les fins de non-recevoir habituels de la diplomatie ottomane, on peut affirmer que les conflits seraient résolus en faveur des inspecteurs généraux ou s'éterniseraient et paralyseraient l'action des conseillers.

Il n'y a donc de solution logique et pratique que dans le maintien du projet transactionnel des ambassadeurs qui implique un pouvoir effectif donné à des fonctionnaires européens responsables, chargés d'appliquer les réformes avec l'appui et le contrôle des puissances. On pourrait modifier la forme du projet transactionnel pour ménager les apparences, mais le principe doit être maintenu dans son intégrité.

*
* *

L'obstination de la Porte est avant tout motivée par sa préoccupation de ne pas porter atteinte au prestige de l'Empire; mais il semble que ce souci soit peu conciliable avec la décision, annoncée par les journaux, de confier les commandements du 1^{er} corps d'armée à des officiers étrangers.

Cette différence d'appréciation pour deux cas identiques, car je prétends que la question des réformes a une importance aussi vitale pour la Turquie que le souci de l'organisation de son armée, montre jusqu'à quel point l'objection est sincère.

Ceci prouve qu'on ne pourra pas arriver à une solution sans une pression exercée sur la Porte; et nous sommes persuadés que si les négociateurs européens montraient comme inébranlable la décision des puissances de refuser tout concours financier tant que la question de réformes n'aurait pas reçu une solution raisonnable, la Sublime Porte, qui ne peut se passer de l'emprunt, ne tarderait pas à accepter les réformes sur les bases qui ont obtenu l'assentiment des puissances.

Dirigées dans ce sens, les négociations ne porteraient d'ailleurs nulle atteinte aux relations des gouvernements d'Europe avec la Sublime Porte, car la Turquie devra enfin comprendre que sa résistance actuelle est contraire à ses propres intérêts; nous tenons, en effet, à établir qu'en préconisant une pression financière, il n'est nullement dans notre pensée que l'on doive empêcher l'émission de l'emprunt, qui est indispensable à la consolidation de l'Empire. Nous voulons, au contraire, qu'il soit conclu, afin d'éviter des embarras qui pourraient compromettre l'intégrité territoriale que les Arméniens ont intérêt à maintenir, comme tous les sujets de l'Empire ottoman.

Les puissances pourraient donc exercer cette pression, qui n'a aucun caractère d'hostilité, sans se départir de leur politique amicale envers la Turquie; elles n'auraient même pas à refuser l'emprunt, il leur suffirait de déclarer qu'elles sont prêtes à en faciliter la conclusion, si la Sublime Porte s'engageait de son côté, à réaliser les réformes. La solution dépendrait donc de la Sublime Porte elle-même qui n'aurait, en somme, qu'à accepter une condition dont l'Empire serait le premier à bénéficier et qui écarterait en même temps toutes craintes de complications pouvant menacer la paix de l'Europe.

*
* *

J'espère, Messieurs, que nous aurons l'appui des représentants autorisés des nombreux porteurs de fonds ottomans. Je ne saurais trop insister sur ce point: leur intérêt et le nôtre sont identiques.

Ce n'est un secret pour personne, aujourd'hui, que la situation financière de la Turquie, déjà fortement compromise par les gros déficits de ses budgets avant la guerre balkanique, s'est trouvée encore aggravée par les charges extraordinaires de cette guerre.

L'emprunt, actuellement en négociation, ne serait pas un remède à cette situation. Seules nos réformes, en augmentant les ressources économiques de l'Empire, par la substitution de l'ordre à l'anarchie qui règne actuellement dans les provinces arméniennes, pourront, de toute évidence, consolider la situation financière de la Turquie.

Elles stimuleraient considérablement le développement des richesses latentes du pays. Que l'on songe seulement qu'à l'heure actuelle les populations arméniennes, en grande partie rurales, n'ensemencent même pas leurs terres parce qu'elles savent que la récolte serait faite par les tribus kurdes.

Par l'application des réformes seraient écartés d'un seul coup de graves dangers d'ordre politique et financier.

*
* *

Pour conclure, laissez-moi vous déclarer, Messieurs, que si toutes les déceptions par lesquelles les Arméniens ont passé depuis trente-cinq ans sont faites pour justifier tous les découragements, je ne puis m'y abandonner, et que, personnellement, j'ai bon espoir, et cela parce qu'il suffit pour moi de raisonner, d'envisager la situation avec sang-froid, pour voir qu'il ne s'agit plus ici des intérêts des Arméniens seuls et que l'Europe elle-même est intéressée à la réalisation des réformes arméniennes pour les motifs que je vous ai développés et qui sont: *les intérêts économiques des puissances, le maintien de l'intégrité territoriale de la Turquie d'Asie, et par cela même le maintien de la paix en Europe.* Car, ainsi qu'un éminent homme d'Etat français me l'a admirablement résumé en une phrase concise et caractéristique: « Les réformes en Arménie, c'est la tranquillité de l'Europe. »

Voilà donc un problème où huit parties sont en cause et où toutes ont le même intérêt.

Les six puissances d'une part, les Arméniens et la Turquie elle-même, qui reconnaîtra, j'espère, qu'elle est encore plus intéressée que l'Europe au maintien de l'intégrité de son Empire.

Comment douter, en présence de cette unanimité d'intérêts, que le problème ne reçoive une solution et que les Arméniens ne finissent par obtenir justice.

Mais, pour cela, nous avons besoin de vos concours dévoués, afin d'éclairer vos gouvernements respectifs sur la situation réelle telle que j'ai eu l'honneur de vous l'exposer, et pour obtenir d'eux qu'ils ne laissent pas échapper, en cette heure décisive, une occasion d'exercer une pression financière, la seule qui, en l'espèce, soit efficace et permette de mettre fin à une situation qui ne pourrait plus se prolonger sans péril.

Après cet exposé le président a invité M. Robert de Caix à lire le projet de vœu soumis aux délibérations de la réunion.

Le général de Lacroix a demandé aux délégués de vouloir bien présenter leurs observations et de formuler les amendements qu'ils trouveraient désirable d'apporter au projet.

Le duc d'Andria Carafa parlant le premier a déclaré que le texte du vœu lui paraissait entièrement satisfaisant, mais qu'il désirait faire observer combien il serait utile de provoquer un mouvement dans les divers Parlements en faveur des réformes arméniennes. Il a dit qu'aucune société arménophile n'existait encore

en Italie mais qu'il serait facile d'en créer une, et que cette création serait sans aucun doute prochainement un fait accompli.

M. Milioukof a rappelé qu'en matière de réformes arméniennes rien n'était plus sage que de se mettre sous l'inspiration de Gladstone. Le « grand old man » avait dit dans un de ses discours qu'il fallait, lorsque l'on demande quelque chose à la Turquie, s'inspirer de trois règles. Tout d'abord, ne pas trop demander; se borner au strict nécessaire avec des gens auxquels il est fort difficile de faire réaliser quoi que ce soit. Ensuite exiger des garanties, faute desquelles aucune promesse turque n'a de chances d'aboutir à des faits, et, enfin ne pas craindre d'exercer une pression. M. Milioukof estime que ces trois règles répondent absolument à la situation actuelle. On n'a pas à trop demander, a-t-il fait observer, et d'ailleurs le projet transactionnel qui vient d'être élaboré par les ambassades de Constantinople suffirait à résoudre aussi bien qu'on peut l'espérer en ce moment la question des difficultés arméniennes. Lorsqu'il s'agit d'arriver à des réalités en pareille matière, il faut s'inspirer du proverbe russe : « Mieux vaut un petit oiseau dans la main qu'un grand oiseau dans le ciel. » Pour que l'oiseau descende du ciel il est tout à fait nécessaire d'exiger des garanties et aussi de ne pas avoir peur, pour reprendre les deux dernières règles de Gladstone, d'exercer une pression. Il est impossible, en effet, d'espérer que les Turcs se réformeront d'eux-mêmes. Même lorsqu'ils voient les résultats de leurs fautes; lorsqu'ils parlent en principe de ne pas les renouveler, ils y retombent, conduits par une sorte d'instinct traditionnel et par les fatalités de leur histoire. Et M. Milioukof, pour illustrer ce fait, a rapporté sa conversation avec un homme d'État turc auquel il faisait observer les effets lamentables de l'abandon des réformes macédoniennes et qui ne trouvait guère autre chose à répondre que de promettre une tentative analogue, soutenue seulement par les efforts et les initiatives propres de la Turquie, dans les vilayets de l'Asie Mineure.

Le docteur Lepsius, prenant la parole après lui a vu, lui aussi, dans l'abandon des sanctions la cause de l'avortement de toutes les tentatives de réformes arméniennes. Il était plus facile de réaliser celles-ci lorsqu'elles étaient entre les mains d'une seule puissance au moment où les troupes russes occupaient une partie de l'Anatolie. Mais le traité de Berlin intervint. L'accomplissement des réformes ne fut plus, comme dans le traité de San-Stefano, la condition de l'évacuation du territoire turc par les troupes du tsar, et le concert des puissances se montra, il faut le reconnaître, beaucoup moins capable de régler la question que ne l'auraient été les Russes aux termes de ce traité de paix avec la Turquie.

Comme le fait observer avec humour le Dr Lepsius, les chiffres ont été renversés entre le traité de San-Stefano et celui de Berlin. L'article 16 du premier est devenu l'article 61 de l'autre, mais si le 6 a pris la place du 1, et si les six puissances ont assumé la responsabilité qui devait, aux termes du premier acte diplomatique, appartenir à une seule d'entre elles, on est obligé de constater que dans la circonstance 6 a paru être moins que 1. La seule manière de re-

médier à la situation c'est que, cette fois, les six puissances agissent comme une seule.

Le Dr Lepsius a exprimé le désir, dont il a été tenu compte, comme on le verra en lisant le texte adopté, que l'on ajoutât au vœu proposé, la demande que des pouvoirs exécutifs soient conférés aux fonctionnaires européens chargés de la réorganisation administrative des vilayets d'Arménie.

La parole a été donnée ensuite au Rév. Harold Buxton pour résumer ce qu'il avait vu au cours d'un voyage récent qu'il a fait en Arménie. Il s'est exprimé dans les termes suivants :

Messieurs,

Je crois utile de vous communiquer le résultat de constatations récentes qui peuvent servir à éclairer nos délibérations d'aujourd'hui. Pendant les mois de septembre et d'octobre derniers, mon frère, M. Noël Buxton, membre du Parlement, et moi, avons fait un voyage au Caucase et en Arménie turque.

Nous avons dû reconnaître que des désordres ne peuvent être évités que par des réformes immédiates. Nous sommes à la veille d'une crise.

Il faut donc déclarer tout d'abord que la question arménienne ne peut être laissée en suspens plus longtemps. La perte du prestige turc, par suite de la guerre, a rendu les Kurdes plus actifs qu'auparavant. Nous avons été nous-mêmes les hôtes des chefs kurdes, et avons eu des occasions spéciales de connaître l'effet déplorable de leur action sur les villages arméniens. Elle a pour effet une émigration rapide des paysans vers la Russie et l'Amérique. De plus, l'état d'anarchie qui règne actuellement, fait du tort aux musulmans autant qu'aux chrétiens, et un grand nombre de paysans kurdes et turcs quittent également le pays pour chercher ailleurs la paix et la sécurité.

Les villageois arméniens, c'est-à-dire la masse de la population agricole, les hommes qu'il est le plus intéressant de considérer, désespèrent d'obtenir la moindre justice et se voient acculés à se défendre du mieux qu'ils pourront. C'est à cette extrémité que se résignent ceux qui ne suivent pas le mouvement d'émigration qui dépeuple et ruine le pays.

En deuxième lieu, les réformes doivent être effectuées *directement sous le contrôle européen*. Quel que soit le désir du gouvernement « Jeune-Turc » de voir ces réformes s'accomplir (et je crois que le cabinet turc reconnaît pleinement à présent la gravité de la situation en Arménie), quelle que soit sa conscience de la nécessité des réformes, il ne peut pas les mettre en pratique. Il lui manque la force morale nécessaire pour le faire de lui-même, et par ses propres efforts. Nous avons fait assez d'expériences dans le passé pour nous rendre compte de la futilité de « réformes venant de l'intérieur ». Pour illustrer l'insuffisance de l'administration turque, voici des exemples, dont nous avons été témoins nous-mêmes.

Un kaimakam fut récemment dépouillé par des Kurdes montés et armés. Une petite compagnie de soldats turcs survint. Tous les Kurdes se sauvèrent, sauf deux. Il aurait été fort facile de capturer ces deux Kurdes et de les désarmer, mais le kaimakam refusa d'insulter des Kurdes en les faisant arrêter.

En outre, même par ce temps de crise, les Turcs ne peuvent s'abstenir de commettre des actes de spoliation. Mon frère et moi traversions un hameau près de Van, quand nous vîmes que l'on mettait, par une action systématique des fonctionnaires, des maisons arméniennes en possession de Kurdes. Le fait de cette éviction voulue constitue pour tout le monde une preuve de plus qu'il n'y aura pas de

remède sans l'aide d'une administration exécutive européenne.

Comme amis de la justice, de la liberté, de la paix et en hommes désireux du bonheur futur de l'Arménie, il est de notre devoir de persuader l'opinion publique, et surtout nos gouvernements, de la nécessité urgente et absolue du *contrôle européen* dans tout projet de réformes qui pourra être proposé.

Encore un mot. Peut-être même ces réformes arrivent-elles déjà *trop tard*. Quel est le sentiment de la population elle-même ? Croyez-moi, Messieurs, là-bas, en Arménie, on désespère de l'assistance de l'Europe. On demande de l'aide. On demande la sécurité, ne fut-ce que pour pouvoir vivre. On ne peut pas attendre toujours. Alors, faute de mieux, on voudrait une occupation russe. Si les troupes russes s'avancent au-delà de la frontière elles seront saluées comme des amies, comme des libératrices. Aussi faut-il que nous fassions sans retard ce que nous pouvons faire.

Après lui, M. Aneurin Williams a parlé au nom du British Armenia Committee.

Comme président du Comité britannique a-t-il dit, je puis assurer cette réunion que tous les partis et tous les hommes d'Etat anglais, à peu d'exceptions près, désirent sérieusement qu'on assure à l'Arménie des réformes effectives. La Grande-Bretagne a été pendant de longues années l'amie de l'Arménie. En 1895 c'est notre premier ministre de l'époque, lord Salisbury, qui a joué le premier rôle dans la question arménienne et pris l'initiative de demander des réformes. Depuis plus d'un an le Comité britannique travaille sans bruit, mais sérieusement dans l'intérêt des réformes arméniennes. Il a délibérément évité toute campagne de presse et toute agitation publique, parce que nous avons appris qu'il y avait dans une telle agitation un grand danger, celui d'entraîner des massacres. Notre comité a eu des relations étroites et suivies avec le ministère des Affaires étrangères de notre pays. Je sais pouvoir dire, Messieurs, que le gouvernement anglais désire de tout cœur voir adopter par la Sublime Porte les réformes nécessaires, et non seulement les adopter, mais encore les exécuter vraiment. Aussi notre gouvernement reconnaît-il pleinement que nul projet de réformes ne pourrait avoir la moindre valeur s'il n'admettait le principe du *contrôle européen*, alors même que des fonctionnaires européens seraient engagés au service de la Turquie. Leur présence n'aurait aucun intérêt si ces fonctionnaires n'étaient pas nommés sur la proposition des puissances, soutenus par les puissances et ne pourraient être destitués sans l'assentiment des puissances.

D'après ce que nous avons appris, les puissances se sont mises dernièrement d'accord sur un tel projet. La question qui reste à résoudre est de vaincre la résistance des Turcs à l'acceptation de ce projet comprenant le *contrôle européen*. Certains croient que les Turcs ont appris quelque chose de leurs malheurs et sont prêts à faire eux-mêmes tout ce qui est nécessaire. Nous, Anglais, ne nous y fions point. Nous demandons instamment aux puissances de s'en remettre non à la Turquie mais à leurs propres moyens d'action dont le meilleur leur est fourni par le besoin où se trouve la Turquie de conclure un emprunt. C'est là qu'est vraiment l'espoir, pour peu que tous les gouvernements veuillent bien déclarer qu'avant que le projet de réformes ait été accepté par la Turquie, elles feront tout leur possible pour empêcher le placement d'un emprunt turc. Malheureusement il subsiste toujours un peu de jalousie entre les puissances. C'est seulement en agissant absolument d'accord et de la plus parfaite bonne foi que l'on pourra arriver à un bon résultat. Il y a vingt ans à peu près, c'étaient l'Angleterre et la France qui

avaient pris la tête du mouvement. Aujourd'hui ce sont la Russie et l'Allemagne. Si ces deux puissances veulent continuer à pousser à une solution comme elles ont fait pendant ces derniers mois, je suis convaincu que le gouvernement anglais est prêt à leur donner un appui énergique et désintéressé.

Enfin je voudrais appeler spécialement l'attention de la réunion sur l'utilité d'ajouter au vœu qui vient d'être proposé quelques mots nécessaires, à notre avis, pour mettre en lumière la futilité absolue de prétendues réformes sans *contrôle européen* et le danger qu'elles pourraient entraîner si, malheureusement, les gouvernements les couvraient le moins du monde de leur responsabilité.

Et M. Williams a proposé d'ajouter au vœu, ce qui a été fait, une déclaration d'après laquelle les délégués des différents pays engageraient leurs gouvernements respectifs à éviter ce danger.

M. O'Connor, délégué, comme M. Aneurin Williams, par le British Armenia Committee, a assuré la réunion du concours de l'Angleterre qui est unanime à demander des réformes effectives.

Enfin, M. Favre, prenant la parole, a dit que la Suisse ne pouvait évidemment avoir une action directe sur les réformes arméniennes. Ce travail de pression diplomatique et d'organisation est nécessairement réservé aux grandes puissances, mais son pays peut jouer vis-à-vis de l'opinion un rôle utile, ce à quoi il s'efforce, et le général Lacroix a tenu à rendre hommage à l'influence morale très sensible que la Suisse avait exercée en faveur de toutes les causes de la nature de celle qui faisait l'objet de la réunion.

M. Favre a demandé si l'on ne croyait pas que la réunion pourrait délibérer utilement sur les mesures qui seraient prises par les délégués des différents pays pour pousser leurs gouvernements respectifs à exercer l'action commune nécessaire en faveur des réformes d'Arménie. Mais il a été considéré qu'il serait plus pratique de laisser à chaque délégation le soin d'adopter les voies et moyens qui lui paraîtraient les plus propres à faire triompher la cause des réformes dans des circonstances et des milieux si différents, et qu'il serait impossible d'adopter aucune méthode commune.

M. Maurice Spronck, en parlant de la procédure qui lui paraîtrait le plus utile à suivre en France, est entré dans des détails qui montraient combien il aurait été difficile de délibérer sur les méthodes très diverses recommandables dans les différents pays.

Le docteur Anton Hermann, conservateur du musée arménien de Szamosujvar, a tenu à exprimer, au nom de ses compatriotes, la sympathie toute particulière qu'ils éprouvent à l'égard des Arméniens et de leurs revendications. La présence en Hongrie de plusieurs communautés arméniennes qui ont conservé leur individualité religieuse, la part que bon nombre de leurs membres ont prise à l'activité publique et même militaire du pays, ont contribué, avec le souvenir de l'importance et des souffrances de la nation arménienne en Asie, à fixer sur celle-ci l'intérêt cordial de l'opinion hongroise.

A la suite de cet échange de vues, les délégués ont adopté à l'unanimité le vœu suivant qui est l'expression des idées et de la volonté réfléchie des personnes qui, groupées en sociétés ou non, se sont occupées

dans les divers pays d'Europe de la question des réformes arméniennes.

Les délégués de l'Allemagne, de l'Autriche-Hongrie, de la France, de la Grande-Bretagne et l'Irlande, de l'Italie de la Russie et de la Suisse, réunis à Paris, le dimanche 30 novembre 1913, pour examiner l'état présent de la question des réformes arméniennes :

Considérant que les demandes d'aide financière adressées par la Turquie aux puissances donnent à celles-ci le moyen le plus simple et le moins dangereux, c'est-à-dire une occasion qui ne se retrouvera plus, d'obtenir enfin du gouvernement ottoman la réalisation des réformes arméniennes ;

Considérant que ces réformes sont d'un intérêt urgent pour les puissances et pour la Turquie elle-même ;

Que seules elles peuvent éviter à ce pays des désordres menaçants, cause certaine d'interventions qui mettraient en grave danger l'intégrité de l'Empire ottoman, son existence et la paix internationale elle-même ;

Qu'elles ne menacent en rien la souveraineté ottomane, les Arméniens n'ayant et ne pouvant avoir aucune arrière-pensée séparatiste, se montrant loyaux sujets de l'empire et devant l'être d'autant plus qu'ils jouiront d'une sécurité et d'une régularité administrative inconnues jusqu'ici, dont ils partageraient d'ailleurs le bénéfice avec les autres populations avec lesquelles ils sont mêlés dans les vilayets d'Arménie ;

Considérant que les intérêts des porteurs de fonds ottomans, présents et futurs, sont en l'espèce identiques à ceux de la Turquie et des puissances ;

Qu'à la suite de la guerre des Balkans, la Turquie devra aggraver les charges d'un budget déjà en déficit chronique, dont une simple amélioration de la taxation des ressources existantes ne saurait assurer l'équilibre qu'on ne peut demander d'une manière durable qu'à la création de ressources nouvelles résultant de progrès économiques impossibles sans réformes administratives ;

Que, par conséquent, tout emprunt turc préalable à l'adoption d'un projet de réformes serait conclu au mépris des intérêts des porteurs de fonds ottomans et constituerait une menace pour leur sécurité ;

Considérant qu'aucun projet de réformes ottomanes ne saurait être tenu pour sérieux s'il ne prévoit de la manière la plus précise un contrôle administratif européen ;

Que l'échec et l'abandon de toutes les tentatives faites précédemment par la Turquie laissée à ses propres forces ont prouvé que ce contrôle ne peut être utilement exercé que par des fonctionnaires européens dont les pouvoirs et les contrats seraient garantis par les puissances ;

Que, faute d'un contrôle ainsi assuré, un projet de réformes serait plus dangereux que bienfaisant comme le prouve l'exemple de la Macédoine, et ne saurait donc être pris en considération par une diplomatie soucieuse de faire œuvre sérieuse et de ne pas se discréditer en se payant de mots ;

Considérant que le projet de réformes administratives des six vilayets d'Arménie, adopté récemment par les ambassades de Constantinople, conformément aux droits et aux devoirs que fait aux puissances l'article 61 du

Traité de Berlin, répond aux intérêts et aux nécessités qui viennent d'être exposés en établissant nettement le contrôle européen ;

Émettent le vœu que les puissances ne consentent à l'élévation des droits des douanes ottomanes ni à l'application de taxes nouvelles aux étrangers en Turquie, ne se prêtent à l'émission d'aucun emprunt ottoman, c'est-à-dire se refusent à satisfaire en aucune manière aux demandes financières de la Turquie avant que la Sublime Porte ait formellement adhéré au projet de réformes arméniennes que lui présentent les ambassades de Constantinople et qui stipule le contrôle des puissances et l'attribution de pouvoirs exécutifs aux fonctionnaires européens devant être engagés pour réorganiser l'administration des vilayets d'Arménie.

Les délégués expriment l'intention d'inviter les gouvernements de leurs pays respectifs à ne pas se rendre responsables, en donnant leur approbation ou en aucune autre manière, de prétendues réformes qui, faute de l'élément essentiel du contrôle européen, ne pourraient entraîner que des désastres.

L'Activité des Puissances dans le Levant

ET L'ATTITUDE DE LA FRANCE

Les puissances manifestent dans le Levant une activité qui nous demande des efforts renouvelés si nous voulons conserver notre place en Orient.

L'Autriche-Hongrie elle-même serait entrée en lice si on en croit une dépêche adressée de Constantinople au *Times* dans les derniers jours de novembre. Le gouvernement de Vienne aurait demandé la concession à un groupe austro-hongrois d'un chemin de fer reliant Avala, un village maritime du district d'Adalia, à un centre tout aussi insignifiant situé à quelque distance dans l'intérieur. On a peine à concevoir une pareille idée à moins que le comte Berchtold, dont la politique extérieure ne jouit guère, ce qui se conçoit, de l'admiration des Parlements de Vienne ni de Pest, n'ait voulu faire croire, en obtenant cette minuscule concession, que l'Autriche-Hongrie sait elle aussi prendre part à la ruée des intérêts étrangers vers l'Asie Mineure. Il est d'ailleurs impossible de ne pas trouver que le choix de la région d'Adalia serait singulier au moment où la politique autrichienne et celle de l'Italie ont besoin de traiter en commun la question albanaise et d'éviter par conséquent toute cause de frottement désagréable.

L'activité italienne à Adalia s'affirme, en effet, de plus en plus. Le *Temps* publiait sur ce sujet, le 20 novembre, l'information suivante qu'il recevait de son correspondant de Smyrne : « Il n'est pas inutile d'attirer l'attention sur la propa-

gande active et même intense de l'Italie dans le district d'Adalia, où comme on le sait, la Consulta a obtenu une concession de chemins de fer. Tous les moyens connus ont été employés. On commença d'abord par l'envoi du marquis Faribene, directeur du musée national de Rome, accompagné de M. Romoneli, élève de l'École italienne d'Athènes. Ces deux savants étaient chargés de retrouver les traces de la domination passagère de Venise, mais ils prirent aussi un grand intérêt à l'état économique actuel du pays et dressèrent même des tableaux statistiques. Des diplomates suivirent bientôt les archéologues. Le premier fut le consul d'Italie, marquis Ferranti, lequel sitôt débarqué, sous les salves des navires de guerre italiens, qui depuis six mois visitent à toute occasion Adalia, se livra aussitôt à une active propagande en faveur des idées et des produits italiens. Le personnel du consulat fit même afficher par toute la ville des réclames en langue turque en faveur de nombreux articles italiens. Il eut la malheureuse idée de placarder une réclame pour une marque connue de macaroni sur la principale mosquée de la ville, ce dont les fidèles musulmans prirent ombrage. L'incident était à peine calmé qu'une dizaine de sœurs accompagnées d'un jésuite arrivèrent à leur tour. Un hôpital et une école furent immédiatement fondés. Des médicaments et l'instruction sont fournis gratuitement. Cette propagande a été complétée par trois compagnies de navigation qui mettent le port micrasiatique, lequel jusqu'en 1913 ignorait le pavillon italien, en communication directe avec la péninsule. »

Si l'Italie jette son dévolu sur la région d'Adalia qu'elle considère comme la sphère particulière de son activité, elle veut, mise en humeur d'expansion par son entreprise lybienne, développer son prestige dans le Levant tout entier. L'escadre du duc des Abruzzes, concentrée d'abord à Rhodes que les Italiens sont de moins en moins disposés à évacuer, malgré les clauses du traité de Lausanne, se montre en ce moment tout le long de la côte d'Asie Mineure. Une note officieuse, parue au milieu de novembre dans les journaux de la péninsule disait à ce sujet : « Il est naturel que les visites de navires de guerre italiens dans la Méditerranée orientale soient plus fréquentes maintenant que l'Italie a dans ce bassin des intérêts plus immédiats. » Sans doute cette affirmation d'intérêts faisait-elle allusion à la rade cyrénaique de Tobrouk, et peut être aussi aux entreprises de la région d'Adalia. L'officiuse *Tribuna* a exprimé le souhait de voir l'Italie, dès que ses forces navales auront été augmentées, entretenir d'une façon permanente une escadre dans la Méditerranée orientale avec Tobrouk comme base navale.

Les efforts de la politique allemande méritent aussi de retenir notre attention. Nous avons annoncé il y a quelque temps la création d'une escadre allemande permanente dans la Méditerranée. C'est dans le domaine consulaire et scolaire que nous devons maintenant signaler les mani-

festations de l'activité allemande. Le projet du budget allemand pour l'exercice 1^{er} avril 1914 — 31 mars 1915 — dont la *Gazette de l'Allemagne du Nord* a publié un exposé à la fin de novembre prévoit la création de consulats à Erzeroum, Mossoul et Tebriz, l'élévation des vice-consulats de Jaffa à Caïffa au rang de consulats et la transformation du consulat de Jérusalem en consulat général. En outre les crédits consacrés à l'entretien des écoles allemandes à l'étranger vont plus que tripler : 1.875.000 francs en 1914-1915 contre 500.000 francs en 1913-1914. Notre budget consacre en tout 1.591.600 francs à nos œuvres à l'étranger, écoles, hôpitaux, subventions à des sociétés de bienfaisance. Sur ces crédits, une somme de 1.120.000 francs va à nos œuvres d'Orient et 175.000 à celles d'Extrême-Orient. Mais pour comparer notre effort à celui que va faire l'Allemagne en 1914-1915, il ne faut rapprocher que des dépenses du même ordre, or le chapitre du budget allemand qui va être porté à 1.875.000 francs ne s'applique qu'aux œuvres d'enseignement, bibliothèques et écoles. Bien que l'on ne publie pas la répartition des crédits français pour les œuvres à l'étranger, nous croyons savoir que les sommes qu'ils assurent aux écoles et bibliothèques n'atteignent pas tout à fait 1.250.000 francs. Même si le Parlement vote pour les œuvres d'Europe les 10.000 francs et pour celles d'Orient les 150.000 francs demandées par le ministre des Affaires étrangères sur le budget de 1914, notre effort financier restera notablement inférieur à celui que va faire l'Allemagne. C'est une singulière faiblesse de la part d'une nation qui ne manque pas de ressources pécuniaires, mais à qui les conditions de sa démographie, le tempérament ordinaire de ses financiers et commerçants rendent déjà la lutte plus difficile qu'à d'autres, et qui aggrave encore comme gratuitement des difficultés par sa législation et même par ses allures.

* * *

Des nations, dont la population grandit, font donc un effort incessant pour assurer leur expansion dans le Levant où l'on entrevoit de toutes parts des « possibilités », qui, soit dit en passant, n'ont rien de rassurant pour la Turquie. A côté d'elles nous nous contentons de défendre, et souvent assez mal, nos situations acquises. La loi de 1901 sur les congrégations a tari le recrutement de notre personnel scolaire dans des proportions dont nous aurons l'occasion de montrer le caractère alarmant. Lorsque nous faisons une manifestation destinée à rappeler notre existence et notre rôle séculaire en Orient, nous retirons de son programme, pour des raisons étrangères et même tout à fait contraires à notre prestige dans le Levant, les articles qu'il serait le plus nécessaire d'y faire figurer. C'est ainsi que l'escadre de l'amiral Boué de Lapeyrère, qui vient de se montrer dans toutes les eaux du Levant a évité le port de Jaffa. Il eut été, en effet, inadmissible

que nos officiers de marine fussent exposés à paraître à Jérusalem. L'intensité de la peur du danger très spécial qu'ils y auraient connu peut se mesurer aux explications fournies, aux atténuations apportées par les journaux « informés » lorsqu'arriva la périlleuse nouvelle que le navire-amiral de l'escadre française avait salué le patriarche maronite qui se trouvait à bord du contre-torpilleur *Hussard*. On s'est presque excusé d'un pareil acte en disant qu'il ne sortait pas des limites d'un cérémonial constamment pratiqué et, qu'il eût été, par conséquent, difficile de ne pas observer.

Comment concilier ce souci d'éviter de paraître à Jérusalem avec notre prétention d'y défendre les prérogatives du protectorat que nous continuons à juger nécessaire à notre influence en Orient ? Telle est cependant la contradiction dont s'arrange, comme elle le peut, notre politique. Presque au moment où notre escadre s'arrêtait à Caïffa, laissant Jaffa hors de son itinéraire, notre diplomatie protestait contre les empiétements d'un consul et de religieux italiens sur les droits traditionnels des consuls de France. Voici comment le correspondant du *Journal des Débats* à Constantinople rendait compte, le 2 décembre, de cette affaire : « L'incident de l'église Saint-Sauveur de Jérusalem, auquel la presse française n'a prêté qu'une insuffisante attention, va donner lieu, d'après mes informations, à une démarche de M. Bompard auprès du délégué apostolique.

« A l'occasion de la fête du roi Victor-Emmanuel, pendant la messe du 11 novembre, les honneurs de l'eau bénite, de l'encens et de la patène ont été rendus au consul d'Italie par les religieux franciscains et sur l'ordre du patriarche latin de Jérusalem. On incline à penser que ce dernier, en faisant cette innovation aurait obéi non pas à des instructions venues de la Propagande, mais à un désir personnel d'être agréable au gouvernement italien et de témoigner sa gratitude pour les sacrifices d'argent vraiment considérables que s'impose l'Italie en faveur de ses œuvres franciscaines et salésiennes en Orient.

« Le gérant de notre consulat général a immédiatement protesté auprès du patriarche latin, lui rappelant que les honneurs rendus en la circonstance au consul italien, sont expressément réservés au consul français, en vertu d'un règlement de 1742 qui a été renouvelé par lettres du 1^{er} février 1849, et depuis cette date plusieurs fois confirmé.

« La règle a pu fléchir quelquefois, le jour où l'on célèbre la fête du roi d'Espagne ou celle de l'empereur d'Autriche, souverains catholiques. Mais il est de tradition constante que les honneurs publics ne sont point rendus à Jérusalem au roi d'Italie, qui, par suite de sa situation vis-à-vis de la papauté, n'a même pas droit à ces honneurs publics dans ses propres Etats.

« L'incident de Jérusalem, de même que le tout récent discours de l'archevêque d'Udine, met bien en lumière l'évolution de la politique pon-

tificale et l'amélioration survenue dans les relations du Quirinal et du Vatican. »

L'incohérence d'une politique qui réclame pour nos consuls les honneurs de l'encensoir et qui éloigné en même temps de Jérusalem nos officiers de marine n'a pas besoin d'être soulignée. Elle est d'autant plus frappante que le programme de l'escadre française en Orient contenait des articles autrement aventureux que la visite de Jaffa.

Si les parages de ce port ont été dès l'abord jugés périlleux par les navires de guerre de la République, on a cependant cru pouvoir renoncer dans certains journaux, qui ne passent pas pour se voir fermer les meilleures sources officielles d'informations, que l'escadre irait à Rhodes et finirait par Corfou. Le caractère aventureux de ces escales contrastait singulièrement avec l'extrême prudence qui retenait nos navires loin des redoutables écueils politiques de Jaffa. Aller saluer l'escadre italienne à Rhodes c'était prendre un parti assez inattendu dans la question de l'attribution des îles du Dodécannèse. Aussi l'annonce du passage des navires français à Rhodes a-t-elle été accueillie en Italie avec une joie, puis son démenti avec une amertume qui montrent bien qu'on aurait pu apporter dans la publication d'un pareil projet un peu de la prudence qui s'était sans doute dépensée tout entière à éviter les périls de Jaffa. Quant à Corfou, c'était donner aux Grecs des illusions sans doute hors de proportion avec le désir que nous avons de nous engager dans la question des limites méridionales de l'Albanie. Et en voyant ce que l'escadre devait faire et aussi ce qu'on lui enjoignait d'éviter il était impossible de ne pas éprouver la tentation de paraphraser une définition célèbre et irrévérencieuse de la conduite de la barque de Saint-Pierre au cours de ces dernières années et de traiter le périple de l'amiral Boué de Lapeyrère de « navigation à la gaffe ». Nous pensons bien que ce n'est pas au ministère des Affaires étrangères que fut conçu un programme aussi remarquable par ce qu'il comprenait que par ce qu'il avait soin d'omettre.

Nous ne savons si notre pavillon se montrera à Corfou, mais nous trouvons déplorable qu'on ne l'ait pas fait flotter devant Jaffa. Il est permis d'exprimer ce regret sans se mêler de politique intérieure ; en l'espèce, c'est celle-ci qui se mêle, et d'une manière aussi absurde que piteuse, à la politique extérieure du pays. Elle compromet comme à plaisir les intérêts nationaux dont la défense est la meilleure raison d'être de comités comme le nôtre.

R. C.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

JAFFA

Le dernier accord franco-turc donne à la France le droit de construire un port à Jaffa : tous ceux qui connaissent la Palestine s'en réjouiront. Sauf à Smyrne et à Beyrouth la côte d'Asie Mineure ne possède aucun port digne de ce nom, c'est-à-dire aucune rade abritée où les navires puissent se réfugier en cas de tempête, charger et décharger quel que soit l'état de la mer.

Comme au Maroc les navires de guerre que les puissances y entretiennent depuis ces derniers mois ont constamment leurs feux allumés pour prendre le large à la première menace de gros temps. Quant aux paquebots, ils ne débarquent ou embarquent passagers et marchandises que par l'intermédiaire de barques à rames ou à voiles qui ne peuvent pas toujours sortir : c'est le cas de Mersina, d'Alexandrette, de Tripoli, de Caïffa et de Jaffa.

À Jaffa la situation s'aggrave de ce que l'approche de la côte est encore défendue par une ceinture de dangereux récifs à fleur d'eau sur lesquels la légende antique plaçait le supplice d'Andromède et sa délivrance par Persée.

Par une mer tout à fait calme et avec un homme habile à la barre, on peut s'engager dans l'étroit chenal large tout au plus de 4 à 5 mètres qui s'ouvre en leur milieu et encore beaucoup de bateliers préfèrent-ils les tourner, mais quand la mer est agitée, le transbordement peut devenir dangereux ou même tout à fait impossible : on a vu le même navire se présenter l'hiver dernier trois fois devant le mouillage, sans réussir à communiquer avec la terre. On conçoit difficilement qu'on n'ait pas mis fin depuis longtemps à cette situation.

Dans deux ans peut-être, on ira de Beyrouth à Jérusalem par terre; dès à présent le chemin de fer du Hedjaz qui part de Damas détache à Deraa un embranchement sur Caïffa et Saint-Jean-d'Acre : de la station d'Afoulé non loin de Nazareth une ligne amorcée vers le Sud va à Djenin et les travaux sont commencés pour la mener par Naplouse jusqu'à Jérusalem : d'autre part, le même accord franco-turc donne à la compagnie Damas-Hama et prolongements le droit d'établir une ligne de Rayak à Ramleh ou à Lydda (entre Jaffa et Jérusalem).

Quand les chemins de fer syriens auront été rattachés à Constantinople, c'est-à-dire à l'Europe, par l'achèvement du Bagdad entre le Taurus et Alep, beaucoup de touristes, quelques pèlerins et la poste suivront cette voie plus rapide, mais la grande masse des pèlerins, (10.000 Russes, presque tous de pauvres gens et 10.000 à 15.000 autres), les voyageurs venus d'Égypte, les indigènes, les émigrants et les marchandises emprunteront toujours la voie de mer moins coûteuse.

En 1890 les exportations de Jaffa étaient de 45.700 tonnes, les importations de 35.000.

En 1909 les chiffres étaient les suivants :

	Tonnes
Mouvement du port : 765 vapeurs jaugeant.	1.224.000
— 1.065 voiliers jaugeant.	18.600
Voyageurs embarqués ou débarqués.....	109.000
Animaux débarqués.....	28.500
Marchandises exportées (dont 36.000 tonnes d'oranges).....	64.100
Marchandises importées.....	72.700

La dernière récolte d'oranges (printemps de 1913) a produit 1.500.000 (quinze cent mille) caisses de 36 kilogrammes et l'on estime que celle de 1914 pourra être de 1.800.000 caisses.

On devine l'importance des arrivages du bois destiné à la confection de ces caisses. Il y aurait de grands avantages à ce que les manipulations d'une matière aussi délicate que l'orange fussent simplifiées et accélérées. Si les plantations d'orangers donnent d'année en année un meilleur rendement grâce à une culture de plus en plus méthodique, le commerce des vins fabriqués dans les colonies juives (Richon, le Sion entre autres) ou allemandes (Sarona) est aussi en croissance rapide et l'on peut prédire à toute la région un développement appréciable dès l'ouverture du port.

*
* *

Enfin il ne faut pas oublier que Jaffa est le point de départ du chemin de fer de Jérusalem construit avec des capitaux français et comme celui de « Damas-Hama et prolongements » entreprise française malgré son nom officiel de chemin de fer ottoman et qu'il est appelé à bénéficier en première ligne de toute mesure utile au commerce de Jaffa et de la Palestine.

Concédé par firman impérial du 28 octobre 1888, ouvert en septembre 1892, en progrès constant depuis lors, il a fait circuler en 1911 sur sa voie de 1 mètre avec un matériel restreint de 9 machines, 23 voitures de voyageurs et 73 fourgons et wagons de marchandises le chiffre énorme de 2.420 trains : soit 1.450 ordinaires ou mixtes, 113 spéciaux, 806 de marchandises et 51 d'entretien (en moyenne 4 par jour en novembre et 9 en avril) et transporté 169.200 personnes et 46.500 tonnes de marchandises.

Plusieurs embranchements sont demandés et projetés sur les centres agricoles voisins : on songe à utiliser le cours du Jourdain pour la création d'une industrie qui fait encore complètement défaut.

Mais comment débarquer les machines; comment ensuite travailler avec une incertitude perpétuelle dans l'arrivée des fournitures et dans l'expédition des produits?

Il importe que les travaux du port commencent sans tarder et se poursuivent le plus rapidement possible.

HENRI VIMARD.

UNE COMMÉMORATION ARMÉNIENNE

Le 25 octobre dernier, sur tous les points de sa patrie historique, et dans toutes ses colonies éparses aux quatre coins du monde, le peuple arménien a fêté, avec un immense enthousiasme, les deux dates capitales de l'histoire de sa culture : l'invention de l'alphabet national et l'adoption de la découverte du Gutemberg. Ces fêtes ont pris des proportions particulièrement grandioses à Etchmiadzin, où réside le chef suprême de l'Eglise d'Arménie, à Constantinople et à Tiflis, où se trouvent les deux grandes colonies arméniennes constituant les centres intellectuels, la première pour les Arméniens de Turquie, la seconde pour ceux de Russie.

A Etchmiadzin, de nombreux délégués, venus de toutes les parties du monde et représentant les diverses fractions du peuple arménien, se sont réunis autour du catholicos George V, initiateur de cette commémoration, pour prendre part aux cérémonies religieuses, aux fêtes littéraires et artistiques et aux réjouissances populaires. A Tiflis, les autorités russes, les communautés géorgienne, tatare, grecque, israélite, les journaux de tous les partis et de toutes les races se sont fait représenter aux solennités. A Constantinople, toutes les ambassades et légations, la presse tout entière, le patriarche œcuménique, l'exarque bulgare, le patriarche chaldéen, ont envoyé des représentants à l'office religieux célébré en l'église patriarcale arménienne de Coum-Capou, ainsi qu'à la fête populaire qui a eu lieu dans la salle de réception du patriarcat, et à laquelle, au nom du gouvernement, a assisté Talaat bey, ministre de l'Intérieur, escorté d'un grand nombre de personnages officiels, de députés, d'écrivains et de publicistes turcs. A Paris, M. Liard, recteur de l'Académie, a bien voulu prêter l'amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne à la soirée littéraire et artistique organisée par l'Union des étudiants arméniens et en a accepté la présidence. A Venise, des représentants de l'amiral, du gouverneur, du maire et du patriarche, le consul de France et un grand nombre de professeurs et de publicistes ont assisté à la cérémonie qui a eu lieu au couvent des Mekhitaristes.

Et il était juste qu'il en fût ainsi. Car ce n'est pas seulement deux dates de l'histoire des Arméniens qui étaient célébrées, mais deux dates significatives de l'histoire de la civilisation; c'était l'idée même de la culture, de la grande culture d'Occident, qui était glorifiée par la commémoration de ces deux dates, où le peuple arménien a affirmé sa mission d'avant-garde de la civilisation européenne en Orient; et le monde a voulu, par ce solennel hommage, rendre justice au peuple arménien et au rôle séculaire qu'il a joué dans l'histoire.

* * *

C'est en l'an 413 de l'ère chrétienne que le vartabed (1) Mesrop a doté l'Arménie d'un alphabet national et a fondé en même temps la littérature arménienne. Avant cet événement, le peuple arménien, qui a fait son entrée sur la scène du monde au VI^e siècle avant Jésus-Christ, avait déjà eu une histoire longue et mouvementée, était même arrivé, sous les rois Artaxias, Tigrane et Tiridate, à un degré de puissance politique qu'elle ne devait plus retrouver après le V^e siècle, mais il n'avait pas encore conscience de son âme et de sa mission, et ses éléments constitutifs ne s'étaient pas encore vraiment unis et fusionnés par une idée nationale, par une culture personnelle. Saint Grégoire l'Illuminateur, élevé dans le milieu grec chrétien de Césarée, en opérant au début du IV^e siècle la conversion officielle de l'Arménie au christianisme, avait déjà précisé l'attitude que la nation arménienne devait prendre dans l'histoire; il l'avait orientée pour toujours vers le monde occidental, il l'avait rattachée à la culture européenne.

Mais la grande majorité du peuple, convertie de force par la cour, restait encore secrètement attachée aux croyances et coutumes païennes. Pour amener la véritable conversion du peuple, il était nécessaire de lui donner une éducation chrétienne, il fallait des écoles et une littérature pour propager et enraciner l'esprit chrétien et la culture nouvelle dans toute la nation. Saint Grégoire et ses successeurs ont fondé des écoles, mais à défaut d'une écriture et d'une littérature nationales, c'est en grec ou en syriaque (2) qu'on enseignait aux nouvelles générations la doctrine du Christ, comme c'est dans ces deux langues qu'on célébrait les offices, ce sont les traductions grecque ou syriaque de la Bible, ce sont les ouvrages des Pères de l'Eglise grecque ou syrienne qu'on leur faisait lire; et comme ces langues n'étaient connues en Arménie que d'un très petit nombre de lettrés, le clergé se voyait dans la nécessité de traduire oralement et de commenter en arménien, à l'église et à l'école, les passages qui étaient lus. Mesrop, issu d'une famille noble du district de Taron (actuellement Mouche), homme d'une grande instruction, connaissant le grec, le syriaque et le pehlevi, aussi sincère chrétien qu'ardent patriote, comprit bien que pour poser sur des fondements solides l'œuvre de la christianisation du peuple d'Arménie, comme pour le préserver du danger de se confondre d'une part avec les Perses, d'autre part avec les Syriens ou les Grecs et de perdre un jour complètement sa nationalité, il était nécessaire de créer un alphabet arménien et de fonder une littérature chrétienne dans la langue nationale. Au moment où Mesrop se voyait tourmenté par ces préoccupations, le danger était en effet plus que jamais menaçant. L'Arménie était déjà partagée entre

(1) *Vartabed* : docteur (de l'Eglise).

(2) En grec dans les régions occidentales de l'Arménie, en syriaque dans les régions orientales.

les Perses et les Byzantins; la région byzantine se trouvait administrée par un gouverneur grec; dans la région perse, le trône arsacide subsistait encore, mais Vramchapouh qui l'occupait était en réalité, sous le nom de roi d'Arménie, un gouverneur nommé par la cour sassanide. L'avenir politique de la nation était donc profondément compromis, et l'existence même de la race et de sa langue se trouvait en péril devant l'invasion du pehlevi et du grec, ainsi que du syriaque, implanté par le christianisme. Mesrop s'était d'abord engagé dans l'armée; puis, après avoir été secrétaire à la cour du roi Arsace II, prédécesseur de Vramchapouh, il avait revêtu l'habit monacal pour se consacrer entièrement à l'éducation du peuple et s'était mis à parcourir diverses régions de l'Arménie perse, pour prêcher la religion du Christ. C'est surtout lors de cette tournée que, s'apercevant des grandes difficultés que rencontrait son œuvre par suite de l'ignorance du grec et du syriaque où se trouvait le peuple, il conçut l'idée d'inventer un alphabet arménien. Il vint exposer son projet au patriarche Sahak et au roi Vramchapouh. Ces deux personnages étaient eux-mêmes deux grandes figures de patriotes, ayant les mêmes préoccupations que Mesrop et bien faits tous deux pour le seconder dans cette œuvre. Sahak était un lettré d'une vaste érudition, connaissant à fond le grec ainsi que le pehlevi et le syriaque; Vramchapouh, fin diplomate, avait réussi, par ses démarches habiles auprès des cours sassanide et byzantine, à gagner la confiance des Perses comme celle des Grecs, à les rendre bienveillants aux Arméniens et à obtenir surtout une assez grande liberté pour lui et pour le patriarche Sahak dans l'administration de l'Arménie perse. Ce moment de répit, qui devait être suivi d'une période de bouleversements, de luttes pénibles et de désastres pour l'Arménie, fut précieux pour l'élaboration de l'œuvre salutaire qu'allait entreprendre Mesrop. Le roi et le patriarche lui promirent tout leur appui. Ils l'envoyèrent aussitôt, avec un groupe de ses disciples, en Syrie où, pendant plusieurs années, il fit des recherches, consulta des savants et des lettrés syriens et grecs pour arriver à former un alphabet arménien. Tous ces efforts ne donnèrent aucun résultat. A la fin, d'après son élève et biographe Corioune et d'après quelques autres historiens arméniens (Lazare de Pharbi, Moïse de Khorène, etc.) dont malheureusement aucun ne relate ce remarquable événement avec tous les détails et la précision nécessaires, il rencontra un évêque syrien, nommé Daniel, qui lui fit connaître un alphabet arménien composé de 22 lettres, et qu'il avait lui-même formé avec des éléments empruntés à de vieux alphabets tombés en désuétude. Mesrop se hâta de rentrer en Arménie, muni de cet alphabet, et se mit de suite, avec le patriarche Sahak, à traduire la Bible, en transcrivant cette traduction avec les caractères formés par Daniel; puis il parcourut encore une fois l'Arménie pour propager dans les écoles cette version de la Bible, faite selon les uns sur un

texte syriaque, selon les autres sur un texte grec. Mais il s'aperçut bientôt que le problème n'était pas encore résolu; l'alphabet était insuffisant à rendre exactement et entièrement la phonétique riche et nuancée de la langue arménienne; les voyelles manquaient, ainsi qu'un certain nombre de consonnes. C'est alors que, d'après les historographes, la Providence divine serait intervenue, et en une vision lumineuse, une main aurait tracé sur une pierre, sous les yeux de Mesrop, les 36 lettres de l'alphabet arménien. En réalité, c'est Mesrop lui-même qui a perfectionné l'alphabet qu'il avait reçu de Daniel, l'a définitivement adapté à l'arménien.

D'après certains savants, cet alphabet de Daniel, se composant de 22 lettres, serait simplement l'alphabet syrien en usage à cette époque, qui a lui aussi 22 lettres; d'après d'autres, c'était l'alphabet chaldéen ou araméen. Pour quelques autres, enfin, c'était l'ancien alphabet des Phéniciens, adopté plus tard par les Phrygiens, ainsi que par maints autres peuples de l'Asie; la peuplade aryenne qui, partie de la Thessalie, est restée quelque temps en Phrygie, et de là, en remontant l'Asie Mineure, est allée conquérir le pays de l'Ararat et, s'assimilant les Préarméniens ou Ourartiens, a constitué la race arménienne, aurait colporté avec elle l'alphabet phénicien quelle avait emprunté aux Phrygiens et aurait employé quelque temps (jusqu'à l'époque macédo-séleucide) cet alphabet, au lieu de l'écriture cunéiforme dont se servaient les Ourartiens. Ce n'est là qu'une hypothèse qui n'est prouvée par aucun document. Il semble certain que l'arménien n'a jamais été écrit avant Mesrop. Le peuple est resté jusque-là entièrement illettré. C'est la cour, le clergé, les satrapes qui avaient seuls quelque culture; et c'a été toujours une culture étrangère dominant en Arménie; à l'époque macédo-séleucide, c'est la culture hellénique, qui a continué à régner et est même arrivée à son apogée sous la puissante royauté arménienne fondée par Artaxias et considérablement agrandie par Tigrane; sous la dynastie des Arsacides d'Arménie, c'est la culture pehlevie; dans la première période de l'ère chrétienne, le syriaque et le grec s'ajoutent au pehlevi qui persiste encore. Les documents officiels, les rescrits royaux, la correspondance entre les membres du clergé et de la noblesse n'ont donc été rédigés et transcrits jusque-là qu'en grec, en pehlevi ou en syriaque.

Dans une étude récemment publiée et qui, sans arriver à donner une solution entière et définitive à ce problème complexe, est certainement la plus remarquable qui ait paru sur ce sujet et contribue dans une large mesure à l'élucider, le professeur J. Marquart, l'arménisant allemand, donne l'explication schématique suivante de l'invention de l'alphabet arménien: l'évêque syrien Daniel avait déjà essayé, avant Mesrop, de créer un alphabet pour les Arméniens, mais ce n'est ni l'alphabet syrien de son temps (l'estrangelo), ni les caractères phéniciens ni un des alphabets araméens ou araméens-iraniens de son temps

qu'il avait pris pour modèle : il devait avoir emprunté, pour former les 22 lettres de son alphabet arménien, des éléments dans les vieux alphabets syriens et parthes (pehlevi) qui n'étaient plus d'usage et dans celui du persan sassanide ; ses lettres s'écrivaient de droite à gauche et se mêlaient les unes aux autres ; les voyelles manquaient ou étaient très incomplètement indiquées ; Mesrop se servit de l'œuvre de Daniel, mais la transforma, la compléta et la perfectionna pour créer son alphabet ; il prit pour modèle l'alphabet grec, forma, d'après les caractères grecs et ceux de quelques autres langues, les voyelles et un certain nombre de consonnes qui manquaient à l'alphabet de Daniel, traça les lettres de gauche à droite, les inscrivit séparément, adopta pour l'arménien le système grec de la formation des syllabes ; la tentative de Daniel ne servit donc à Mesrop que de point de départ pour créer l'alphabet arménien dans sa forme définitive.

Il mit plus d'un an à mener à bonne fin cette œuvre difficile. Mais le résultat qu'il obtint était parfait ; là-dessus tous les philologues sont d'accord. L'alphabet qu'il a donné à la nation arménienne rend merveilleusement la phonétique de la langue avec toutes ses nuances, est très facile à pratiquer (il y a une lettre spéciale pour chaque son, et toutes les lettres se prononcent), et il est un des plus riches et des plus complets qui soient, peut-être le plus riche, car ces 36 lettres sont capables de rendre la phonétique de presque toutes les langues.

Ces grandes qualités de l'alphabet arménien ont, de nos jours, tenté quelques écrivains turcs éclairés d'en proposer l'adoption pour leur langue au lieu de l'alphabet arabe si difficile et si compliqué ; des réformateurs albanais ont récemment eu la même idée pour leur langue ; mais des considérations d'ordre religieux et politique ont rendu et rendront encore probablement longtemps impossible la réalisation de ce projet.

Ayant enfin à leur disposition cet instrument de transcription pour leur langue nationale, Sahak et Mesrop se remirent à l'œuvre de traduction des saintes Ecritures. Ils envoyèrent aussitôt une quarantaine de leurs meilleurs disciples à Edesse, à Alexandrie, et surtout à Constantinople et à Athènes, pour qu'ils s'assimilassent à fond les cultures grecque et syrienne et pussent les aider dans cette œuvre vaste et ardue. Ces jeunes Arméniens apportèrent avec eux, à leur retour, des exemplaires plus complets et plus soigneusement copiés de la traduction grecque de la Bible, ainsi que d'œuvres des Pères de l'Eglise grecque et syrienne, et après plusieurs années de travail, maîtres et disciples ont donné la traduction arménienne de la Bible dans sa forme définitive, celle de saint Jean Chrysostome, d'Eusèbe, de saint Ephrem, de Cyrille d'Alexandrie et d'autres auteurs illustres, et composèrent eux-mêmes quelques œuvres personnelles, comme la *Refutation des sectes* d'Eznik, la *Chronique* attribuée à Faustus de Byzance, l'*Histoire de la conversion de l'Arménie au christianisme* attribuée à Aga-

thange, etc. Dans ces merveilleuses traductions et dans ces productions originales, la langue est non seulement fixée, mais elle atteint d'un coup son apogée en richesse, en finesse, en élégance, en force, en harmonie et devient, d'après les orientalistes européens eux-mêmes, une des plus belles langues du monde. La période où la pléiade mesropienne a vécu a été nommée « le siècle d'or » de l'arménien classique. Cela peut s'expliquer par le talent prodigieux de ces hommes d'élite, et aussi par la culture grecque dont ils étaient imprégnés et qui a contribué à donner à l'arménien cette forme élégante et parfaite, mais il est indispensable d'admettre que, si une littérature arménienne écrite n'avait point existé avant Mesrop, la langue s'était déjà formée et mûrie par le long usage populaire et qu'elle s'était surtout enrichie, affinée et polie par la poésie orale des bardes et des aèdes de l'Arménie païenne qui, pendant des siècles, ont chanté les dieux et les héros, conté des légendes épiques et des aventures romanesques ; nous trouvons du reste dans l'*Histoire* de Moïse de Khorène plusieurs fragments de cette antique poésie, dont l'allure virile, le coloris lumineux et la langue simple mais pure et déjà souple et gracieuse font regretter que, par haine du paganisme, les fondateurs ecclésiastiques de la littérature arménienne n'aient point recueilli tous les poèmes que le peuple, d'après Faustus de Byzance et Moïse de Khorène, aimait encore à chanter de leur temps.

Mesrop s'est révélé aussi habile diplomate qu'ingénieux inventeur et ardent propagandiste, en réussissant dans une mission dont le catholicos Sahak l'a chargé auprès de la cour de Byzance. Comme les autorités byzantines soulevaient des difficultés à l'œuvre scolaire et littéraire de Sahak et de Mesrop dans l'Arménie grecque, Mesrop se rendit, par ordre de Sahak, à Constantinople, à la tête d'une députation, se présenta à l'empereur Théodose le Jeune et au patriarche Atticus et parvint à obtenir d'eux des mesures bienveillantes pour cette œuvre ; l'empereur comprit bien qu'il serait impolitique de montrer aux Arméniens se trouvant sous la domination byzantine moins de tolérance que les Sassanides dans l'Arménie perse ; il donna donc des ordres au général Anatole, gouverneur de l'Arménie grecque, de reconnaître l'autorité du catholicos sur les Arméniens de ces régions, et de les laisser libres de fonder des écoles pour l'enseignement de leur langue ; ainsi l'Arménie tout entière, dans l'espace de quelques années se couvrait d'un réseau d'écoles où la langue nationale était enseignée. Les fondements de la nationalité et de la culture arméniennes étaient dès lors solidement et définitivement posés.

Mesrop se rendit aussi, d'après son biographe Corioune, en Géorgie et dans le pays des Aghouan, et créa un alphabet pour chacun de ses deux peuples voisins de l'Arménie.

Sahak et Mesrop ont eu la douleur de voir leurs derniers jours assombris par le spectacle de la chute définitive de la dynastie des Arsacides

d'Arménie. Artachir, le successeur du roi Vramchapouh, homme faible et débauché, ne put continuer l'œuvre de son père, et la cour sassanide, supprimant le dernier vestige de la royauté arménienne, plaça un gouverneur persan à la tête de l'Arménie. Mais ces deux grands réformateurs avaient forgé, pour leur race, l'arme indestructible par laquelle elle défendrait et conserverait pour toujours son existence. Depuis cette époque l'Arménie a plusieurs fois reconquis son indépendance politique et l'a encore perdue, mais elle a toujours conservé sa langue, sa culture, son âme nationale.

*
*
*

C'est en 1513 qu'a paru, à Venise, le premier livre arménien imprimé. Un Arménien nommé Hakob (Jacques); originaire de la Cilicie, a le premier créé des caractères typographiques arméniens et publié, dans une imprimerie vénitienne, un calendrier. L'année suivante, il publiait un missel, une anthologie poétique et un livre d'astrologie, qui contenait aussi la traduction arménienne d'un ouvrage de Galien. Ainsi, avant tous les peuples de l'Orient, avant même les Russes, les Arméniens adoptaient l'imprimerie, un demi-siècle après son invention, à une époque où leur patrie se trouvait plongée dans une profonde servitude.

Ces premiers livres imprimés, répandus dans les couvents d'Arménie et dans les quelques milieux de lettrés où une étincelle de vie intellectuelle demeurait encore vivante, furent le signal d'une renaissance littéraire. En 1562, le catholicos Mikaël, appréciant hautement l'importance de cet événement, envoie en Italie le clerc Abgar, homme assez instruit, pour qu'il apprenne à fond l'art d'imprimer et poursuive avec plus de perfection l'œuvre inaugurée par Hakob. Abgar imprime à Venise, en 1565, un Psautier, et deux ans après se rend à Constantinople et y fonde, « à l'ombre de l'Eglise de Saint-Nicolas », la première imprimerie arménienne, sous les auspices du catholicos d'Etchmiadzin; il y publie divers livres de lecture et quelques ouvrages religieux. En 1637, le catholicos Serapion envoie en Italie le vartabed Hovhannès et en 1655 le catholicos Hovhannès envoie à Amsterdam le diacre Matthéos, qui, tous deux, après s'être perfectionnés dans l'art d'imprimer, publient plusieurs ouvrages avec le secours des colonies arméniennes d'Italie et de Hollande. En 1664, le vartabed Oskan, envoyé à Amsterdam par le patriarcat d'Etchmiadzin, succède au diacre Matthéos, et donne au bout de quelques années la première édition, illustrée, de la traduction arménienne classique de la Bible et le fameux recueil de prières, intitulé *Livre de Lamentations*, du grand mystique arménien Grégoire de Narek, la chronique d'Arakel de Tauris, une grammaire arménienne, la géographie attribuée à Moïse de Khorène, etc. Ensuite, il passe à Livourne, puis à Marseille, transportant avec lui

son imprimerie et publie encore une série de livres dans ces deux villes. A sa mort (en 1640), son imprimerie est transférée à Constantinople où d'autres imprimeurs arméniens continuent son œuvre; c'est là qu'on imprime les premiers ouvrages de l'abbé Mekhitar, l'illustre fondateur de l'Académie de Saint-Lazare. En 1695, l'évêque Thomas de Vanand fonde encore, à Amsterdam, une imprimerie, et il publie une mappemonde en arménien, et donne la première édition de l'*Histoire* de Moïse de Khorène qui peu après est traduite en anglais, puis dans d'autres langues européennes, et attire l'attention du monde savant sur la littérature et l'histoire de l'Arménie. En 1640, dans la ville de Nouvelle-Djulfâ (Arménie persane), avait déjà été établie une imprimerie arménienne avec une fonderie de caractères et une fabrique de papier. Vers le milieu du XVIII^e siècle, le catholicos Abraham fonde la grande imprimerie d'Etchmiadzin: après lui, le catholicos Siméon la perfectionne et installe en même temps une fabrique de papier. A partir de cette époque, on voit paraître des imprimeries arméniennes un peu partout, à Constantinople, à Smyrne, au Caucase, au couvent arménien de Jérusalem, dans les colonies, jusqu'aux Indes, à Madras, où, en 1794, le prêtre Chemavonian publie le premier périodique arménien, une revue mensuelle intitulée *Aztarar*. La plus importante et la plus célèbre de ces imprimeries a été celle que Mekhitar installa dans l'île de Saint-Lazare, à Venise, où au début du XVIII^e siècle, il fonda la congrégation de moines savants et lettrés qui porte son nom, et qui, par ses nombreux et précieux travaux littéraires, historiques, philologiques, par ses éditions d'ouvrages de l'ancienne littérature arménienne, par ses traductions des chefs-d'œuvre européens anciens et modernes, a joué un très grand rôle dans la renaissance intellectuelle et nationale du peuple arménien dans la période contemporaine. Vers la fin du XVIII^e siècle, une partie des Mekhitaristes se sont séparés du couvent de Venise et ont fondé à Vienne une autre congrégation portant le même nom; cette congrégation, qui s'est particulièrement distinguée par des travaux de philologie et d'histoire d'une grande valeur scientifique, a créé une imprimerie qui est une des meilleures de la capitale autrichienne, comme celle de Saint-Lazare est une des plus belles de toute l'Italie.

Vers 1860, M^{re} Khrimian, cette grande figure de patriote, de prédicateur et de poète, a fondé au couvent de Varak, à Van (Arménie turque) une imprimerie, la première dans toute l'Anatolie, et y a publié pendant quelques années une revue mensuelle littéraire; mais cette imprimerie fut bientôt supprimée par ordre du sultan Abdul Hamid. C'est un Hongrois converti à l'Islam qui a créé, sous le sultan Ahmed III, au début du XVIII^e siècle, la première imprimerie turque, mais les caractères typographiques formés par lui laissaient beaucoup à désirer, et les livres qu'il a imprimés étaient assez malaisés à lire. Ce sont des Arméniens qui ont donné à l'imprimerie

turque tout le développement nécessaire et l'ont fait parvenir à son plus haut point de perfection (comme ce sont encore des Arméniens qui ont introduit chez les Turcs le journalisme et le théâtre à l'européenne); pendant plus d'un demi-siècle, toutes les imprimeries, ainsi que toutes les librairies turques, étaient dirigées par des Arméniens.

*
* *
*

Dans son discours prononcé à la fête qui a eu lieu dans la salle de réception du patriarcat de Coum-capou, Talaat bey, ministre de l'Intérieur, après avoir félicité la nation arménienne au nom du gouvernement, a déclaré que « les progrès réalisés dans la voie de la civilisation par l'un des éléments dont se compose l'ensemble de l'ottomanisme étaient le prélude du progrès de tout l'Empire (1). » Le même jour, à une fête populaire donnée au jardin du Taxim, à Péra, Djémal bey, gouverneur militaire de Constantinople, a dit ceci : « Tout Ottoman se fait un devoir d'avouer le succès que vous, Arméniens, avez réalisé dans la voie de la civilisation. Les dispositions que vous avez indistinctement pour les arts et les sciences, font de vous une nation digne de vivre parmi les nations civilisées. Le gouvernement doit être fier de posséder en son sein un élément aussi précieux. Le contact que j'ai eu avec les Arméniens lors de mes fonctions de gouverneur général à Adana m'a donné une fois de plus la conviction que la nation arménienne mérite qu'on lui tende la main et qu'on la relève, parce qu'elle est l'élément le plus fidèle et le lien le plus solide de l'ottomanisme. Je me sens d'autant plus fier de la nation arménienne que j'ai eu à constater pendant la récente guerre l'héroïsme des soldats arméniens placés sous mes ordres et les combats qu'ils ont menés pour la défense de la patrie commune (2). »

Rien de plus généreux que cette attitude des représentants officiels de la nation turque à l'égard de cette fête de la culture arménienne. Les paroles prononcées par ces éminentes personnalités musulmanes ne peuvent inspirer que des sentiments de reconnaissance aux Arméniens du monde entier. Cette reconnaissance sera plus grande encore quand ces nobles paroles se traduiront par des actes, quand le gouvernement ottoman réalisera, sans plus de retard, sous le contrôle bienveillant et avec la collaboration effective de l'Europe, les réformes indispensables que l'Arménie turque attend anxieusement, quand, enfin, cette laborieuse et pacifique population arménienne, qui ne songe plus à la reconstitution du royaume d'Arménie, sachant que ce rêve est irréalisable, mais demande simplement l'établissement, dans la région anatolienne où elle habite, d'un régime d'ordre et de légalité, verra une ère d'équité, de paix et de prospérité rem-

placer, dans l'intérêt même de l'Empire ottoman et pour le bien de la civilisation, les conditions misérables où elle souffre depuis si longtemps.

ARCHAG TCHOBIANIAN.

Le Monument du général de Beylié

Un monument a été élevé à Grenoble où est sa tombe, au général de Beylié qui fut un ami de notre Association et qui fit à l'occasion l'honneur à notre Bulletin de lui donner sa collaboration. Nous avons dit comment au cours d'un de ses voyages d'études archéologiques en Indochine il avait péri dans les rapides du Mékong, entre Luang-Prabang et Vien-Tiane. Son corps, ramené en France, a été inhumé à Grenoble le 17 septembre 1911. Le général de Beylié, après avoir pris part à la campagne de 1870 passa en 1876 dans l'armée coloniale, et il fit une grande partie de sa carrière en Extrême-Orient. Il en avait rapporté des merveilles archéologiques dont il fit don au musée de Grenoble.

Membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, il publia plusieurs ouvrages de grand intérêt pour l'histoire de l'art en Orient : *l'Habitation byzantine* et *l'Architecture hindoue en Extrême-Orient*, ainsi qu'une relation d'un *Voyage archéologique en Birmanie et en Mésopotamie*.

La cérémonie d'inauguration de ce monument a eu lieu le 23 novembre à Grenoble. Des discours ont été prononcés par M. Cornier, maire de cette ville, et par M. Henri Cordier, membre de l'Institut et du Comité de l'Asie Française, et délégué à la cérémonie par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Après avoir rappelé les travaux du général de Beylié sur le palais d'Angkor-Vat, M. Cordier s'est exprimé ainsi :

Au début de 1909, son tour d'embarquement était arrivé : il devait partir pour Madagascar, mais obtint de changer de destination, et il se rendit en Indochine. De Beylié considérait cette campagne comme la dernière qu'il aurait à faire avant de prendre une retraite bien gagnée, et il désirait profiter des facilités que lui donnerait son commandement pour terminer les recherches qu'il avait entreprises. Son but était de faire prendre des photographies des édifices, non seulement dans leur ensemble, mais aussi dans tous leurs détails, car ils sont aussi remarquables par la minutie de leur décoration que par leur masse. Dès son arrivée à Saigon, de Beylié se mettait à l'ouvrage et le 6 mars 1909, il me prévenait que l'on prendrait en avril les photographies d'Angkor-Vat.

Quelques mois suffirent à mener à bien ce grand travail et le 23 octobre, il pouvait me télégraphier : « Photographies Angkor-Vat terminées. » C'étaient 273 clichés qu'il avait fait prendre sous sa direction, et à ses frais; et ce n'était qu'une partie de la tâche qu'il avait entreprise. Le travail qu'il avait fait exécuter à Angkor-Vat, il le faisait également exécuter à Bauteai-Chmar, à quatre jours au Nord de Sisophon, près de la frontière du Siam, dont le temple du IX^e siècle n'avait jamais été photographié et qui

(1) Compte rendu du journal *Stamboul*, 27 août.

(2) *Idem*.

allait donner 171 clichés. Tous ces clichés sont arrivés en France en bon état. Ils ont été remis à la commission archéologique d'Indochine, qui les reproduira dans la collection inaugurée par les vues du Bayon d'Angkor-Thom rapportées par la mission Henri Dufour. Cette publication conservera pour les générations futures le souvenir de l'homme généreux et dévoué à la science que fut notre ami regretté.

La cérémonie d'inauguration du monument a été close par un discours du général Espinasse, délégué du ministère de la Guerre, et qui présidait à l'inauguration.

L'AUTONOMIE DE LA MONGOLIE

Nous avons depuis des mois donné des renseignements à nos lecteurs sur les négociations engagées à Pékin par la Russie décidée à faire reconnaître l'autonomie de la Mongolie extérieure. Elles ont enfin abouti, le gouvernement de Youan Chi Kai ne pouvant plus opposer sa politique dilatoire à la volonté arrêtée de Saint-Pétersbourg. Le traité par lequel la Chine reconnaît l'autonomie mongole a été signé le 5 novembre. En voici la traduction.

1° La Russie reconnaît que la Mongolie extérieure se trouve sous la suzeraineté de la Chine;

2° La Chine reconnaît l'autonomie de la Mongolie extérieure;

3° La Chine reconnaît le droit exclusif des Mongols de la Mongolie extérieure à pourvoir eux-mêmes à l'administration intérieure de la Mongolie autonome : à régler toutes les questions d'ordre commercial et industriel touchant ce pays ; la Chine s'engage à ne pas intervenir dans ces matières ; par conséquent elle n'enverra pas en Mongolie extérieure des troupes, elle n'y entretiendra aucun fonctionnaire civil ou militaire ; elle s'abstiendra de toute colonisation de ce pays.

Il est cependant entendu que le dignitaire envoyé par le gouvernement chinois pourra résider à Ourga, accompagné du personnel subalterne nécessaire et de son escorte ; en outre le gouvernement chinois pourra, en cas de besoin, entretenir dans certaines localités de la Mongolie extérieure, à définir au cours des pourparlers prévus dans l'article 5 du présent accord, des agents pour la protection des intérêts de ses sujets.

La Russie, de son côté, s'engage à ne pas maintenir de troupes dans la Mongolie extérieure, à l'exception des gardes consulaires ; à n'intervenir dans aucune branche de l'administration de ce pays et à s'abstenir de le coloniser ;

4° La Chine se déclare prête à accepter les bons offices de la Russie pour établir des relations avec la Mongolie extérieure conformément aux principes énoncés et aux stipulations du protocole commercial russo-mongol du 3 novembre 1912 ;

5° Les questions qui ont trait aux intérêts de la Russie et de la Chine dans la Mongolie extérieure et qui sont créées par le nouvel état de choses de ce pays feront l'objet de pourparlers ultérieurs.

Simultanément paraîtront les notes échangées le 5 novembre entre le ministre de Russie à Pékin et le ministre des Affaires étrangères de la Chine, dont voici la teneur :

1° La Russie reconnaît que le territoire de la Mongolie extérieure fait partie du territoire de la Chine ;

2° En ce qui concerne les questions d'ordre politique et territorial, le gouvernement chinois se mettra d'accord avec le gouvernement russe au moyen de négociations auxquelles les autorités de la Mongolie extérieure prendront part ;

3° Les pourparlers prévus dans l'article 5 de la déclaration auront lieu entre les trois parties intéressées qui désigneront à cet effet le lieu de réunion de leurs délégués ;

4° La Mongolie extérieure autonome comprendra les régions qui ont été sous la juridiction de l'amban chinois de l'Ourga, du général tartare Ouliassoutou et de l'amban chinois de Kobdo.

Etant donné qu'il n'existe pas de cartes détaillées de la Mongolie et que la limite des divisions administratives de ce pays sont incertaines, il est convenu que les limites exactes de la Mongolie extérieure ainsi que la délimitation entre le district de Kobdo et le district de l'Altai feront l'objet de pourparlers ultérieurs prévus à l'article 5 de la déclaration.

Ce traité est exactement ce que l'on pouvait attendre. Il consacre le fait que les Russes avaient déterminé et voulaient maintenir : on voit que la Chine reconnaît même l'accord russo-mongol de novembre 1912. Elle n'obtient que la seule satisfaction qu'elle pût encore espérer : la reconnaissance théorique et platonique de sa suzeraineté.

Quant au Tibet, à l'égard de qui l'Angleterre poursuit une politique analogue à celle de la Russie et de la Mongolie, on ne sait pas encore, aucune nouvelle n'ayant été donnée depuis quelque temps sur la conférence qui se tient dans l'Inde, comment son statut va être définitivement réglé par les représentants des gouvernements de Delhi, de Lhassa et de Pékin.

Chemins de fer chinois

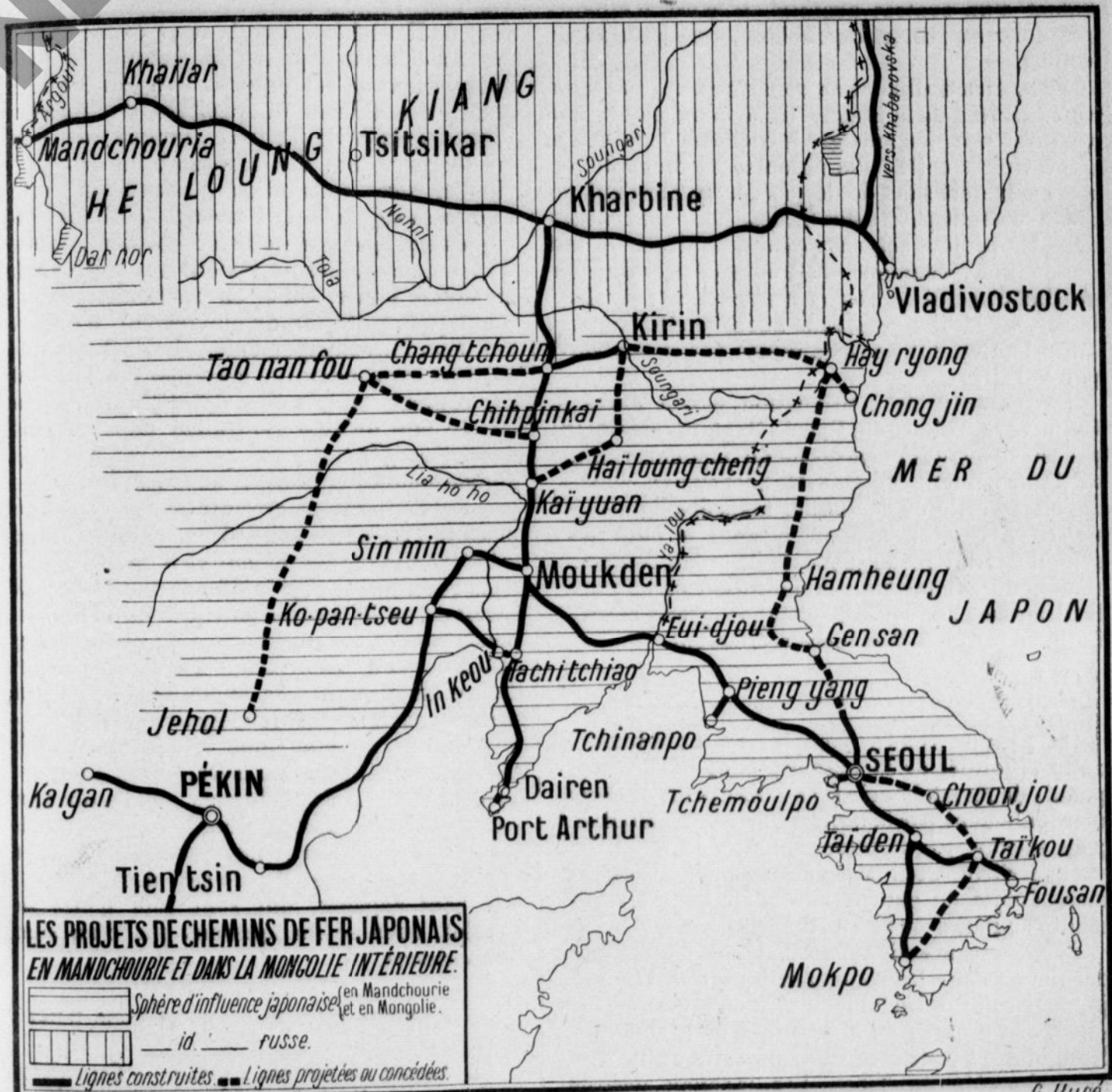
I

Les nouvelles lignes concédées aux Japonais en Mandchourie et dans la Mongolie intérieure.

On vient de lire le texte de l'acte diplomatique qui a clos la longue négociation mongole entre la Russie et la Chine. D'après ce que l'on disait, il y a quelques semaines à Pékin, le Japon aurait aidé la Russie à obtenir ce traité, en admettant même que celle-ci eût besoin du moindre appui pour plier à sa volonté le gouvernement de Youan Chi Kai. Mais cet « on dit » est tout à fait conforme à ce que l'on sait de la politique japonaise depuis quelle a commencé à se rapprocher de la Russie par les accords de 1907 : elle suit une marche parallèle à celle du gouvernement de Pétersbourg. Les deux adversaires de 1904-1905 s'entendent pour se partager par zones l'influence en Mandchourie et dans la Mongolie intérieure. Loin de se contrecarrer, ils s'associent pour se consolider l'un au Nord et à l'Ouest et l'autre au Sud et à l'Est de la limite de leurs sphères d'influence respectives dont ils ont continué et achevé l'an der-

nier l'abornement jusque dans la Mongolie intérieure. Et, comme récemment, la Russie a accentué son emprise sur la Mongolie, avec le plein assentiment et sans doute même, nous venons de le voir, avec le concours du Japon, celui-ci n'a pas voulu rester trop en arrière dans les réalisations qu'il pouvait faire, de son côté, d'après les

de la Mongolie intérieure que ses accords avec la Russie réservent à son activité. La carte ci-jointe en donnera une idée aussi exacte que possible en ce qui concerne les chemins de fer; elle laisse nécessairement un peu dans le vague les limites entre les sphères japonaise et russe dont on ne peut se faire qu'une idée approximative,



Comité de l'Asie française

accords russo-japonais. En outre, il a pu mettre quelques conditions à la bonne volonté qu'il a montrée, en fin de compte, dans le règlement de l'incident de Nankin dont il n'a plus été question, bien que Youan Chi Kaï ne semble pas avoir infligé au « général » Chang Hsoun toutes les déchéances que la diplomatie japonaise avait d'abord réclamées.

Quoi qu'il en soit, le Japon, comme nous le faisons prévoir dans notre dernier numéro (p. 438), obtient d'importantes concessions de chemins de fer dans la Mandchourie du Sud et dans la région

d'après ce qui a transpiré des traités secrets qui les établissent.

Comme on peut le voir, les lignes concédées par le gouvernement de Pékin aux Japonais sont celles de Kouang-tcheng-tseu (Chang-tchoun) à Tao-nan-fou (longueur approximative : 306 kilomètres), celle de Chih-pin-Kaï à Tao-nan-Fou qui aurait la même longueur; celle de Kayuan à Hai-loung-Cheng (longueur approximative de 160 kilomètres) et celle de Tao-nan-Fou à Jehol (ville qui compte actuellement une quarantaine de mille habitants, séjour des empereurs mandchous,

lorsqu'ils étaient amenés à quitter Pékin et le centre de leurs terres de chasse.) La longueur de cette dernière ligne serait de 400 à 500 kilomètres. Soit 1.272 kilomètres environ en tout d'embranchements ajoutés au Sud-Mandchourien japonais.

D'après les on dit, les trois premières lignes seulement seraient concédées dès à présent, celle de Jehol serait promise, mais ne ferait pas encore l'objet d'un contrat définitif. Il n'est d'ailleurs pas douteux que le Japon l'obtienne quand il le voudra.

Peut-être d'ailleurs ne construira-t-il pas deux voies ferrées de la grande ligne mandchourienne vers Tao-nan-fou : malgré la richesse de la vallée où se trouve cette ville chinoise de Mongolie on n'y trouverait sans doute pas dès aujourd'hui un trafic suffisant pour deux lignes. Leur coexistence dans les projets actuels s'expliquerait par le fait que le gouvernement de Pékin désirerait celle du Sud et celui de Tokyo le tracé nord ; si tel est le cas, ce dernier sera, sans aucun doute, couvert avant l'autre, s'il ne reste même pas le seul suivi par le rail.

Les contrats de construction passés entre la Chine et la Yokohama Specie Bank ne créeraient pas, en droit, des chemins de fer japonais comme la ligne actuelle du Sud-Mandchourien dont le Japon a hérité de la Russie, mais des lignes chinoises à capital japonais et dont le haut personnel devrait rester japonais jusqu'au remboursement du capital. Mais la définition juridique de l'entreprise ne saurait changer grand'chose à l'influence qui la dominera réellement.

*
* *

On peut se rendre compte, en examinant la carte ci-jointe, de la manière dont le réseau japonais de Mandchourie sera relié à celui de Corée, non seulement par la ligne d'Eui-Djou à Moukden mais encore par le futur chemin de fer d'Hoyriong à Kirin, dont la concession ferait actuellement l'objet de pourparlers entre les gouvernements de Pékin et de Tokyo.

Par les concessions qu'il vient d'obtenir ce dernier s'assure les compensations que l'opinion japonaise aurait certainement demandées en présence des progrès de la politique de la Russie en Mongolie, et peut-être aussi de celle de l'Angleterre du côté du Tibet. Les Japonais désirent que la marche des trois puissances soit parallèle et autant que possible simultanée. En outre, les positions que la guerre de 1904-1905 a données au Japon sur le continent vont se trouver consolidées d'une manière très appréciable.

II

Les deux nouvelles grandes lignes de la Chine centrale. Le « Loung-tsing-u-hai » et le « Toung-tcheng ».

Le gouvernement chinois a, dans l'espace de ces quatorze derniers mois, signé deux contrats

d'emprunt particulièrement importants en vue de la construction de voies ferrées. Ces concessions nouvelles comportent un développement considérable du réseau existant déjà en Chine. Celui-ci sera, en effet, augmenté d'une longueur totale qui ne sera certainement pas inférieure à 3.500 kilomètres.

Les lecteurs de ce Bulletin se rendent compte que nous voulons parler de la ligne qui reliera le port de Hai-tchéou, sur la mer Jaune, à la ville de Lan-tchéou, capitale du Kansou, et de celle qui, partant de Tatoungfou, non loin de Kalgan, aboutira à Tcheng-tou, capitale du Sutchouan. *L'Asie Française* n'a pas manqué, de donner, en temps voulu, des informations sur la conclusion des conventions financières intervenues à ce sujet (1). Ces arrangements ont été signalés à propos des emprunts chinois : on a montré les liens qui les unissaient aux autres affaires du même genre. On a, en particulier, pris soin d'indiquer l'attitude qu'obligeaient d'observer à leur égard les engagements pris vis-à-vis du consortium. Cependant, si certaines des stipulations des contrats en question ont déjà été envisagées ici, en tant qu'elles rentraient dans la politique financière générale des puissances vis-à-vis du gouvernement chinois, il nous semble qu'il n'est pas sans intérêt de revenir sur ce sujet, en se plaçant à un autre point de vue. Notre intention est d'examiner séparément chacun des deux contrats récemment signés, afin de faire ressortir les résultats qu'ils comportent en eux-mêmes, indépendamment des questions d'un ordre plus général. A cet effet, nous ferons un exposé historique de ces deux lignes de chemins de fer, qui résumera parfois des renseignements déjà parus ici, mais en mettant à jour les plus anciens d'entre eux, lorsque besoin sera. Nous indiquerons ensuite les avantages obtenus, afin de donner une vue d'ensemble des négociations ayant porté en ces derniers temps sur les chemins de fer chinois. Comme dans l'un et l'autre cas, des intérêts français sont engagés, qui sont loin d'être négligeables, nous ne manquerons pas d'en signaler l'importance.

LE CHEMIN DE FER DU LOUNG-TSING-U-HAI

Le chemin de fer du Pienlo. — On sait qu'en 1899, un syndicat *franco-belge* avait obtenu la concession d'une ligne qui, allant de Kaïfong-fou à Honan-fou, était appelée à devenir, dans la région du fleuve Jaune, une sorte d'embranchement transversal du grand Central chinois, le Pékin-Hankéou. En vue d'utiliser cette concession, une société, également *franco-belge*, se constituait aussitôt sous le nom de *Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine*, dans laquelle la part des Français et celle des Belges étaient soigneusement déterminées en vue

(1) Voir les Bulletins d'octobre (p. 444 et 447) et novembre 1912 (p. 473) pour la ligne Loung-tsing-U-Hai et celui d'octobre dernier pour le chemin de fer de Toung-tcheng.

d'assurer à chacun d'eux une égalité absolue, tant en ce qui concernait l'administration, qu'en ce qui était relatif à la partie financière et aux commandes industrielles. Par suite des retards qu'entraîna la situation troublée causée par le soulèvement des Boxeurs, ce ne fut qu'en novembre 1903 que l'on put procéder à la signature des contrats d'emprunt et d'exploitation. La plupart des stipulations concernant l'emprunt 5 0/0 or, d'un montant de 25 millions de francs, étaient analogues à celles du contrat relatif au chemin de fer Pékin-Han-

de 186 kilomètres, a donc coûté en tout 41 millions.

Le chemin de fer de Kaïfong-fou à Honan-fou est très généralement désigné sous le nom de ligne du *Pienlo*, cette détermination étant formée par la juxtaposition des noms par lesquels les points terminus de la voie sont appelés en langage littéraire. La ligne croise le chemin de fer de Pékin à Hankéou un peu au Sud du fleuve Jaune, à la gare commune de Tcheng-tchéou. Son exploitation a donné des résultats très satisfaisants : la région traversée par elle, est en effet



Comité de l'Asie française.

kéou qui servait, à cette époque, de modèle aux arrangements financiers de ce genre. De même, le contrat d'exploitation, suivant la formule également en usage à ce moment, assurait à la Compagnie une participation de 20 0/0 dans les bénéfices.

Commencés en janvier 1905, les travaux, d'ailleurs exécutés dans un terrain presque toujours facile et généralement peu accidenté, purent être complètement terminés au mois de juin 1909. Les inondations survenues à la suite des violents orages de l'été de 1906, ayant emporté une partie des terrassements de la ligne, on fut obligé, en maints endroits, de procéder à une réfection presque complète. Les dépenses nécessitées par ces travaux imprévus durent être couvertes au moyen d'un emprunt complémentaire de 16 millions de francs. La ligne, d'une longueur totale

riche, particulièrement en coton, et le voisinage de la grande artère du Pékin-Hankéou lui assure, en outre, un trafic important.

* *

Le contrat du Loung-tsing-u-hai. Les négociations. — Or, le 24 septembre de l'année dernière, le gouvernement chinois concluait avec la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine un contrat pour un emprunt de 250 millions de francs destiné : 1° à racheter la ligne du Pienlo; 2° à racheter également une petite ligne appelée Lo-toung, achevée sur une vingtaine de kilomètres seulement dans la région de Honan-fou, et dont la concession, accordée à une société chinoise, comportait la construction d'une voie de 235 kilomètres allant de Honan-fou

à Toungh-kouang, ville située à la boucle terminale du fleuve Jaune; 3° à prolonger dans de très vastes proportions ces deux tronçons, de façon à leur faire atteindre, vers l'Est, la mer en un point non loin du port de Haï-tchéou, et, vers l'Ouest, l'origine de la grande boucle du fleuve Jaune à Lantchéou, capitale du Kansou. On désigne cette nouvelle ligne sous le nom de Loung-tsing-u-hai. Les trois premières syllabes représentent respectivement les appellations littéraires des trois provinces du Kansou, du Chensi et du Honan traversées par cette ligne, et la dernière syllabe, qui signifie la mer en chinois, indique son aboutissement à un port.

Les négociations d'où est résulté l'octroi de cette très importante concession ont été conduites par M. De Vos, agent en Chine de la *Banque belge pour l'étranger* (ancienne Banque sino-belge), qui est une filiale de la Société générale de Belgique. M. De Vos, se rendant compte que le moment était des plus favorables pour amener le Gouvernement chinois à accorder des concessions nouvelles, proposa à la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine de lui confier le mandat de la représenter en vue d'entamer des pourparlers ayant pour but de mettre à profit la clause contenue dans l'article 23 du contrat de 1903. L'article en question déclarait, en effet, que si le Gouvernement chinois se décidait à prolonger la ligne du Pienlo, il s'engageait à donner la préférence à la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine, sauf le cas, encore bien improbable pour le moment, où il serait en mesure de le faire par ses propres moyens.

L'accord auquel les négociateurs ont abouti est présenté de la façon suivante : le Gouvernement chinois obtient de la Compagnie le versement des 41 millions de francs nécessaires pour le rachat immédiat de la ligne du Pienlo qui, primitivement, ne devait avoir lieu qu'à partir du mois de juillet 1913. Il en obtient également l'abandon de son contrat pour l'exploitation de cette ligne et, notamment, de son droit de participation de 20 0/0 dans les bénéfices (clause qui, d'ailleurs, n'était pas encore entrée en jeu). Comme compensation de ces concessions, il accorde à la Compagnie le droit de construire, à l'aide d'un emprunt de 250 millions de francs contracté par lui, des prolongements jusqu'à Haï-tchéou d'une part et Lan-tchéou de l'autre, la totalité de cette ligne étant destinée à être exploitée sur des bases nouvelles. Il lui confie, en outre, le soin de construire le port qui doit être créé soit à Haï-tchéou même, soit aux environs.

* * *

L'arrangement financier. — Aux termes du contrat signé le 24 septembre 1912, le Gouvernement chinois autorise la Compagnie à émettre un emprunt 5 0/0 or d'un montant de 250 millions de francs dont les fonds sont destinés à la construction et à l'armement d'une ligne devant re-

lier Lan-tchéou à un port maritime situé au Nord du fleuve Bleu. Cette ligne utilisera les sections déjà construites du Pienlo et du Lotoung et passera par Signan-fou, capitale du Chensi, Toungh-kouang, Honan-fou, Kaïfong-fou, capitale du Honan, Koueito-fou et Soutchéou-fou, dans la province du Kiang-sou. Il est à remarquer que, pendant cette dernière partie de son trajet, tout au moins depuis Kaïfong-fou jusqu'à un point situé à l'Est de Soutchéou-fou, la nouvelle ligne suivra à peu près le parcours de l'ancien lit du fleuve Jaune qui, on le sait, se jetait autrefois dans la mer au Sud, et non au Nord, de la presqu'île du Chantong, c'est-à-dire bien au Midi de son embouchure actuelle. Au cas où le tracé adopté le permettrait, la ligne pourra utiliser également pour la traversée de l'ancien lit de ce fleuve, un tronçon déjà construit sur une vingtaine de kilomètres, qui appartient au Gouvernement chinois et est désigné sous le nom de Tsing-kiang-Pou. La Compagnie est également autorisée à construire les petits embranchements qui seraient jugés nécessaires. Dans la mesure où il est possible de donner une évaluation kilométrique d'une ligne dont les travaux d'études sont loin d'être terminés, on peut dire que la nouvelle voie est appelée à avoir une longueur d'au moins 1.800 kilomètres. Le tracé définitif, ainsi que le point terminus Est, doivent être arrêtés, d'un commun accord, entre le directeur général, représentant le Gouvernement chinois et les agents de la Compagnie, qui s'inspireront de l'intérêt de l'entreprise et exécuteront les travaux de raccordement de la ligne nouvelle aux lignes déjà existantes afin d'assurer une exploitation facile et fructueuse. Il faut signaler, à propos du choix du point terminus de la ligne, le dépit de la presse germanique qui s'étonne que l'on n'ait pas attribué au port allemand de Tsing-tao « la place qui lui revient en raison de sa situation géographique (1) ». Si le Gouvernement allemand obtient, comme le bruit en court, la concession de certaines lignes dans le Sud du Chantong, il se pourrait, que la construction d'un embranchement sur Tsing-tao fût envisagée.

La durée de l'emprunt est fixée à quarante ans. Son remboursement peut commencer dix ans après l'émission publique. De la dixième à la dix-septième année, il est remboursable avec une prime de 2 1/2 0/0 qui sera supprimée par la suite. Le service de cet emprunt doit être assuré, pendant la période improductive de la construction de la ligne, par des fonds prélevés sur le produit de l'emprunt lui-même et, après l'achèvement de la construction, par les recettes de l'exploitation. Au cas où celles-ci seraient insuffisantes, les revenus généraux de la Chine contribueront à assurer le service régulier de l'emprunt. Celui-ci obtient, en effet, non seulement la garantie générale du Gouvernement chinois, mais il jouit, en outre, d'une garantie spéciale sur le chemin de fer. Cette dernière constitue une hypo-

(1) *Frankfurter Zeitung*, 22 octobre.

thèque de premier rang sur la ligne elle-même, sur le matériel fixe et roulant, ainsi que sur les dépendances et les produits. La Compagnie a pris le soin de se réserver expressément les moyens d'exercer tous les droits découlant de cette garantie spéciale si, à la date fixée, le Gouvernement chinois se trouve en défaut pour le paiement de tout ou partie d'un semestre d'intérêt ou de remboursement. On voit donc que l'affaire se présente avec le maximum de sécurité possible et que la Compagnie s'est efforcée d'entourer son entreprise de toutes les garanties désirables.

Le contrat prévoit que l'emprunt pourra être émis en plusieurs fois, en précisant que la première tranche, d'au moins 100 millions, sera émise dans les douze mois suivant la signature du contrat et que les autres tranches ne seront pas inférieures à 50 millions. L'article XV stipule que, au cas où en vue d'accélérer l'exécution du contrat, le Gouvernement chinois et la Compagnie reconnaissent que des fonds sont nécessaires avant l'émission de l'emprunt, la Compagnie s'engage à faire des avances au taux de 6 0/0. On sait que les détracteurs de cet emprunt se sont efforcés de tirer argument de cette clause, pour déclarer que le Gouvernement chinois, alors pressé par le besoin d'argent, allait pouvoir, de cette manière, se procurer immédiatement une partie des fonds qui lui étaient nécessaires et les utiliser sans contrôle. La clause en question n'a cependant rien d'anormal, car on la retrouve inscrite dans la plupart des contrats de même nature : cette avance était d'ailleurs, en l'espèce, destinée au rachat de la section du Lotoung. Conformément à l'article XV, la Compagnie, peu après la signature du contrat, mettait en effet une somme de 25 millions de francs à la disposition du Gouvernement chinois.

Enfin, le contrat prévoit que si de nouveaux fonds sont nécessaires pour le complet achèvement de la ligne et sa mise en exploitation, la Compagnie pourra émettre, aux mêmes conditions, un emprunt complémentaire. Cette éventualité apparaît, dès maintenant, comme plus que probable, la somme de 250 millions de francs devant certainement être insuffisante pour la construction d'une ligne aussi considérable.

Lorsqu'il s'est agi d'émettre la première tranche de l'emprunt, fixée, comme on l'a vu, à 100 millions de francs, l'affaire fut proposée en France à la Banque de Paris et des Pays-Bas, à la Société générale et au Comptoir d'escompte qui représentaient le groupe financier français intéressé dans l'entreprise franco-belge du Pienlo. Mais à ce moment, l'acceptation par les banques françaises de l'offre qui leur était ainsi faite pouvait soulever certaines objections en raison des engagements pris par elles vis-à-vis du consortium. Un emprunt, même industriel, qu'on pouvait prétendre comporter des avances sans contrôle, était, à cette époque, contraire à la politique du consortium des banques, soutenu par les puissances intéressées. Aussi, sur l'invitation de leur Gouvernement, les établissements français de cré-

dit furent-ils obligés de décliner la proposition dont ils étaient saisis. La Société générale de Belgique, principale intéressée dans cette affaire, s'aboucha alors avec la Banque Schröder de Londres en vue d'une émission publique. Celle-ci fut encore à ce moment retardée par suite des protestations du consortium, Elle eut cependant lieu à Bruxelles, au mois de février dernier.

Les objections du Gouvernement français ne visaient d'ailleurs que l'admission à la cote, seule arme dont il dispose pour mettre un frein aux affaires susceptibles d'entraver sa politique. Mais on a vu dans le dernier Bulletin (1), que les divers établissements de crédit relevant des Puissances qui avaient adhéré au consortium, s'étant rendu compte, à la suite de la conclusion de plusieurs emprunts de ce genre, de l'inutilité d'une plus longue opposition de leur part, avaient décidé, en septembre dernier, d'exclure les emprunts relatifs à des affaires industrielles, et notamment à des chemins de fer, de la sphère d'application des accords primitivement conclus entre eux. En raison de cette mesure, les banques françaises se trouvent avoir entièrement repris leur liberté d'action. Aussi le marché de Paris ne manquera-t-il certainement pas de participer, dans une très large mesure, au placement de la seconde tranche de l'emprunt, dont l'admission à la cote sera demandée, mais dont la date d'émission n'est pas encore déterminée. Nos capitaux auront donc dans cette vaste entreprise la part qui leur revient normalement et à laquelle ils sont fondés à prétendre, étant donné que la ligne du Loung-tsing-u-hai n'est que le développement de l'affaire dont le chemin de fer franco-belge du Pienlo a été l'amorce.

*
* *

La construction et l'exploitation de la ligne.

— Au point de vue de la construction, le contrat stipule que les travaux seront commencés six mois après la signature de celui-ci et terminés cinq ans après l'achèvement des études.

Le Gouvernement chinois doit nommer un directeur général de la ligne ayant pleins pouvoirs d'agir en son nom et sous le haut contrôle duquel les travaux seront exécutés. D'accord avec ce directeur général, la Compagnie choisira un ingénieur en chef, français ou belge, qui arrêtera les études, plans et devis, fera les commandes de matériel et dirigera les travaux, après s'être entendu au préalable avec le directeur général. Aucune disposition n'indique formellement quelle sera la nationalité du personnel ; cependant, il est évident que, sauf naturellement le personnel chinois, il sera de préférence français ou belge. Certaines précautions ont été prises dans ce contrat en vue de ménager la susceptibilité des Chinois. Ceux d'entre eux ayant fait des études spéciales, ou possédant des connaissances pratiques suffisantes, pourront être employés au même titre que les Européens, après toutefois examen de leurs

(1) P. 444.

capacités par l'ingénieur en chef. De son côté, le personnel européen devra, d'une manière générale, se montrer soucieux de respecter les autorités locales, ainsi que les mœurs et coutumes du pays. On ne peut que s'en remettre au tact et à l'expérience de l'ingénieur en chef dont il sera fait choix, pour veiller à l'observation de ces prescriptions, en somme fort justifiées, tout en espérant que son énergie saura décourager les empiètements qui pourraient être tentés sous leur couvert.

En ce qui concerne les fournitures, il est décidé que, pendant toute la durée de la construction, la Compagnie sera chargée de tout ce qui est nécessaire à la ligne. Elle s'adressera à la concurrence, mais il est entendu que, sauf pour le matériel chinois remplissant des conditions égales de prix et de qualité, les fournitures de provenance française ou belge auront la préférence. La clause relative aux fournitures chinoises vise surtout les commandes de rails que les usines de Hanyang sont en mesure de procurer d'une façon avantageuse et en quantité très appréciable. Toutes les commandes sont exemptées des droits de douane et de likin.

Pendant toute la durée de la construction, le directeur général et l'ingénieur en chef prendront les mesures nécessaires en vue d'assurer une bonne exploitation de la ligne au fur et à mesure de son achèvement. Mais dès que celle-ci sera complètement terminée, le gouvernement chinois sera seul chargé de son exploitation et de sa direction. Toutefois, le directeur général chinois sera encore assisté d'un ingénieur en chef, français ou belge, et d'un chef de la comptabilité également belge ou français. Après la mise en exploitation définitive de la ligne, le directeur général continuera, à égalité de prix et de qualité, à faire bénéficier les industries française et belge des commandes de fournitures.

Enfin, et cette dernière disposition est loin d'être négligeable, le contrat prévoit de futures extensions de la ligne Loung-tsing-u-hai, et notamment un prolongement vers la Mongolie jusqu'à Soutchéou, par Kantchéou (province du Kansou). Dans le cas où ces projets viendraient à être réalisés, le Gouvernement chinois s'engage à s'entendre de préférence avec la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine.

A l'heure actuelle, une quarantaine d'agents, en majorité français, sont sur le terrain en mission d'études. Les premiers sont partis pour la Chine dès le mois de mai, et divisés en plusieurs brigades, ils étudient le tracé de la ligne tant entre Honan-fou et Toung-Kouang qu'entre Kaï-fong-fou et la mer. En outre, il paraît maintenant à peu près certain que l'ingénieur en chef, qui n'est d'ailleurs pas encore désigné, sera choisi parmi nos compatriotes.

* *

On voit que si le Gouvernement chinois a consenti à accorder à une société franco-belge une

nouvelle concession très considérable, il a, de son côté, obtenu que cette société renoncât au bénéfice du premier contrat signé par elle pour l'exploitation de la ligne du Pienlo. Cette mesure s'explique par le désir de la Chine d'unifier les dispositions concernant l'exploitation du grand chemin de fer transversal de Haïtchéou à Lantchéou, au milieu duquel la petite ligne du Pienlo, jouissant d'un régime particulier, eût été une enclave gênante.

Il est à peine besoin d'ajouter que, comme l'était le Pienlo, le Loung-tsing-u-hai sera, pendant la durée de sa construction, administré par le conseil d'administration de la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine qui, composé de cinq Français et de cinq Belges, siège alternativement à Paris et à Bruxelles.

LE CHEMIN DE FER DU TOUNG-TCHENG

La seconde entreprise nouvelle de chemin de fer chinois, dont nous voulons parler ici, est celle de la ligne de Toung-tcheng (Tatoung-fou à Tcheng-tou), qui a fait l'objet du contrat signé le 22 juillet dernier entre, d'une part, le Gouvernement chinois, de l'autre la *Société française de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine*, et la *Société belge de chemins de fer en Chine*.

Pour se rendre compte de la façon dont ont été conduites les négociations, il est nécessaire de faire ici un court historique de la question. Il ne semble pas non plus inutile de saisir cette occasion pour donner quelques informations sur la ligne du Chansi, construite par la Société française de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine, et sur laquelle on ne paraît avoir jusqu'ici encore publié que peu de renseignements. Cet historique permettra, notamment, de faire ressortir qu'une partie considérable de la ligne récemment concédée avait été, dès 1904, revendiquée par la société française.

* *

Le chemin de fer du Chansi. — La province très montagneuse du Chansi, bien peuplée dans ses riches vallées du Sud, très fertile, grâce au *læss*, la fameuse terre jaune, produit en grande quantité du froment, et aussi du riz, et du maïs. Mais sa prospérité est surtout due à ses mines de charbon et de fer. Dès 1871, le baron de Richtofen, le célèbre géologue allemand, avait signalé ces richesses et en faisait une description enthousiaste. Il déclarait que les mines d'anthracite du Chansi, dont il évaluait la superficie à 35.000 kilomètres carrés et le rendement à plusieurs centaines de milliards de tonnes, comptaient parmi les plus vastes que l'on connût. Leur qualité supérieure, leur extraction facile et surtout le voisinage de riches filons de minerai de fer faisaient, d'après lui, de cette région une véritable « Pennsylvanie de l'avenir ». La province renferme en outre d'importants marais salants. Enfin, elle est très fréquentée par de nombreuses caravanes qui

la rendent une des grandes routes commerciales de la Chine. Cet ensemble d'heureuses conditions ne pouvait manquer d'attirer l'attention et d'inspirer le désir d'exploiter ces richesses.

Aussi, en 1897, au moment où la signature du contrat relatif au chemin de fer Pékin-Hankéou montrait aux Chinois l'utilité politique et économique des voies ferrées et aux étrangers les conditions avantageuses offertes par le marché chinois pour le placement de leurs capitaux, le Gouverneur du Chansi s'adressa à la Banque russo-chinoise, en vue de la construction d'une ligne traversant sa province. Un tracé fut, dans ces conditions, étudié par un ingénieur français, de Tcheng-ting-fou, station de la ligne Pékin-Hankéou, à Taiyuan-fou, capitale du Chansi. Mais l'insurrection des Boxeurs obligeait, peu après, à retarder la réalisation de ces projets.

Ce n'est qu'en octobre 1902 que Cheng-Koung-Pao, alors directeur général de la Compagnie impériale des chemins de fer chinois, put signer, avec la Banque russo-chinoise, un contrat d'emprunt 5 0/0 or de 40 millions de francs, amortissable en vingt ans. L'émission de cet emprunt eut lieu en décembre 1903 sur le marché de Paris avec un plein succès. Un contrat d'exploitation était également signé où figurait la clause habituelle d'une participation de 20 0/0 dans les bénéfices.

L'année suivante, la Banque russo-chinoise cédait purement et simplement ses contrats à une compagnie française avec tous ses droits et privilèges. Celle-ci se constituait, comme on sait, sous le nom de « Société française de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine ». Elle était formée par la Banque de Paris et des Pays-Bas, le Comptoir national d'Escompte, la Société générale, auxquels venaient s'adjoindre la Banque russo-chinoise et un petit groupe belge.

Dès le début de l'entreprise, des négociations délicates furent engagées afin de fixer la longueur de la voie. Etant donné la nature particulièrement accidentée du terrain et les sinuosités des défilés, il parut impossible d'établir, pour la somme de 40 millions, un chemin de fer à voie large. D'un autre côté, faire appel à un emprunt complémentaire, eût été s'exposer à voir les capitaux engagés dans l'entreprise rester fort longtemps sans être rémunérés. Il fut donc décidé que la voie de un mètre serait adoptée. En réalité, celle-ci, infiniment moins coûteuse, a parfaitement suffi jusqu'ici aux nécessités du trafic.

La tête de ligne du chemin de fer se trouve, non pas exactement à Tcheng-ting-fou, ainsi qu'il avait été prévu, mais à la localité de Cheukia-tchouang, également station de la ligne Pékin-Hankéou, située une quinzaine de kilomètres plus au Sud. Cependant, en dépit de cette modification, la ligne a conservé le nom de Tcheng-t'ai qui lui avait été primitivement donné : on la connaît d'ailleurs plus généralement sous le nom de chemin de fer du Chansi.

Malgré les difficultés du tracé parcourant une région montagneuse composée de plateaux successifs, auxquels on accède par des échelons escarpés coupés de défilés profonds, et malgré la nature friable d'un terrain sujet à des éboulements, quatre années ont suffi pour mener à bien la construction de cette ligne. Elle compte 243 kilomètres et ne comporte pas moins de 19 tunnels, 16 grands ponts métalliques auxquels il faut ajouter de nombreux ouvrages d'art et des terrassements considérables. Après deux ans et demi de travaux, la ligne atteignait Ping-t'an, centre du bassin d'antracite dont l'exploitation était un des objets principaux de la ligne, et enfin, le 16 octobre 1907, la première locomotive entra à T'ai-yuen-fou, le point terminus.

La direction de la ligne est entièrement française ainsi que les inspecteurs et chefs de train, le personnel subalterne étant chinois.

L'exploitation commencée dès 1905, a aussitôt donné des résultats très satisfaisants qui s'améliorent chaque année. Le trafic le plus considérable consiste dans le transport vers la province du Tchéli de l'antracite et des céréales produits par la province du Chansi. Il est même à remarquer que le trafic de ces dernières, dont on avait d'abord quelque peu négligé l'importance, a pris une extension sans cesse croissante. Il arrive à représenter aujourd'hui à lui seul environ 40 0/0 des recettes totales provenant des marchandises. De son côté, le nombre des voyageurs est passé de 198.000 en 1909 à 260.000, l'année dernière.

Voici d'ailleurs, en chiffres ronds et en francs, les recettes brutes de l'exploitation dans le courant de ces quatre dernières années :

1909.....	3.000.000 francs.
1910.....	4.000.000 —
1911.....	3.550.000 —
1912.....	6.100.000 —

L'abaissement des recettes constaté au cours de l'année 1911 a été uniquement la conséquence des événements révolutionnaires dont cette région a été le théâtre et qui ont obligé à interrompre tout trafic pendant plus de deux mois.

* * *

Les prolongements demandés par le chemin de fer du Chansi. — On n'a pas tardé à se rendre compte que le trafic de la ligne du Chansi serait beaucoup plus considérable encore le jour où elle obtiendrait le droit d'être prolongée à l'Est et à l'Ouest, afin d'étendre le rayon de consommation des charbons de Ping-t'an. Aussi dès 1904, la société française qui assure son exploitation avait envisagé l'obtention d'un prolongement de la ligne jusqu'à Signan-fou, la capitale du Chensi. La demande a été, depuis cette époque, maintes fois renouvelée, car il était indispensable de donner à cette voie incomplète et tronquée tout le développement dont elle était susceptible. Un contrat était même intervenu à ce sujet en 1904 avec le directeur général de la Compagnie impériale des chemins de fer chinois, mais l'explosion

de nationalisme qui marqua en Chine la répercussion des résultats de la guerre russo-japonaise en empêcha la ratification. La Société française poursuivait également l'obtention d'un prolongement vers l'Est jusqu'à Tientsin, le véritable débouché naturel de la ligne du Chansi sur la mer.

Il nous a paru qu'il ne dépassait pas le cadre de cette étude de donner ces divers renseignements sur un chemin de fer qui nous intéresse d'une façon particulière. Si l'on excepte le chemin de fer du Yunnan, construit dans des conditions tout à fait spéciales, la ligne du Chansi est, en effet, de toutes celles qui ont été créées en Chine, la seule qui ait été établie et qui soit exploitée par une Compagnie purement française. Et cette compagnie n'a pas manqué de faire bénéficier nos compatriotes et notre industrie nationale du résultat de ses efforts en engageant un nombreux personnel français et en passant ses commandes à nos usines.

*
* *

L'entente avec le groupe belge. — La Société française de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine s'était donc déjà préoccupée d'obtenir un prolongement jusqu'à Signan-fou, lorsque des ouvertures lui furent faites par la *Société belge de chemins de fer en Chine*. Celle-ci lui proposait d'unir leurs efforts en vue d'engager avec le gouvernement chinois des négociations touchant la conclusion d'un emprunt destiné à la construction d'une voie ferrée bien plus importante que celle primitivement visée.

Il est nécessaire de dire ici un mot de cette dernière société. On se souvient que le Grand Central chinois de Pékin à Hankéou, dont il a souvent été question au cours de cette étude, a été construit par une Compagnie franco-belge qui l'a exploité jusqu'en 1908. A cette époque, la ligne ayant été rachetée par le gouvernement chinois, la société en question, qui portait le nom de « Société d'études de chemins de fer en Chine », s'est dissoute comme n'ayant plus d'objet. Cependant, la majeure partie du groupe belge entré dans sa formation, n'avait pas tardé à se reconstituer sous le nom de « Société belge de chemins de fer en Chine ». Restée relativement longtemps sans pouvoir manifester son activité, mais voyant le moment devenir favorable pour demander aux Chinois de nouvelles concessions de voies ferrées, elle pensa à confier à M. de Vos, l'heureux négociateur du contrat de la ligne Loung-tsing-u-hai, le soin d'engager pour son compte des pourparlers dans ce sens. M. de Vos, qui avait réussi à faire accorder la concession de la ligne de Lan-tchéou à la mer en se basant sur le droit de préférence attribué aux constructeurs du chemin de fer du Pienlo, estima qu'il aurait de même plus de chances de succès dans sa nouvelle tentative s'il se prévalait des négociations poursuivies depuis longtemps par la société qui exploite le chemin de fer du Chansi. Celle-ci pressentie à ce sujet au mois d'avril dernier,

accepta l'offre qui lui était faite d'une collaboration susceptible de lui procurer les avantages qu'elle recherchait. Ainsi s'est constituée l'entente à laquelle ont abouti la Société française de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine et la Société belge de chemins de fer en Chine. Comme le proposait cette dernière, toutes deux décidèrent de donner à M. de Vos, agent en Chine de la Banque belge pour l'étranger, le mandat de les représenter et de conduire les négociations pour leur compte commun.

Il fut entendu que la part des Français et celle des Belges seraient strictement égales à tous les points de vue : participation à l'emprunt, engagement du personnel européen, commandes de fournitures et direction de l'entreprise.

*
* *

Le contrat de la ligne du Toung-tcheng. — C'est dans ces conditions que fut signé, le 22 juillet dernier, entre le gouvernement chinois et M. de Vos, un contrat d'emprunt de 10 millions de livres sterling destiné à la construction d'une ligne partant de Ta-toung-fou, point terminus actuel de la ligne de Pékin à Souyentcheng par Kalgan et se prolongeant jusqu'à Tcheng-fou. Cette ligne, qui ne comptera certainement pas moins de 1.500 kilomètres, passera par Tai-yuan-fou, aboutissement de la ligne du Chansi, Ping-iang-fou, Pou-tchéou-fou, Tong-Kouang, Signan-fou, capitale du Chensi et Hang-tchong-fou, en traversant les provinces du Chansi du Chensi et du Seu-tchouan.

Le contrat du Toung-tcheng est, à quelques détails près, rigoureusement calqué sur celui du Loung-tsing-u-hai que nous avons tenu à analyser assez longuement en vue, précisément, d'éviter de revenir ici sur ce sujet. Il suffira donc de se reporter à ce qui a été dit plus haut pour se rendre compte des clauses contenues dans cette seconde convention. Si le chiffre de l'emprunt a été déterminé en livres sterling (10 millions de livres) au lieu de l'être en francs, son montant n'en est pas moins le même, ainsi que son taux d'intérêt, sa durée d'amortissement, ses facilités de remboursement, ses garanties, son service, les délais d'émission, et les avances qui pourront être faites avant celle-ci.

De même, en ce qui concerne la construction et l'exploitation de la ligne, les stipulations sont identiques tant pour la durée des travaux, la désignation du directeur général et de l'ingénieur en chef, l'engagement du personnel, les commandes de fournitures, que pour la remise de la ligne au gouvernement chinois au moment de l'exploitation définitive, les embranchements et extensions à prévoir et le droit pour les sociétés française et belge d'émettre, en cas de besoin, un emprunt complémentaire.

Ainsi qu'on s'en rendra compte par la carte ci-jointe, la ligne du Toung-tcheng est appelée à rejoindre entre Toung-Kouang et Signan-fou le chemin de fer du Loung-tsing-u-hai et même,

sans doute, à emprunter pendant un certain temps le même parcours. Aussi des dispositions spéciales ont-elles été inscrites en vue de cette éventualité. Il a été prévu, notamment, que les ingénieurs en chef des deux lignes s'entendraient pour le raccordement de leurs réseaux. S'ils estiment nécessaire d'adopter, sur une certaine distance, un tracé identique, ils se mettront d'accord pour arrêter équitablement les conditions techniques et les charges pécuniaires respectives auxquelles il conviendrait d'établir des voies parallèles sur le parcours commun.

Enfin, une compagnie indigène avait jadis obtenu la concession d'une ligne de Tatoung-fou à Pou-tchéou (dite ligne du Toung-pou). Les travaux furent même commencés sur un certain trajet, assez court d'ailleurs, du côté de Tatoung-fou. Par le contrat du 22 juillet, le gouvernement chinois s'est engagé à reprendre à la société privée la section du Toung-pou et à l'incorporer dans la ligne du Toung-tcheng qui jouira ainsi d'un régime unifié.

C'est en vue du rachat immédiat de cette section que les sociétés française et belge ont consenti au gouvernement chinois une avance de 25 millions de francs, de même que la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine avait, aussitôt après la signature de son contrat, avancé une somme de 25 millions pour le rachat de la section du Lo-toung.

* *

L'application du contrat. Ses conséquences au point de vue du chemin de fer du Chansi. — L'emprunt prévu dans le contrat du Toung-tcheng n'a encore fait l'objet d'aucune émission publique. La première tranche, d'au moins 100 millions de francs d'après l'article 9 et qui se montera probablement à 125 millions, doit être émise dans les douze mois suivant la signature. Elle ne peut d'ailleurs pas l'être avant le mois de février prochain. C'est ce qui résulte de l'accord intervenu entre le gouvernement chinois et les banques intéressées dans le consortium au moment de la conclusion de l'emprunt dit de réorganisation, accord aux termes duquel celles-ci s'engageaient à n'émettre aucun emprunt chinois pendant la période de six mois suivant le dernier versement du grand emprunt. Or ce dernier versement a eu lieu seulement en août dernier. Au mois de février 1914, l'émission de l'emprunt du Toung-tcheng deviendra donc possible et le marché de Paris y contribuera pour une moitié.

D'autre part, bien que les travaux ne puissent pas commencer avant que les fonds nécessaires n'aient été fournis, une mission d'études a, depuis peu de temps, été envoyée sur le terrain. Elle a inauguré ses travaux par la reconnaissance du tracé situé au Sud de Tatoung-fou.

Le chemin de fer du Toung-tcheng doit être administré, pendant la durée de sa construction, par un comité de quatre membres dont deux émaneront du Conseil d'administration de la So-

ciété française et deux de celui de la Société belge. Leurs réunions auront également lieu alternativement à Paris et à Bruxelles.

Comme on le voit sur la carte, le Toung-tcheng, pendant une grande partie de son parcours, que l'on peut évaluer à 600 kilomètres environ, de Tai-yuan-fou à Signan-fou, suivra le tracé depuis longtemps envisagé par la Société française de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine pour le prolongement de sa ligne du Chansi. Aussi doit-on considérer que le contrat du 22 juillet dernier n'est que la réalisation des engagements pris en 1904 par le gouvernement chinois vis-à-vis de cette société. C'est le point de vue qu'a cru devoir soutenir, à plusieurs reprises, le quai d'Orsay lorsqu'il a été saisi, paraît-il, de certaines protestations émanant de puissances faisant partie du consortium. En présence de cette attitude, celles-ci ont dû comprendre que notre gouvernement ne pouvait pas faire la guerre aux entreprises françaises déjà anciennes et ne poursuivant que la pleine exécution des engagements déjà obtenus par elles. L'engagement résultant de l'accord de 1904 avait en effet en lui-même une portée bien supérieure au simple droit de préférence que la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine a fait valoir pour se faire octroyer le prolongement de sa ligne de Pien-lo.

Il faut faire remarquer, à ce propos, que, tandis que cette dernière Compagnie a dû consentir au rachat de la ligne en question et faire l'abandon de son contrat d'exploitation, la Société française voit, au contraire, ses privilèges du même genre maintenus, jusqu'ici tout au moins. Elle conserve en effet l'exploitation de la ligne du Chansi avec une participation aux bénéfices. Elle obtient, en outre, une part de moitié dans la direction de l'entreprise nouvelle, ses avantages financiers et industriels, et peut continuer en même temps à poursuivre l'extension de son chemin de fer vers l'Est, dans la direction de Tientsin.

D'un autre côté, on ne doit pas oublier que le chemin de fer du Chansi, à voie étroite, servira de ligne de jonction à deux chemins de fer à voie large qui l'encadrent à l'Est et à l'Ouest, le Pékin-Hankéou et le Toung-tcheng. Il se peut donc que le gouvernement chinois soit amené, par suite de ces circonstances, à revenir à son idée primitive et à demander l'établissement de la ligne du Chansi à voie normale. Les difficultés de cette transformation et les dépenses qu'elle entraînerait ont été exposées plus haut : on peut évaluer ces dernières à une trentaine de millions de francs, au moins.

* *

Il ressort de cette étude qu'une formule nouvelle de contrat est, en ce moment, appliquée en Chine en matière de construction de voies ferrées. Elle diffère essentiellement des précédentes en ce que les sociétés ayant fourni les sommes nécessaires aux travaux de construction ne participent plus, comme auparavant, pendant un certain

temps, aux bénéfices résultant de l'exploitation de la ligne établie par leurs soins.

D'un autre côté, on a vu que les deux lignes étudiées ici seront construites grâce aux efforts communs des Français et des Belges. S'il n'est que de toute justice de rendre hommage à l'esprit d'initiative et à l'habileté de nos voisins, il n'en faut pas pour cela perdre de vue que nos compatriotes ont mis comme condition de leur collaboration une égalité absolue de traitement entre les deux pays. Ils se sont réservé une participation de moitié dans deux emprunts d'un montant total d'au moins 500 millions de francs et dans la construction de plus de 3.300 kilomètres de voies ferrées.

Ce n'est pas le premier exemple d'une collaboration franco-belge en matière de chemins de fer en Chine. La ligne du Pien-lo, mais surtout le Grand Central de Pékin à Hankéou, ont été réalisés de la même manière. Le souvenir de ces précédentes expériences a suscité quelque méfiance dans l'esprit de certains Français qui ont cru remarquer chez nos voisins une tendance à l'accaparement, surtout en matière d'engagement de personnel. Il ne serait évidemment pas de mise au moment où, grâce à nos efforts communs, nous avons réussi à obtenir des résultats très appréciables, d'insister trop fort sur ces quelques abus du passé. Mais il convient néanmoins de rappeler, au début de cette nouvelle ère de collaboration franco-belge, que nos compatriotes, et en tout premier lieu, le gouvernement français, croyons-nous, entendent faire énergiquement respecter les stipulations visant l'égalité de traitement. Ce n'est pas une faveur que nous demandons. La Belgique a besoin du marché français pour mener à bonne fin les entreprises en question : nous aimons à croire qu'elle ne l'oubliera pas.

Aussi ne doutons-nous pas que ceux de nos compatriotes qui ont charge de représenter nos intérêts sauront tenir la main pour les défendre comme ils doivent l'être. De cette façon, non seulement nos capitaux trouveront dans ces entreprises franco-belges un placement rémunérateur, mais notre industrie nationale bénéficiera de commandes qui ne pourront manquer d'être importantes et nos compatriotes verront s'ouvrir à leur activité des débouchés très appréciables. C'est là ce que nous sommes strictement en droit d'exiger.

III

Lignes allemandes et anglaises.

Pour compléter ce qui doit être dit des nouveaux chemins de fer concédés ou sur le point de l'être par le gouvernement de Pékin, il faut ajouter des lignes allemandes et franco-anglaises.

Les premières seraient le chemin de fer de Kao-mi sur le Tsing-tao-Tsi-nan-fou à Itcheou-fou d'où on pousserait sans doute bientôt de manière à rejoindre la grande ligne du Kansou à la mer ; la seconde relierait Tsi-nan-fou à Choung-te-fou sur le Pékin-Hankéou.

Quant aux Anglais associés aux Français, selon l'ancien contrat de la Chinese central, ils ont signé avec le gouvernement de Pékin le contrat définitif de construction du chemin de fer de Sin-Yang tchéou, sur le Pékin à Hankéou, à Poukéou, sur le Fleuve-Bleu en face de Nankin. (C'est par erreur que le tracé de cette nouvelle ligne a été porté sur la carte comme devant aboutir sur le Tientsin Poukéou si au Nord de ce dernier point.)

Tous les avantages résultant de la construction de cette nouvelle ligne, comme sa direction, doivent être également partagés entre Français et Anglais, selon la clause que le ministère des Affaires étrangères ne manque heureusement pas, depuis quelques années, de faire insérer dans les contrats de chemins de fer dont nos capitaux doivent assurer la réalisation.

LE BUDGET IMPÉRIAL DE L'INDOCHINE (1)

Tel est le titre d'une intéressante étude que M. Harmand, ancien ambassadeur de France, consacre dans la *Revue Bleue* aux finances indo-chinoises. Le passé de M. Harmand, ses longs séjours dans plusieurs pays de l'Extrême-Orient, sa parfaite connaissance de notre grande colonie d'Asie et de l'empire britannique des Indes, ne sauraient laisser aucun « colonial » indifférent à ses travaux.

Celui qu'il vient de publier nous intéresse d'autant plus qu'il touche à un problème qui est l'objet de nos plus constantes préoccupations, soit l'équilibre financier de l'Indochine, et nous avons été heureux de constater que sur de nombreux points nous nous trouvions en parfaite communion d'idées avec son auteur.

M. Harmand prend soin tout d'abord de justifier la « fiscalité de domination » et il montre comment rien qu'en substituant son administration méthodique et honnête à l'arbitraire spoliateur des gouvernements indigènes le conquérant a pu compter sur un accroissement assez rapide des recettes modestes que la terre et ses habitants fournissaient à ses prédécesseurs.

« C'est ainsi, dit-il, que nous avons vu la Cochinchine qui était tout juste capable de fournir au gouvernement annamite un revenu inférieur à 2 millions de francs — en nature, en riz et en sapèques de zinc — alimenter sans troubles, quelques années après la prise de Saïgon, et alors qu'elle n'avait encore reçu qu'un outillage rudimentaire, un budget dix fois supérieur, en monnaie d'argent. »

M. Harmand montre ensuite la supériorité de la taxation indirecte sur la taxation directe, et il déclare que M. Doumer a été bien inspiré en se guidant dans une certaine mesure sur les méthodes

(1) Voir la *Revue Bleue* des 8 et 15 novembre 1913.

qu'une longue expérience a conseillées aux Anglais dans leur empire des Indes. Mais il remarque que cette taxation indirecte est un instrument révélateur d'une sensibilité extrême de l'efficacité, de la convenance des mesures fiscales adoptées ou des erreurs commises. « Chaque fois, dit-il, qu'en dehors de cataclysmes physiques, d'accidents saisonniers, d'épidémies graves, de guerres ou d'inquiétudes extérieures, on voit la courbe des recettes indirectes fléchir, on peut être assuré qu'il y a des choses qui ne vont pas, et l'on doit en rechercher les causes et les moyens d'y porter remède. »

Cette irrégularité du produit des contributions indirectes aurait dû empêcher le gouvernement de tabler pour ses dépenses d'intérêt général sur une constante progression. On connaît les déboires auxquels l'a conduit son manque de prévoyance, et on se rappelle comment, forcé de trouver de l'argent à tout prix, il a dû s'inspirer des pires procédés fiscaux. M. Harmand voit dans la politique financière de l'Inde un enseignement dont nous aurions dû faire notre profit.

« Disons à ce propos, déclare-t-il, que l'exercice annuel nous paraît une période trop courte pour les conditions générales de l'administration en pays de domination, et en pays tropical presque exclusivement agricole, où les récoltes se succèdent sans interruption tout le long de l'année. Les Anglais dans l'Inde l'ont bien compris, et il y existe deux budgets : le budget ordinaire et le grand budget s'étendant sur une période de cinq ans.

« Les choses y sont organisées de telle façon que chaque gouvernement provincial reçoit pour un terme fixe, ordinairement cinq ans, des sommes déterminées avec lesquelles il doit subvenir à des dépenses également spécifiées, calculées par chapitres suivant les besoins de la province. L'affectation des recettes ainsi attribuées aux administrations locales leur est laissée. Elles disposent de toutes les économies qu'elles peuvent réaliser et reçoivent tout ou partie des augmentations de recettes qu'elles obtiennent chez elles pendant la durée de l'espèce de contrat passé entre elles et le gouvernement général. »

Ayant posé ces principes généraux, M. Harmand passe en revue les principaux chapitres de recettes du budget général. Pour l'opium il s'étonne que nous payions encore un tribut d'environ 2 millions de piastres aux producteurs, alors que nous pourrions produire et récolter l'opium en d'excellentes conditions climatiques sur les plateaux de notre intérieur indochinois. « Si l'on avait, dit-il, poursuivi les essais que j'avais moi-même inspirés à Paul Bert, à qui j'avais envoyé de Calcutta, en 1886 des cultivateurs de pavot de la vallée du Gange, il y a longtemps que cette question serait résolue. »

M. Harmand critique très vivement la régie du sel et il est d'avis que notre administration a commis une erreur complète, politique, financière et commerciale, quant au régime auquel elle a soumis cette denrée de première nécessité.

Nous ne suivrons pas, par contre, l'auteur dans ses appréciations sur le régime de l'alcool lorsqu'il déclare « que les indigènes, par accoutumance sans doute, ne répugnent plus aussi bien au Tonkin qu'en Cochinchine à consommer l'alcool de goût neutre de la fermentation pasteurienne ».

Enfin M. Harmand établissant la statistique des impôts payés par les indigènes arrive au total, tant pour le budget général que pour les budgets locaux, de 59 millions de piastres ou 135 millions de francs. Rappelant que l'on a voulu démontrer que l'Annamite était plus imposé que le Siamois, l'Hindou ou le Japonais, il déclare :

« Ces comparaisons sont inadmissibles, pour une foule de si évidentes raisons qu'elles ne méritent pas d'être discutées. Aucune base statistique ne permet d'évaluer le rapport de la charge réelle que supportent les sujets indigènes des dominations britannique, néerlandaise et française en Asie tropicale. Il est, en effet, impossible d'une part, de faire une distinction exacte entre la part proportionnelle des contributions payées par les Européens, les Chinois et les indigènes, d'autre part de comparer le *Standard of Life* (la manière de vivre et les besoins) des diverses catégories indigènes qui varient considérablement non seulement de pays à pays, mais même dans chacun des pays considérés ; enfin, il est non moins impossible de déduire de ces charges ce que les indigènes reçoivent matériellement de leurs maîtres respectifs. »

Et M. Harmand de conclure que si nos sujets payent plus d'impôts que par le passé, par contre Cochinchinois comme Tonkinois se nourrissent mieux, s'habillent mieux, et d'une façon générale commencent à sortir de la situation précaire dans laquelle ils se trouvaient depuis de si longues années.

VARIÉTÉS

LE BAPTÊME DE LA RÉPUBLIQUE CHINOISE

Pékin, octobre 1913.

Il s'agissait de célébrer à la fois l'élévation définitive de Youan Chi Kaï à la suprême magistrature du pays, et la reconnaissance formelle par les nations étrangères de la République chinoise.

La jeune Chine a fait tous ses efforts pour fêter brillamment son entrée officielle dans le cénacle des puissances. Mais pouvait-elle empêcher que Pékin eût connu, d'autres temps et d'autres fastes ? Ils ne sont pas encore très lointains. Et c'est leur souvenir qui irrésistiblement hantait la pensée de ceux qui, comme moi, avaient assisté

en 1902 à la première réception faite aux représentants diplomatiques par le Fils du Ciel et la vieille impératrice glorieuse. Pour la première fois à cette époque, des étrangers avaient été solennellement admis dans le saint des saints du grand et auguste palais, qui était alors comme le cœur hypertrophié de la mystérieuse capitale. Et la même enceinte, que la Révolution n'a pas réussi à désaffecter entièrement, verra aujourd'hui s'accomplir les rites nouveaux de la cérémonie républicaine.

La fête avait son héros. Il lui fallait un magicien : le soleil. Mais il fit défaut. En cette saison, immuablement belle, en Extrême-Orient son abstention ne pouvait que se faire singulièrement remarquer.

Il pleut même. Une petite pluie ironique et taquine, qui ternit et estompe. Elle a déjà détrempé, cette nuit, le papier et les étoffes des arcs de triomphe. Elle brouille, ce matin, les couleurs des grands drapeaux aux cinq raies, qui, de leurs hampes croisées surmontent les hautes portes de la ville et du palais. Et à l'entrée même de la salle du Trône, la bande rouge de l'un d'eux fera tout à l'heure sur les dalles une large flaque sanglante.

Nous pénétrons dans le palais, par la porte du Sud, suivant le protocole admis pour les plus grandes réceptions. Le personnel de chaque légation marche groupé autour de son chef. Celui-ci est assis dans une petite chaise basse, que tiennent deux porteurs.

Et alors, c'est l'enfilade féérique de ces cours et de ces pavillons grandioses, que la photographie a maintenant révélés au monde, et dont tout dernièrement, d'un aéroplane même, elle a pu mieux fixer encore la belle ordonnance.

Je retrouve ce qui, il y a douze ans, m'avait tant ému par son air de grandeur un peu décrépite. Toujours ces toits massifs, aux grands pans recourbés, où s'amoncellent les tuiles jaunes; toujours ces vastes terrasses, aux gradins bordés de fines balustrades en marbre blanc, rouillé par les intempéries. Mais il manque... Ah! il manque aujourd'hui le soleil de Pékin, ce soleil d'exception, pour faire saillir les balustres sculptés et étinceler le vernis des tuiles; cet azur si ténu, qui allège ici et affine toutes choses et qui ferait paraître l'arête de ces beaux toits plus pure et plus haute; cette lumière enfin, si fluide, qu'elle transmue l'air en un bain de clarté douce, et qui rendait alors plus discrète encore l'ombre du pavillon où se tenait l'empereur.

Il manque surtout l'ordre et la majesté tranquille, presque mystique, des belles cérémonies impériales qui, pendant des siècles, se succédèrent en ces lieux. D'horribles habits noirs s'empres- sent où s'avançaient, avec grâce et sans hâte, les

longues robes soyeuses aux broderies brillantes et compliquées. Le double alignement de soldats qui se raidissent dans leur tenue moderne s'est substitué aux rangées des hauts mandarins inclinés dans l'attitude révérencieuse de courtisans.

Nous passons. La pluie a cessé, mais le ciel reste bas et gris. Après des cours et des voûtes, suivant l'axe immense du palais, nous arrivons dans une salle latérale, qui doit nous servir de salon d'attente. Une collation nous y a été préparée. Sous nos uniformes et nos ordres variés, nous formons un petit monde bariolé, issu de toutes les grandes nations de la terre. En attendant l'heure, on boit et on fume; on grignote et on cause. Les plus anciens racontent leurs impressions d'autrefois et font des comparaisons mélancoliques.

Devant nous, une vaste cour, presque vide, nous sépare du haut pavillon, ouvert, où aura lieu la cérémonie. Et déjà nous regardons, attentifs au moindre détail.

Voici les membres du Parlement. Ils traversent la cour, lentement, en file morne. Redingotes noires et chapeaux européens : c'est le triomphe de la friperie. Détournons les yeux. Ce défilé est triste et laid comme un cortège d'enterrement dans une petite ville de notre province. Là-bas, d'ailleurs, sur les dalles grises, apparaît une tache mouvante, d'un violet éclatant. C'est l'évêque français de Pékin qui rejoint la place réservée aux étrangers de marque.

Enfin, des commandements, un cliquetis d'armes annoncent le président. Il a suivi le même parcours que nous. Il paraît, précédé de ses gardes du corps, qui ressemblent de loin à des hallebardiers pontificaux. Il est assis, tassé, dans sa chaise à porteurs, le cordon rouge de l'ordre nouveau de l'Epi d'Or barrant son torse bleu de hussard français. Ce bleu, ces larges passementeries dorées, ce plumet blanc, sont l'uniforme de maréchal de la jeune armée chinoise. Des officiers d'état-major, vêtus de même couleur, se pressent autour de la chaise présidentielle, de si près qu'ils semblent la porter eux-mêmes, en marchant très vite. Tout ce bleu clair choque ici la vue. C'est une couleur inaccoutumée en Chine, et d'ailleurs maladroit; car, avec les plumes neigeuses des képis, elle donne à ces faces jaunes un teint plus sombre de mulâtres.

Une musique militaire attaque l'hymne républicain. Dérision cruelle, quand on se représente que tout à côté, recluse dans une aile du palais, où la tolère la plus étonnante des combinazioni chinoises, la famille impériale doit entendre tous ces bruits de triomphe : du triomphe de l'homme qui fut l'organisateur de sa chute. Mais nous sommes en Chine. A l'acte de sa dépossession, la cour mandchoue a voulu paraître résignée et

même consentante. Par une sorte de fiction, qui devait lui épargner l'humiliation suprême, l'Empire, il y a plus d'un an, s'est volontairement désisté. Il a pour ainsi dire passé la main à la République. Et tout à l'heure, l'épisode le plus piquant de la cérémonie, celui qui en tout autre pays eût été le plus émouvant, sera marqué par la révérence d'un prince du sang, délégué par la cour déchue pour féliciter en son nom le maître de l'heure, l'élu du peuple qu'elle ne gouverne plus.

Le cortège présidentiel s'arrête brusquement au pied de l'escalier d'honneur qui accède au grand pavillon. Devant lui, la pente de marbre, dont seuls, autrefois, les pieds augustes de l'empereur pouvaient fouler le beau relief, aux enroulements de chimères, semble s'être tout à coup dressé comme une barrière. Est-ce affectation de simplicité républicaine? Est-ce respect de traditions encore obsédantes? Le président a donné un ordre; et sa chaise tourne court, refoulant la ligne des soldats surpris. On la voit disparaître par une issue latérale.

Aux diplomates ne s'impose pas le même scrupule. Ils gravissent par groupes la superbe rampe, entre les balustres ciselés comme des bijoux.

La terrasse traversée, nous entrons dans la salle prodigieuse. Elle est tout en plafond et en colonnes. Murs et portes ne se remarquent pas. Les peintures bigarrées qui recouvrent là-haut les caissons et les poutres se mêlent et se fondent comme les points d'une tapisserie splendide. Les colonnes, aux fûts d'un seul jet, laqués d'un or vieilli et craquelé, sont larges et hautes comme des piliers de cathédrale; mais d'une cathédrale vide, que des mains impies auraient désaffectée. Son autel lui manque: le trône. Du trône il ne reste que l'estrade toute nue, et l'admirable écran de bois travaillé, qui lui servait de fond. Et ces vestiges accusent plus encore le sacrilège.

Le parterre a été divisé en larges damiers, où s'entassent les membres du Parlement, les hauts fonctionnaires, les officiers et le corps diplomatique.

Une sonnerie électrique fait entendre son bref avertissement, et aussitôt, sur la terrasse voisine, éclatent à nouveau les accents cuivrés de l'hymne chinois. Youan entre par la porte du fond. C'est encore le flot bleu des officiers de sa maison qui le pousse et le presse. Sa démarche est pesante. Il semble s'abandonner aux bras des gens qui l'entourent, comme faisaient jadis ces vieux mandarins qui, en public, par leurs airs accablés, voulaient témoigner de l'importance de leurs charges et de la gravité de l'acte qu'ils allaient accomplir.

Le voici sur l'estrade, face à l'assistance. Il quitte son képi et reste debout, tête nue. Entre deux saluts profonds, il prête serment à la Répu-

blique, suivant une formule écrite qu'un fonctionnaire du protocole lui a présentée religieusement sur un plateau précieux. Mais pourquoi ce respectueux personnage, non content de son habit noir, s'obstine-t-il à garder son chapeau haut de forme enfoncé jusqu'aux oreilles?

Toujours droit, le président appuie à présent ses poings sur une petite table, couverte d'une soie rouge, qu'on vient de placer devant lui. Instinctivement, on cherche des yeux le verre du conférencier. C'est en effet une vraie conférence, ou mieux un long sermon, dont il lit, d'une voix douce et monotone, le texte laborieusement préparé (1). Il y expose les principes et les vertus du régime républicain, les circonstances de son élection qui n'excluent pas la certitude de son désintéressement, les moyens qu'il juge les plus propres à assurer le salut du pays. Le style de cette homélie est, paraît-il, admirable; et sa péroraison est accueillie par un triple hurra. Brutalement acclamations qui vont heurter ces murs, jadis accoutumés aux bruits discrets du service de cour et à la voix mélodieuse d'une vieille souveraine.

Par delà ses mandataires, le peuple chinois tout entier vient de recevoir les déclarations et les promesses de son nouveau maître. C'est maintenant le tour des nations étrangères de recueillir, par l'intermédiaire de leurs représentants, les assurances qui leur sont destinées. Pendant que la masse de l'assistance chinoise évacue la salle, les légations se rangent au pied de l'estrade; et c'est là que Youan, qui s'était un instant retiré, revient, en souriant, pour échanger avec les ministres les paroles prévues.

Je passe sur la banalité des allocutions, des présentations, des compliments et des sourires. Notons ces effusions, mais ne nous y fions pas. Elles sont le bienfait d'un jour. Demain reprendra l'âpreté des relations d'affaires, et revivront les problèmes redoutables qui depuis des années mettent aux prises la Chine et le reste du monde.

Le moment est venu de l'entrevue fixée entre le président et l'envoyé impérial. Celui-ci est derrière nous, qui attend, sous les insignes de général de la nouvelle armée, dans l'attitude correcte de l'officier en service. C'est le jeune prince Pouloun, oncle de l'empereur enfant, qui faillit lui-même devenir le souverain. Les traits fins de son visage et sa tenue élégante et aisée le distinguent tout de suite de ceux qui l'approchent. Par ses opinions libérales et sa conduite antérieure il était peut-être personnellement préparé à l'étrangeté de cette démarche. « Pouloun-Egalité », dit devant moi un ministre aussi malicieux que spi-

(1) Nous avons publié dans notre dernier numéro la traduction de ce discours présidentiel. (Voir p. 435.)

rituel. N'importe! c'est une scène peu commune que celle qui met de la sorte en présence ces deux hommes, personnifiant en eux, malgré tout, des temps et des causes ennemis.

Que cachent donc, dans le fond de leur pensée et de leur cœur, ces saluts, tous ces dehors de cordialité?... Non. Gardons-nous de raffiner sur la complication de leurs sentiments. Laissons au repos notre imagination qu'excite et que rend friande le paradoxe de cette situation. La Chine est sans doute le pays des façades et des paravents. Mais y a-t-il toujours, derrière les masques, des choses aussi subtiles que nous le supposons parfois? Et aujourd'hui, notamment, les aptitudes de la race et les accoutumances de la tradition ne doivent-elles pas singulièrement atténuer l'intérêt et la rareté psychologique de cette scène qui nous étonne?

La cérémonie proprement dite de l'installation du président est maintenant terminée. Par l'effet des improvisations d'un protocole subversif et encore inexpérimenté, elle eût pu être, en ces lieux magnifiques, mesquine et pitoyable. Elle ne le fut pas cependant : tant ce décor a de splendeur et de majesté qui subsistent et qui s'imposent. Mais ce décor était tout de même fait pour l'ostentation d'autres spectacles. Et il fut aujourd'hui comme un cadre de prix qu'on aurait employé sans modestie à la montre d'une chromo.

La fête s'acheva par une revue militaire; parade devenue familière même en Chine, où les soldats en uniforme kaki ont, depuis longtemps déjà, remplacé l'armée multicolore des huit bannières. Quelques milliers d'hommes allaient défilier correctement sous les yeux de leur chef suprême, qui semblait vouloir par ce déploiement se convaincre lui-même de la réalité de sa force. Et là encore, c'est le décor exceptionnel qui sauva le spectacle de sa banalité et de ses insuffisances.

Le président, entouré de son état-major et des ministres étrangers, assiste à la revue du haut de la plate-forme qui couronne la porte monumentale du palais.

A nos pieds s'étale la grande ville quadrangulaire, se déroulent les maisons basses, les toits hétéroclites du quartier des légations, les murs, les créneaux, les bastions et les portes larges comme des forteresses. Enfin, tout là-bas, dans le ciel gris, s'arrondit le beau toit bleu du temple du Ciel, où naguère en personne officiait l'empereur, et où sera tout à l'heure célébrée la gloire des héros de la Révolution.

La porte qui nous sert de tribune est celle devant laquelle jadis s'arrêtaient, chargés des présents rituels, les envoyés des pays tributaires. C'est celle-là même où, dit-on, le plus illustres des empereurs, celui dont les victoires gagnèrent à la Chine tant de terres vassales, s'offrit un jour,

après ses conquêtes, à l'adoration du peuple de sa capitale, dans toute la pompe de la plus somptueuse des cours de l'Orient.

L'homme qui, plus d'un siècle après, lui succède au pouvoir est là, à la même place. Sa face débonnaire est radieuse. Bouche bée, le képi en arrière, il contemple ce spectacle qui semble dépasser son rêve. Et en effet, peut-il être plus belle apothéose qu'une telle solennité qui fait de cet homme sans naissance l'héritier du Fils du Ciel, en le consacrant chef d'un peuple de 400 millions d'âmes?

Qu'on admire, toutefois, sans se hâter d'envier. Car, en Chine surtout, sait-on de quoi sera fait demain?

FERNAND PILA.

Indochine

Le monopole de l'alcool en Cochinchine. — Nous avons annoncé le mois dernier que le bruit courait que le monopole de fabrication de l'alcool en Cochinchine ne serait pas renouvelé. Cette nouvelle a été confirmée, un câblogramme nous apprenant que dans sa séance du 20 novembre « le Conseil de gouvernement a adopté le projet présenté par M. Sarraut pour le rétablissement de la liberté de fabrication des alcools en Cochinchine ». Nous n'avons cependant rien appris d'autre, et nous en sommes encore à l'heure actuelle réduits aux hypothèses.

Est-on revenu purement et simplement au régime du décret de 1902, c'est-à-dire à la fabrication libre suivant licence et exercice par la Régie? La chose paraît probable, et il n'y aurait pas d'ailleurs entre le nouveau régime et l'ancien de notables différences puisqu'à côté de la distillerie Fontaine subsistaient une autre distillerie française et dix-sept distilleries chinoises. C'est la résistance acharnée de ces dernières qui seule empêcha le monopole de devenir une réalité en Cochinchine.

L'intérim du gouvernement général. — La mort de M. Rodier a quelque peu bouleversé le gouvernement qui avait vu approuver par l'unanimité des coloniaux la désignation de l'ancien gouverneur de la Cochinchine comme intérimaire du gouvernement général pendant l'absence de M. Sarraut. La nomination de son successeur a paru assez laborieuse, et les tergiversations du gouvernement ont causé une certaine émotion parmi les coloniaux. M. François Deloncle s'est fait leur interprète et dans une lettre qu'il adressait au ministre des Colonies, le 20 novembre, il déclarait :

«..... On affirme que tous les candidats, dont les noms avaient été prononcés, ont été délibéré-

ment écartés et que le gouvernement aurait décidé de choisir le gouverneur général intérimaire parmi les fonctionnaires de l'administration coloniale, en dehors de l'Indochine, sans se laisser guider par d'autres titres que le grade ou l'ancienneté. »

En même temps, la *Dépêche Coloniale*, ordinairement bien informée, annonçait que M. Sarraut avait proposé au ministre pour remplir son intérim en première ligne, M. Destenay, résident supérieur au Tonkin et en seconde ligne M. Gourbeil, gouverneur de la Cochinchine. On disait même que le décret portant nomination de M. Destenay aurait été préparé, puis annulé.

Mais le ministre répondait bientôt indirectement à la lettre de M. Deloncle par un communiqué disant « que le Conseil des ministres n'avait pas encore eu le temps de discuter la question ». Deux jours après cependant, on apprenait que M. Morel, après en avoir délibéré en Conseil des ministres, avait décidé de charger purement et simplement M. Van Vollenhoven, secrétaire général de l'Indochine, de l'expédition des affaires courantes pendant la mission de M. Sarraut.

Il n'y a entre les deux termes « de gouverneur général intérimaire nommé par décret » et « simple chargé des affaires courantes choisi par décision du ministre » qu'une simple différence de terminologie. Il est bien évident que dans l'un et l'autre cas les fonctions demeureront les mêmes, mais cette subtilité administrative suffira peut-être pour calmer les susceptibilités des résidents supérieurs plus gradés que le secrétaire général de l'Indochine ; la bonne grâce et l'habileté diplomatique de M. van Vollenhoven devront faire le reste.

La Chambre consultative indigène du Tonkin. — La Chambre consultative indigène du Tonkin a tenu sa session du 25 au 31 octobre. Elle devait être consultée sur les dépenses d'assistance, d'enseignement ainsi que des travaux publics, et elle devait donner son avis sur les quatre questions suivantes : 1° construction et entretien des digues ; 2° élection des autorités cantonales et communales ; 3° organisation de l'état civil ; 4° réforme de l'impôt personnel.

Au sujet de l'élection des autorités cantonales et communales l'administration faisait ressortir les inconvénients résultant du mode actuel qui repose sur la division fictive des inscrits et non inscrits, ces derniers n'ayant pas le droit de vote alors que dans la réalité ils payent le même chiffre d'impôts. En outre, elle demandait aux membres de la Chambre consultative d'apprécier si le moment n'est pas venu, tout au moins dans les provinces où l'enseignement du quoc-ngu est donné partout, d'exiger des candidats aux fonctions d'agent cantonal ou communal l'obligation de connaître cette écriture. Enfin l'administration demandait au sujet de la réforme de l'impôt personnel s'il ne conviendrait pas de supprimer la distinction des inscrits et non-inscrits qui est une

source d'abus et dont les conséquences sont le plus souvent supportées par la partie pauvre de la population.

Nous ne connaissons pas encore à l'heure actuelle les réponses faites par la Chambre consultative indigène à ces différentes questions. Toutefois le gouverneur général a rendu compte par câblogramme au ministre des Colonies du caractère général de la dernière session. Il signale « que l'assemblée a constamment fait preuve du désir sincère de collaborer loyalement à l'œuvre entreprise par la France au Tonkin, et qu'avant de clore ses débats, elle affirma à nouveau le loyalisme dont l'expression lui a été transmise par le président de la Chambre consultative ».

Suivant les termes de ce câblogramme, la Chambre aurait demandé le maintien, au moins provisoire, de l'assiette de l'impôt personnel.

La situation financière du Tonkin. —

Si les recettes du budget général n'ont pas été cette année très brillantes au Tonkin — nous avons vu le mois passé que c'était la Cochinchine qui sauverait l'équilibre en 1913 — par contre la situation du budget local ne paraît pas en mauvaise posture. Au 31 juillet les recettes réalisées s'élevaient déjà à 6.342.423 piastres sur un total de 8.226.710 piastres (prévisions de 1913).

Quant à l'exercice 1912 il a laissé un reliquat de 811.787 piastres provenant d'une plus-value de recettes de 257.633 piastres et d'économies sur les dépenses s'élevant au chiffre de 554.124 piastres. Les plus-values des deux exercices 1911 et 1912 ont permis de reconstituer la Caisse de réserve qui s'était trouvée épuisée par suite des dépenses exceptionnelles nécessitées par la lutte contre la piraterie. L'avoir de la Caisse de réserve qui, au 30 juin 1912, n'était que de 352.267 piastres s'élevait au 1^{er} septembre 1913 à 1.254.784 piastres non compris une somme de 250.000 piastres employée à la réfection des digues.

Le projet de budget pour 1914 a été arrêté par le Conseil du protectorat en recettes et en dépenses à la somme de 9.193.597 piastres, déduction faite des revenus abandonnés aux budgets municipaux de Haïphong et de Hanoï. Il présente par rapport au budget 1913 un accroissement de 966.887 piastres.

Cette augmentation apparaît comme bien considérable, et on ne peut guère l'expliquer que par l'intention du gouvernement de restreindre dans la plus large mesure possible les dépenses inscrites au budget général, qui ne peuvent être réellement considérées comme étant d'un intérêt commun aux cinq pays de l'Indochine. Dans ces conditions à un accroissement des charges des budgets locaux devrait correspondre une diminution des dépenses du budget général. Cette politique reviendrait à demander aux contributions directes, ressources ordinaires des budgets locaux, des ressources croissantes, le produit des contributions indirectes, base du budget général, demeurant invariable. Nous ne pourrions, dans tous

les cas, être fixés à cet égard que lorsque nous connaîtrons l'ensemble des budgets de l'Indochine pour 1914.

On nous annonce, en attendant, qu'en 1914 sur les ressources du budget local vont être entrepris d'importants travaux de réfection de routes (notamment la route de Haïphong à Hanoï par Haïduong), que quatre léproseries seront installées à Thaibinh, Haïduong, Bacninh et Phuto; enfin que des crédits importants seront affectés à la réorganisation de la police de sûreté.

L'achèvement du Saïgon-Khanhoa. —

Le gouverneur général a inauguré le 3 octobre dernier la section Phanrang-Song-Mao, dernier tronçon du Saïgon-Khanhoa, qui est donc exploité à l'heure actuelle sur toute sa longueur.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de cette inauguration, M. Sarraut a rappelé toutes les difficultés auxquelles a donné lieu la construction de ce chemin de fer dont l'achèvement n'aura pas demandé moins de treize ans, puisque c'est le 17 novembre 1900 qu'avait lieu l'adjudication du premier tronçon de Saïgon au kilomètre 132.

Les dates d'ouverture à l'exploitation ont été les suivantes :

- 1° De Saïgon au kilomètre 71, le 15 janvier 1904.
- 2° Du kilomètre 71 au kilomètre 89, le 27 avril 1905.
- 3° Du kilomètre 89 au kilomètre 134, le 15 février 1908.
- 4° Du kilomètre 134 à Phantiet, le 27 décembre 1909.
- 5° De Phanrang à Nhatrang, 1^{er} avril 1912.

Il avait donc fallu dix ans pour construire les 188 premiers kilomètres, et on pouvait se demander avec une certaine anxiété si la ligne pourrait jamais être achevée. Il fallait seulement trois ans cependant pour achever les 230 derniers kilomètres.

C'est que l'administration s'était tout d'abord adressée à de grandes entreprises qui se bornaient à un rôle d'intermédiaire entre elle et les tâcherons chargés finalement d'exécuter les travaux. Ce n'est qu'en 1910, après avoir résilié ces entreprises, que l'administration comprit enfin qu'il était plus simple pour elle de traiter directement avec les tâcherons. C'est ainsi que la section Phanrang-Nhatrang, abandonnée par l'entreprise en 1909, pouvait être ouverte à l'exploitation trois ans après, et la pose des tabliers métalliques et de la voie entre Muon-Mang et Phanrang commençait à la fois par ces deux points en juillet de la même année. Le 23 août 1913, les deux tronçons se rencontraient à Song-Long-Song.

Les droits de phare et ancrage. — Les perceptions faites au titre des droits de phare et ancrage subissent depuis plusieurs années un fléchissement très accentué. Les recettes qui atteignaient, en 1908, 193.000 piastres sont tombées par affaissements successifs à 131.000 piastres en 1911 et 115.000 piastres en 1912. Or, cette

taxe est jugée vexatoire et on considère que c'est son existence qui empêche bien souvent les capitaines de navires de venir chercher, même sans certitude de succès, du fret dans un petit port. Ils évitent actuellement d'y toucher en raison des démarches et des redevances auxquelles les oblige la réglementation en vigueur.

Le gouvernement a donc pensé qu'il valait mieux, plutôt que de tenter une réforme de la taxation, de proposer sa suppression pure et simple. Mais si minime que soit cette ressource, il est obligé d'en chercher l'équivalent et il a pensé imposer certains produits de consommation européenne tels que les poudres de chasse et les cartes à jouer qui échappent aujourd'hui totalement à l'impôt.

Le Conseil colonial consulté à cet égard, a cependant émis un avis nettement défavorable. Il a déclaré que la suppression radicale des droits de phare et d'ancrage ne s'imposait aucunement, et que les armateurs protestent non pas contre la taxe elle-même, mais bien contre le mode de perception.

Le rapporteur de cette question au Conseil colonial déclare : « Il ne paraît donc pas nécessaire d'abandonner radicalement les droits de phare et d'ancrage ; mieux vaudrait en modifier la nature, en les percevant désormais non sur le navire lui-même, comme cela se pratique aujourd'hui, mais exclusivement sur la marchandise, tant à l'exportation qu'à l'importation, ce procédé étant, en tous points, conforme à celui adopté aujourd'hui pour la perception des droits dits de statistique. »

On peut en effet observer que la perception de la taxe de statistique n'a jamais donné lieu ni à récriminations, ni à mécomptes. Fixé au chiffre modique de 7 cents la tonne, le droit de phare et d'ancrage donnerait pour le seul port de Saïgon, en s'en rapportant au mouvement de l'an passé, une recette de 70.000 piastres.

Levant

L'affaire du commandement allemand à Constantinople, et les relations internationales de la Turquie. — Une tractation dont on ne connaît pas encore le détail, mais qui, d'après les nouvelles, serait intervenue récemment entre la Turquie et l'Allemagne, pourrait changer dans une mesure très appréciable l'attitude de diverses puissances à l'égard de l'Empire ottoman. On a annoncé que la Porte avait engagé, pour commander le premier corps d'armée turc qui a son siège à Constantinople, le général allemand Liman von Sanders. Celui-ci serait accompagné par tout un état-major allemand, le commandement devant être exercé dans le premier corps d'armée turc par des officiers allemands en partant de la tête jusqu'au grade de

colonel inclus, et peut-être même de lieutenant-colonel. On ne peut préciser, étant donné qu'on ne connaît pas les termes du contrat signé par l'ambassadeur de Turquie à Berlin, Mahmoud Mouktar, mais on en sait assez pour juger qu'il s'agirait de constituer en réalité un véritable corps d'armée allemand dans la capitale de l'Empire ottoman.

C'est sans doute moins pour se concilier l'Allemagne, selon les vieux procédés de la politique hamidienne auxquels le gouvernement jeune-turc n'a pas tardé à recourir, que pour des raisons purement intérieures que le gouvernement de Constantinople aurait signé cet étrange contrat. Les gens du Comité « Union et Progrès », qui ont repris le pouvoir à la suite de l'assassinat de Nazim, craignent toujours d'être renversés par les procédés qu'ils ont employés eux-mêmes contre leurs adversaires, c'est-à-dire par un mouvement militaire. La manière la plus habile de se mettre à l'abri était bien de confier à des étrangers, qui ne sauraient se mêler à aucune intrigue turque, le commandement des troupes de la capitale; ainsi serait consolidée la toute-puissance du Comité.

Si cette combinaison peut satisfaire le gouvernement jeune-turc et aussi celui de Berlin, bien qu'il soit resté dans la coulisse, elle a produit la plus mauvaise impression à Saint-Petersbourg. On en a été d'autant plus surpris que, d'après les bruits qui courent, la diplomatie allemande n'en aurait pas soufflé mot à M. Sazonof lors de son récent passage à Berlin. L'opinion russe se montre très mécontente et le *Novoïé Vremia* en particulier a entamé une véritable campagne pour dénoncer la création, à Constantinople, d'un corps d'armée allemand dont le chef, maître comme nous venons de le dire des destinées du gouvernement turc, deviendrait en fait le véritable Padischah. Le gouvernement britannique se serait également saisi de la question, et il est parfaitement évident que la France ne peut pas rester indifférente à une pareille innovation de la politique turque, surtout au moment où on va venir lui demander de fournir le plus gros de l'effort nécessaire pour remettre sur pied les finances ottomanes.

L'attitude de l'Allemagne en cette affaire est conforme aux usages de sa politique. Elle se dit étonnée du bruit fait autour d'une tractation qu'elle trouve toute naturelle, et peut-être en effet est-elle ingénument surprise de l'étonnement et de l'effet fâcheux produit en Russie, en France et en Angleterre. Il s'agit, dit-on à Berlin, d'une affaire qui ne concerne que la Turquie, puissance indépendante et libre par conséquent d'engager tels fonctionnaires ou officiers étrangers qu'il lui plaît. L'Allemagne n'a fait que répondre aux demandes du gouvernement de Constantinople, et l'on voit même percer l'idée d'exploiter, pour maintenir la position des officiers allemands, les susceptibilités des Jeunes-Turcs en ce qui concerne la pleine souveraineté de leur gouvernement dans les commentaires que

certaines journaux d'outre-Rhin consacrent aux récriminations des tierces puissances. C'est ainsi que le 1^{er} décembre la *Gazette de Cologne*, écrivait: « Les journaux français ont annoncé qu'une démarche officielle des puissances de la Triple Entente à Constantinople au sujet de la mission militaire allemande aurait prochainement lieu.

« Ces informations semblent être des tentatives d'intimidation en vue d'exercer, et cela bien à tort, croyons-nous, une influence sur l'attitude de la Porte.

« Jusqu'ici, aucune démarche collective commune de la France, de la Russie et de l'Angleterre n'a été faite à Constantinople et il est fort peu vraisemblable que la Russie fasse de son côté aucune démarche particulière avant que le président du Conseil, M. Kokovtsov, qui est parti hier pour Livadia, ait présenté son rapport au tsar.

« Il y a de bonnes raisons de croire qu'on en arrivera peu à peu à juger cette affaire avec plus de calme. En prétendant que le général Liman von Sanders allait recevoir à Constantinople les pouvoirs d'une véritable dictature militaire, les journaux russes et français ont lancé une nouvelle d'une exagération voulue.

« D'ailleurs c'est à la Turquie qu'il appartient de fixer les prérogatives des officiers étrangers qui entrent dans l'armée turque et qui, pour la durée de leur séjour deviennent des officiers ottomans. La Turquie ne semble point être disposée à permettre une diminution de ses droits. »

On ne saurait voir là qu'une argutie. Il ne s'agit pas de savoir si juridiquement il est permis à un État souverain comme l'Empire ottoman d'engager, avec tel contrat qu'il lui plaît, tels officiers qu'il lui convient, mais bien si les puissances mécontentes d'une telle combinaison sont en situation de lui faire sentir efficacement les atteintes de leur mauvaise humeur. Or, il est clair qu'il en est ainsi dans les circonstances actuelles. Les accords de la Turquie avec la France et avec l'Angleterre relativement à l'élévation des droits de douane ne sont pas encore définitivement conclus. D'autre part, le placement d'un emprunt turc que l'état du marché financier, et aussi les impressions laissées aux capitalistes par la dernière période de l'histoire de l'Orient, rendaient déjà évidemment difficile, sera encore compromis si le gouvernement de Constantinople veut se subordonner, comme sous Abd ul Hamid, à une seule puissance. Le gouvernement français aura tous les moyens possibles pour répondre sur ce point au sentiment de l'opinion publique.

Quant à la Russie, bien que sa politique peu résolue depuis quelques années ne la porte sans doute guère à s'adresser pour réclamer vigoureusement à Berlin, elle a tous les moyens possibles de rendre la situation singulièrement pénible pour l'Empire ottoman. D'aucuns déclarent que si les officiers allemands doivent avoir en fin de compte à Constantinople la situation que l'on

dit, elle exigera des compensations. Les uns parlent de l'ouverture des détroits aux navires de guerre russes, les autres d'engagements de fonctionnaires russes dans les vilayets de l'Anatolie orientale, ou même d'instructeurs russes pour le corps d'armée turc d'Erzeroum : ainsi la question des réformes arméniennes recevrait, à titre de compensation donnée à la Russie pour la prédominance allemande à Constantinople, une forme exclusivement russe. Il ne semble pas que, à moins que le gouvernement jeune-turc mette sa propre sécurité au-dessus des intérêts de l'Empire, qu'une pareille combinaison soit à l'avantage de la puissance ottomane.

Mais si cet équilibre de compensations, si difficile à établir, ne doit exister que dans l'imagination des publicistes qui en parlent, la Russie a d'autres moyens de se payer des désagréments ou des inquiétudes que lui causerait la politique turque. On a pu voir dans le compte rendu de notre réunion arménienne que, comme nous l'avons d'ailleurs déjà fait observer, l'opinion des chrétiens des vilayets d'Arménie était devenue entièrement favorable aux Russes, et que ceux-ci seraient accueillis en libérateurs le jour où ils passeraient la frontière de Transcaucasie. Cette situation est parfaitement connue à Saint-Petersbourg. Si donc la Turquie prenait une attitude que la Russie jugerait inacceptable, il serait très facile à cette dernière, même si on faisait mine d'appliquer le projet de réformes arméniennes, de provoquer en Arménie des désordres qui lui faciliteraient une intervention favorisée par tous les désirs de l'élément chrétien de la population du pays. C'est ainsi que la question du commandement du 1^{er} corps d'armée turc intervient d'une manière inattendue et peu rassurante pour rendre peut-être plus grave encore le problème des réformes arméniennes.

La question des chemins de fer d'Asie Mineure. — Nous n'avons rien à ajouter à ce que nous avons dit le mois dernier sur les négociations engagées entre la France et l'Allemagne et entre la France et la Turquie relativement aux chemins de fer d'Asie Mineure. Nous continuons à estimer que si la concession d'un réseau ferré en Arménie à la Régie générale des chemins de fer pourrait présenter de l'intérêt pour l'influence française, le point le plus important à régler dans les négociations actuelles est d'assurer le nord de notre réseau syrien contre les conséquences des abandons inqualifiables dont il a été l'objet au profit de la Bagdadbahn.

Pour l'instant, c'est à Berlin, entre Français et Allemands, que les négociations se poursuivent. Rien n'a encore transpiré de la tournure qu'elles prenaient. On a seulement annoncé que des conversations avaient eu lieu entre M. Jules Cambon, ambassadeur de France, et M. Zimmermann, sous-secrétaire d'Etat allemand aux Affaires étrangères et personnalité la plus active de la Wilhelmstrasse. On peut voir une garantie de plus pour la manière dont les intérêts français

seront défendus dans l'envoi à Berlin, pour assister l'ambassade, de M. Sergent, sous-gouverneur de la Banque de France et de M. Ponsot, du service consulaire, qui a été le principal secrétaire de la Commission financière balkanique dont les travaux sont interrompus comme on le sait.

D'après ce que l'on a publié la France a posé comme une des conditions de son entente financière avec la Turquie que les usines françaises bénéficieraient d'une partie des commandes du matériel de guerre turc, et aussi que les lignes concédées à la Régie générale des chemins de fer devraient commander leur matériel à l'industrie française. Ces clauses sont entièrement justifiées, et l'on s'étonne de ce que, dans les cas précédents, notre diplomatie ne se soit pas toujours énergiquement appliquée à les faire insérer. L'apparition de conditions de cette nature dans les circonstances présentes est une démonstration de plus de la grande utilité, de la nécessité même de donner au ministère des Affaires étrangères la haute main sur toutes ces tractations où se mêlent si étroitement la politique et la finance. Si cette prédominance de l'organe directeur de notre politique extérieure avait existé dans les cas précédents, il est vraisemblable que nous n'aurions pas à déplorer les combinaisons pitoyables qui ont été réalisées, au détriment de l'intérêt public français, entre les intérêts privés français et allemands dans les affaires des chemins de fer d'Asie Mineure.

Ces jours derniers on a de nouveau parlé de négociations anglo-allemandes en vue de l'accord anglo-turc dont nous avons donné l'économie générale et qui, on se le rappelle, aurait pour base le consentement de l'Angleterre au relèvement des droits de douane et aux autres demandes financières de la Turquie, à la condition que le chemin de fer de Bagdad ne soit pas poussé au delà de Bassorah, et que la situation de l'Angleterre sur les rives du golfe Persique soit pleinement reconnue.

D'après ce qui a été publié dans le *Daily Telegraph*, qui annonçait le 2 décembre la conclusion imminente de l'accord anglo-turc, celui-ci comporterait un remaniement et un élargissement des frontières de la principauté de Koueit reconnue vassale de la Turquie mais devenant en fait, du consentement même de la Sublime Porte, un protectorat anglais. D'autre part, le gouvernement britannique obtiendrait pour ses nationaux en Turquie d'Asie d'importantes concessions d'exploitations pétrolières.

Enfin tout accord relatif à la dernière section du chemin de fer de Bagdad devait intéresser au plus haut point la compagnie anglaise Lynch qui partage, avec une compagnie turque, la navigation du Tigre et du Chatt el Arab. D'après le *Daily Telegraph*, les intérêts en présence seraient réglés de la manière suivante : le monopole de la navigation sur le Tigre et l'Euphrate serait donné à une compagnie internationale dont l'Angleterre aurait la moitié des actions, la Turquie et l'Allemagne chacune un quart. C'est-à-dire

qu'une moitié des titres serait, en réalité, entre les mains allemandes.

On peut se demander s'il n'y a pas au moins une part de vérité dans l'information du *Daily Telegraph*. Il ne semble pas en effet que l'Allemagne ait jamais eu l'intention de se désintéresser de la navigation du Tigre et de l'Euphrate. Il y a quelques mois, le secrétaire allemand aux Affaires étrangères donnait la réponse écrite que voici à une question sur la navigation du Tigre : « Il n'y a rien de vrai dans la rumeur d'après laquelle, dans les négociations entre l'Allemagne, l'Angleterre et la Turquie, relatives à Koueit et la dernière section du chemin de fer de Bagdad, le gouvernement allemand aurait renoncé d'une manière définitive à toute demande des Allemands de participer à la navigation du Tigre... Les questions de navigation affectées par les négociations entre les trois puissances seront réglées d'accord avec les groupes de la marine marchande allemande qui y prennent intérêt. »

Djavid bey et la question des réformes arméniennes. — Nous croyons intéressant de reproduire les déclarations faites le 26 novembre par Djavid bey au correspondant du *Temps* à Berlin. Elles sont caractéristiques de l'état d'esprit des gouvernants jeunes-turcs. Leur superbe, si étrange, après les événements des douze derniers mois, est un élément dont il faut tenir compte, ne fût-ce que pour mesurer la pression nécessaire pour imposer les réformes aux gouvernants de Constantinople.

Je suis étonné de la manière dont la presse s'occupe de l'envoi d'une mission militaire allemande à Constantinople. Il ne saurait être question de choisir pour le siège de cette mission une autre ville que la capitale ottomane.

Le général allemand sera placé à la tête du 1^{er} corps, mais il n'aura aucun pouvoir spécial en plus de ses attributions de chef de corps. Au reste, cette affaire intéresse uniquement la Turquie. Toute immixtion serait fâcheuse et d'avance condamnée à n'avoir aucun résultat.

On a beaucoup parlé ces derniers temps des réformes en Arménie. Nous désirons sincèrement opérer des réformes en Arménie ; mais nous entendons les faire nous-mêmes. Je ne saurais trop insister sur ce point. Nous sommes prêts à faire appel aux meilleurs spécialistes européens en matière d'administration et nous les engageons à notre service. Nous n'admettrons jamais que l'Europe nous envoie des contrôleurs qui contrarieraient l'influence de l'inspecteur général et pourraient ainsi créer des dissensions dans la population.

Nous n'accepterons pas qu'on fasse de l'Arménie une seconde Macédoine. L'histoire nous a donné une leçon que nous n'oublierons pas.

Vous savez combien je désire de bons rapports avec toutes les grandes puissances et notamment avec la Russie qui est notre seule voisine. J'ai contribué ces derniers mois par mes conversations avec M. de Giers à donner aux rapports turco-russes une cordialité particulière. Je souhaite très vivement qu'ils la conservent, mais il ne saurait y avoir de discussion sur le mode d'exécution des réformes en Arménie. Nous voulons que les administrateurs dépendent de nous. Nous avons déjà engagé un Anglais et un Français pour l'organisation de la gendarmerie. Au cas où des influences politiques, ainsi que certains symptômes

permettent de le craindre, nous empêcheraient d'obtenir de l'Angleterre ou de la France le concours de fonctionnaires éminents, nous ferons appel aux puissances neutres. Nous ne céderons jamais sur la question du principe du contrôle européen. Le gouvernement ottoman qui risquerait une telle concession serait renversé.

Je sais qu'on a parlé de nous convaincre par divers moyens de pression. On a prononcé le mot de boycottage financier. Je ne crois pas à son efficacité. Ce serait, s'il réussissait, une épreuve pour la Turquie, mais nous ne serions pas les seuls à souffrir. Avec nous les puissances possédant de grands intérêts financiers dans l'empire ottoman seraient atteintes. C'est en première ligne la France et puis l'Allemagne. Or ces puissances ne sont pas intéressées directement aux réformes en Arménie.

Extrême-Orient

CHINE

La réaction de Youan Chi Kaï. — A propos de l'inauguration solennelle de la présidence de Youan Chi Kaï, le dernier Bulletin a fait remarquer que le chef de l'Etat chinois, dans son discours, qui eut l'allure d'un manifeste, négligea de parler de ce qui constitue l'essence d'un régime républicain : les institutions représentatives. Ce silence avait sans doute une signification, car, peu de jours après, Youan, par un coup d'autorité, marquait le plus complet mépris du système parlementaire ; il privait 400 députés et sénateurs de leur siège, mesure qui équivalait à la suppression de l'assemblée nationale.

Nos lecteurs, qui trouvent mentionnés et commentés ici tous les événements qui se déroulent en Chine, ne s'étonneront pas du caractère paradoxal que paraît revêtir la dernière manifestation présidentielle. Ils jugeront que ce dernier geste de dictateur est assez d'accord avec les actes qui l'ont précédé. Au milieu des coq-à-l'âne politiques de ces deux dernières années, le gouvernement de Youan Chi Kaï n'a pas manqué d'une certaine logique. Il s'est visiblement efforcé de vaincre par tous les moyens la tyrannie du parti Kouo-ming-tang qui se considérait comme le fondateur de la République. Le président donna d'abord des ministères aux révolutionnaires. Nullement préparés à exercer le pouvoir, ces Jeunes-Chinois montrèrent une telle incompétence qu'ils perdirent très vite le prestige qu'ils avaient aux yeux du vieux personnel mandarinal. Des personnages comme Sun Yat Sen furent gagnés à prix d'argent ou pourvus de postes. Par suite de ces insuccès et de ces avatars, le parti Kouo-ming n'eut plus qu'une existence languissante, mais après les élections de janvier 1913 qu'il se rendit favorables, il ne se résigna plus à demeurer dans l'inactivité gouvernementale. Ses chefs eurent l'ambition de reconquérir le pouvoir. Tous les actes de Youan Chi Kaï leur montraient que la présidence ne voulait pas d'un gouvernement

de parti ; la bataille parlementaire ne leur permettant donc pas d'atteindre leur but, ils préparèrent et commencèrent l'insurrection, dont Pékin eut si facilement raison en juillet et août.

Le parti Kouo-ming n'était cependant pas abattu, et c'était au sein même du parlement qu'il était le plus actif. Youan Chi Kai devait donc renoncer à être le maître tant que ses décisions seraient soumises à l'examen d'une assemblée composée en majorité de ses ennemis. Il fut ainsi amené à envisager l'« épuration » de la Chambre et du Sénat. Mais avant d'exécuter cette opération, il crut nécessaire de mettre fin à sa présidence provisoire et de se faire élire à titre définitif. Les Kouo-ming-tang demandaient au contraire que l'élaboration et le vote de la constitution républicaine précédassent l'élection présidentielle. Youan Chi Kai qui voulait procéder en pleine indépendance aux réformes politiques et administratives, passa outre à ces préférences. D'ailleurs, il obtint bientôt, par les vieilles méthodes chinoises de corruption, le silence de ses adversaires ; bien peu résistèrent aux offres qui leur furent faites. L'élection était assurée. La présidence cependant ne comptait pas que les politiciens se rappelleraient à l'heure du scrutin qu'ils avaient vendu leur vote, aussi, pour prévenir les défections. Youan, le jour des élections, fit garder les portes de l'assemblée par des soldats en armes, les parlementaires ne purent sortir que lorsque le vote fut acquis, c'est-à-dire douze heures après leur entrée dans la salle. L'on conte que s'il y eut des votes hostiles à Youan Chi Kai, c'est parce que le ministre des Finances avait jugé bon de garder par devers lui une importante somme promise à quelques députés influents.

A la suite de son élection, le président trouva des Chambres plus maniables qu'auparavant, mais à la condition de ne pas cesser de soudoyer leurs membres. Tous ces hommes à principes, qui naguère déclaraient qu'ils ne céderaient pas sur la question des libertés parlementaires, se bornaient maintenant à faire chanter le gouvernement. A vrai dire, ils n'étaient pas assez puissants pour créer un danger, mais ils constituaient une gêne. Les représentants même qui, dès la première heure, s'étaient délibérément rangés du côté de Youan demandaient, comme les autres, qu'on leur fit des distributions de billets de banque. Si l'on n'eût pas satisfait tout ce monde, une coalition eût pu se former contre le chef de l'Etat. Par son système de corruption, la présidence avait ainsi constitué, sans s'en rendre compte d'abord, une véritable prime à l'opposition. Et cette opposition d'individus n'ayant que des appétits eût été plus encombrante que celle des kouo-ming-tang qui, par leurs idées politiques et par leur origine suspecte, éloignaient un grand nombre de Chinois.

Le moment était donc critique, et d'autant plus que dans le personnel gouvernemental des dissentiments, des inimitiés s'accroissaient. Le secrétaire général de la présidence était au plus

mal avec le président du Conseil, et des coteries se découvraient qui auraient pu prendre de l'importance si Youan Chi Kai n'avait pas agi. M. J. Rodés a signalé dans le *Temps* qu'il y avait alors à Pékin des partisans de l'ancien vice-roi de Canton, Tseu Tchouen Hiuan.

Youan eut l'habileté de dénouer cette situation non pas en supprimant le Parlement, mais en l'amputant. Trois décrets furent lancés, ordonnant la dissolution des bureaux dirigeants du parti kouo-ming-tang et de toutes ses agences, ainsi que la démission des parlementaires affiliés à cette faction. Par cette mesure, le président refaisait l'union des modérés ; un instant troublée par une politique s'adressant trop à la vénalité chinoise. Trois cents députés et cent sénateurs kouo-ming-tang furent sommés de remettre leur démission au ministre de l'Intérieur. On s'attendait à quelque résistance. Il n'y en eut d'aucune sorte. Dans les provinces, on accueillit la nouvelle de ce coup de force ou avec indifférence ou avec satisfaction. Le Parlement ne cessa pourtant pas d'être convoqué, mais il ne réunissait qu'un nombre infime de membres ; un jour, l'on en vit huit au Sénat et deux à la Chambre. Le 12 novembre, les deux assemblées tinrent une séance commune ; 90 représentants seulement étaient présents. Une motion fut votée, déclarant qu'il était matériellement impossible d'obtenir le *quorum* et que, dans ces conditions, les séances étaient ajournées *sine die*.

Telle fut la fin du régime parlementaire en Chine.

Depuis lors, la politique réactionnaire de Youan Chi Kai se poursuit sans précipitation, mais avec logique. Tous les fonctionnaires appartenant aux kouo-ming-tang ou ayant des accointances avec ce parti sont révoqués, s'ils ne donnent d'eux-mêmes leur démission. Et les décrets qui se suivent ne cessent de répéter que les conceptions politiques des Jeunes-Chinois sont faussées, que la Chine doit revenir à la politique de progrès matériel et moral. C'était la formule du vice-roi Tchang Tche Tong et du réformisme de la dynastie mandchoue.

On estime généralement, dans les milieux chinois, comme dans les milieux européens d'Extrême-Orient, que le gouvernement personnel est une nécessité en Chine.

Déarrassé des kouo-ming-tang, qui professaient que le pouvoir législatif devait toujours avoir le dernier mot, et des Chambres qui empiétaient sur l'autorité présidentielle, Youan Chi Kai vient de créer un comité consultatif qui serait le principal rouage du nouveau gouvernement. Le Conseil des ministres lui-même lui serait subordonné. Ce comité se composera de 74 membres : 8 représentants du président, 2 membres du Conseil des ministres, 9 fonctionnaires ministériels, 50 délégués provinciaux choisis par les représentants du pouvoir central. Youan aurait déjà désigné pour défendre ses idées en matière constitutionnelle Sin Che Tchong, ancien grand conseiller de l'empire et tuteur de l'empereur ;

Li King Chi, Mandchou, ancien vice-roi du Yun-nan; Ma Leang, qui a appartenu à la Société de Jésus et qui fut directeur de l'Université de Pékin.

Ces quelques lignes suffisent à faire apprécier l'importance des derniers événements. Jusqu'ici, le caractère contre-révolutionnaire qu'a eu dès le premier jour la politique de Youan Chi Kai n'apparaissait pas à tous les yeux : certains voulaient conserver des illusions. Il n'est plus permis maintenant d'en avoir.

Un emprunt industriel chinois. — La dissolution du consortium a laissé, on se le rappelle, toute liberté aux financiers des différents pays de conclure avec la Chine des emprunts dits industriels, c'est-à-dire ayant pour but tel ou tel travail particulier ou la création de telle ou telle industrie. C'est dans cet esprit que le nouvel établissement financier français, fondé sous le nom de Banque industrielle de Chine, a conclu avec le gouvernement de Pékin un emprunt de 150 millions de francs qui doit servir à établir à Poukéou un port sur le Yang-tseu. Les plus grands navires peuvent en effet remonter jusqu'à ce point situé en face de Nankin et qui est à l'heure actuelle la tête de ligne méridionale du grand chemin de fer de Tien-Tsin à Pékin auquel va venir bientôt s'embrancher le chemin de fer du Kansou à la mer dont nous parlons par ailleurs. En outre, la ville de Sin-Yang-Tcheou, située sur le Pékin-Hankéou sera reliée, comme nous le disons également plus haut, à Poukéou par une voie ferrée.

L'emprunt de 150 millions servirait encore à construire un pont sur le Yang-tseu entre Hanyang et Outchang.

Il est vraisemblable d'ailleurs que quelques bribes de cette somme seront remises au gouvernement de Youan Chi Kai qui est toujours en grand mal d'argent. C'est surtout en vue d'obtenir ces subsides immédiats et urgents que le gouvernement de Pékin est disposé à conclure des emprunts « industriels » ou autres.

JAPON

Le prince Keiki Tokougawa, le dernier des chogouns. — Le prince Keiki Tokougawa, le quinzième et dernier chogoun vient de mourir.

La différence entre le commencement et la fin de la vie de ce personnage montre de la manière la plus frappante l'évolution qui s'est accomplie au Japon et la facilité avec laquelle le nouveau régime, après qu'une lutte si vive l'eût établi, a pu effacer les traces du passé et devenir absolument incontesté.

Lorsque le prince Keiki Tokougawa devint chogoun en septembre 1866, la situation de la dynastie chogounale que Iyeyasou avait établie en 1603 était déjà singulièrement ébranlée. C'est avec l'abdication de Iyenari en 1837 que sa décadence avait commencé à se révéler clairement. Sous ses fils, Iyeyoshi et Iyesada, qui lui succédèrent l'un

après l'autre, la question des relations du Japon avec les puissances étrangères se posa d'une manière de plus en plus aiguë et elle fit naître dans la politique japonaise des partis nouveaux créant de grands embarras au gouvernement chogounal. Keiki Tokougawa était fils du prince de Mito, chef d'une des branches de la descendance de Iyeyasou, qui le poussa au pouvoir où il arriva, comme nous l'avons dit, en septembre 1866. Peu de temps après, le 3 février 1867, l'empereur Komei mourait et était remplacé par Moutsou Hito, sous lequel se fit la restauration.

Sans ce changement de règne, les partisans du chogoun et ceux de l'empereur seraient peut-être arrivés à un compromis, mais les débuts du règne du jeune Moutsou Hito furent dominés par les clans du Sud qui avaient leurs raisons particulières de pousser à la révolution et de remplacer au pouvoir les clans du centre, soutiens de la famille Tokougawa. Certains des clans du Sud, dirigés par celui de Chochou, s'étaient même déjà révoltés. Il aurait fallu à ce moment au chogounat un chef extrêmement résolu pour faire face à l'orage, mais Keiki Tokougawa était par tempérament un homme conciliant; il ne sut pas prendre en mains les affaires avec l'énergie voulue. Acculé malgré lui à un conflit par l'intransigeance des clans du Sud, il dut, vaincu au commencement de 1868, faire sa soumission au Tenno, qui lui permit de se retirer à Shidzouaka. Sans doute le tempérament de Keiki Tokougawa contribua-t-il, après l'avoir amené à ne pas continuer d'une manière désespérée la lutte contre les clans victorieux du parti impérial, à s'accommoder si bien du nouvel état de choses que, quelques années après la restauration, il recevait et acceptait le titre de prince dans la nouvelle noblesse japonaise. On lui permettait de venir résider dans l'ancienne capitale de sa dynastie, Yedo, devenue Tokyo sous le Meidji.

PERSE

La frontière turco-persane. — Le différend de frontière depuis si longtemps pendant entre la Turquie et la Perse, vient de prendre fin heureusement. Nos lecteurs se rappellent comment la Turquie avait empiété sur le territoire persan, notamment dans le Nord où les troupes turques, aidées des Kurdes, se sont avancées jusqu'au lac d'Ourmiah, provoquant les protestations de la Russie et même certains mouvements de troupes russes dans l'Azerbaïdjan.

Le 17 novembre, le grand vizir et les ambassadeurs de Perse, de Russie et d'Angleterre signaient, d'un commun accord, le protocole relatif à la délimitation de la frontière turco-persane. Ce protocole résume les pourparlers concernant la délimitation, établit le règlement intérieur des travaux de la commission pour cette délimitation et fait l'historique de ces longues négociations. Dix-huit réunions de la Commission turco-per-

sane n'ayant abouti à aucun résultat appréciable, l'ambassadeur russe adressa à la Porte, le 28 août 1912, une Note dans laquelle il disait : « Le gouvernement russe fait remarquer qu'il ne saurait assez insister sur la nécessité de mettre sans retard à exécution les conditions du traité d'Erzeroum qui rétablissent le *statu quo* de 1848. » La Porte répondit le 31 mars 1913 : « Le gouvernement ottoman désireux de satisfaire aux demandes exprimées par le gouvernement impérial de Russie en écartant toute cause de divergence dans ses rapports cordiaux avec celui-ci et voulant, d'autre part, lui prouver son entière bonne foi dans la controverse existant entre les deux pays, a décidé de donner son adhésion au projet présenté dans la Note à l'ambassadeur de Russie, jusqu'au 36° degré parallèle de latitude. » En même temps la Porte proposait quelques modifications. L'ambassade de Russie répondit qu'elle ne saurait assez insister sur la nécessité de ne pas apporter de modifications à la ligne fixée dans sa Note du 28 août.

Le 3 mai 1913, les ambassadeurs de Russie et d'Angleterre adressèrent à la Turquie une Note identique dans laquelle était nettement indiquée la démarcation du district de Zohrab et la frontière des régions du Sud. Finalement, le 29 juillet 1913, une déclaration signée à Londres fixait le tracé des parties méridionales de la frontière.

La nouvelle frontière fixée par le protocole du 17 novembre dernier est, vers le Nord, très favorable à la Perse qui conserve tous les territoires contestés de Bariga, Torgever, Decht, Morgever, Vahuu et Zerivan. L'extrémité sud de la frontière est bornée par le Chott-el-Arab jusqu'à l'embouchure du canal de Klaipin. Les eaux du Chott-el-Arab, ainsi qu'il avait été stipulé dans la déclaration turque du 29 juillet, que nous signalions plus haut, restent sous la souveraineté de la Turquie — tout en laissant la navigation internationale — ainsi que toutes les îles, excepté Muhalla et six îles qui en dépendent. Mohammerah continue à rester sous la juridiction de la Perse. Le cheik de Mohammerah conserve la possession de ses biens fonciers sur le territoire turc. Enfin un article spécial dit que « la concession accordée au chah et exploitée par une Compagnie de pétroles anglo-turque reste entièrement en vigueur sur toute l'étendue des territoires déferés à la Turquie en vertu du présent accord ». Il est entendu que le gouvernement persan aura recours aux bons offices de l'Angleterre et de la Russie pour arriver à un arrangement satisfaisant en ce qui concerne les tribus migratrices sur la frontière du district de Zohrab.

Ainsi se présente dans ses grandes lignes le protocole signé à Constantinople. Une Commission composée de délégués turcs, persans, russes et anglais va se rendre sur place pour délimiter de façon précise la ligne de démarcation de la nouvelle frontière. Elle doit se réunir à Mohammerah le 15 décembre. Le chef de la délégation anglaise, M. A. C. Wratislaw, qui fut autrefois consul à Tebriz, a quitté Londres à cet effet. De son côté,

Ittila el Molk, chef commissaire du gouvernement persan a dû se joindre aux délégués ottomans. Une escorte de 40 cosaques accompagnera la Commission dont les travaux qui commenceront au début de 1914 dureront dix-huit mois environ. Si les membres turcs et persans de la Commission ne pouvaient arriver à une entente, les commissaires anglais et russes qui ont des pouvoirs d'arbitres, décideront sur place des questions litigieuses.

La situation intérieure. — Les élections pour le nouveau medjliss sont encore, sinon remises aux calendes grecques, du moins dans un lointain assez brumeux. Le 11 novembre, sur les instances du régent, une assemblée de notables et de mollahs influents de Téhéran s'est réunie au palais pour y discuter de la date des élections. Etant donné le manque total d'organisation politique et les difficultés de toute nature qui se présentent actuellement, on a laissé entendre que le régent, dont les sympathies en faveur d'un Parlement nouveau ne font cependant aucun doute, ne peut espérer que les élections puissent se faire dans un délai rapproché, en décembre au plus tôt. Quoi qu'il en soit de la date, aucun candidat n'a encore été désigné. « Même en ne tenant pas compte, dit le correspondant du *Times* à Téhéran, de ceux qui sont énergiquement hostiles aux élections, il y en a beaucoup qui, tout en étant favorables en principe à un medjliss, considèrent comme peu sage de répéter l'expérience et ne veulent pas courir le risque de réunir une telle assemblée. »

La pacification de la Perse septentrionale, naguère encore infestée de ces coupeurs de route si redoutables et qui entravaient tout commerce, fait des progrès que nous sommes heureux d'enregistrer. La gendarmerie suédoise y a largement contribué. Huit cents de ses hommes ont quitté dernièrement Chiraz pour étendre leur système de patrouilles jusqu'à Bouchir. Ils ont atteint Borasjun, leur avant-dernière étape, sans incident, après avoir jalonné la route de postes. Les arrangements conclus avec les khans locaux semblent avoir été satisfaisants et Sowlet ed Daouleh, l'*ilkhani* des Kachgai a accepté de placer ses fusiliers sous les ordres des Suédois, leur abandonnant ainsi le contrôle de la grande route du Sud.

Cette heureuse pacification ne va pas sans à-coups assez graves pour ceux qui, tant Suédois que Persans, se sont donné cette rude tâche. Un télégramme de Téhéran, en date du 23 novembre, annonçait qu'une force de gendarmerie persane à son départ de Kazeroun pour le Sud a été attaquée par des tribus hostiles dans le voisinage de cette ville. Le détachement comprenant 32 gendarmes se réfugia dans l'office du télégraphe, après avoir laissé deux morts sur le terrain. Le khan Ali Mohamed Kamariji, un des instigateurs de l'attaque en décembre 1911 contre M. Smart, consul anglais à Chiraz, est rendu responsable de cette affaire.

La ligne Djoulfa-Tebriz. — Le correspondant d'Odessa du *Near East* a annoncé que les premières fournitures métalliques devant servir à l'établissement de la ligne Djoulfa-Tebriz sont arrivées à Djoulfa. La construction du point terminus Tebriz pourra donc être commencée à brève échéance et activement poussée dans la suite. Les ingénieurs ne sont pas aux prises avec de grosses difficultés physiques et si le personnel employé à la construction de la ligne est suffisamment nombreux, les travaux pourront être achevés vers la fin de l'année prochaine.

Les recettes des douanes : le commerce extérieur. — Pendant les six premiers mois de l'année persane les recettes douanières ont accusé une augmentation totale de 70 000 livres sterling, c'est-à-dire de 19 0/0 sur la période correspondante de l'an dernier, et de 24.000 livres sterling — 32 0/0 — rien que pour la zone sud.

Il résulte des renseignements fournis par la légation britannique, à Téhéran, que le chiffre général du commerce extérieur de la Perse pour l'exercice fiscal clos le 20 mars dernier, a atteint 20.079.178 livres sterling contre 17.198.691 livres sterling en 1911-1912, soit une augmentation de 2.879.487 livres sterling ou de 14,34 0/0. La valeur des importations a été de 11.351.513 livres sterling, et celle des exportations de 8.726.665 livres sterling, chiffres qui présentent sur ceux de l'année précédente des augmentations respectives de 1.661.360 livres sterling et de 1.218.127 livres sterling. Quant à la balance commerciale, elle ressort à 2.624.848 livres sterling en faveur des importations. Parmi les pays trafiquant avec la Perse, la Russie reste en tête avec un total de 12.397.158 livres sterling, soit 62,7 0/0 du chiffre du commerce extérieur, les importations de marchandises russes en Perse ayant atteint 6.579.561 livres sterling, tandis que les exportations persanes en Russie, s'élevaient à 6.017.557 livres sterling. L'empire britannique demeure second avec un total de 4.195.992 livres sterling ou 29,9 0/0, contre 4.541.560 livres sterling l'année précédente, soit donc une diminution de 345.568 livres sterling. L'empire britannique a importé, en effet, en 1912-1913, pour 3.063.622 livres sterling, contre 3.793.303 livres sterling en 1911-1912, et la Perse a exporté vers la Grande-Bretagne pour 1.132.370 livres sterling contre 748.257 liv. sterling douze mois auparavant. La diminution des importations anglaises en Perse est due au fait qu'en 1911-1912, le Royaume-Uni envoya de l'argent devant servir au monnayage pour un montant de 1.323.959 livres sterling contre seulement 100.000 livres sterling en 1912-1913. Quant aux autres pays ayant des rapports commerciaux avec la Perse, ils se classent comme suit, par ordre d'importance : Turquie, 1.226.310 livres sterling ; Allemagne, 486.325 liv. st., en plus-value de 165.006 liv. st. ; France, 317.204 liv. st. ; Italie, 214.833 liv. st. ; Autriche, 172.181 liv. st. ; Belgique, 166.736 livres sterling.

ASIE ANGLAISE

L'agitation musulmane dans l'Inde. — Ce que sont les différents problèmes qui contribuent à causer actuellement dans l'Inde un véritable malaise, on l'a montré ici même, d'après le livre de M. Valentine Chirol, il y a quelques mois ; mais, depuis le moment où a paru la seconde édition du remarquable ouvrage intitulé *Indian unrest*, l'importance de certains facteurs de l'agitation dans l'Inde a été modifiée ; en particulier, la question musulmane a pris, dans les très légitimes préoccupations des Anglais soucieux de l'avenir de la domination britannique dans l'Inde, une place de tout premier plan. Pour quelles raisons ? Il n'est pas besoin de le répéter une fois encore aux lecteurs de *l'Asie française* ; peut-être, au contraire, souhaiteront-ils de savoir quelles causes ont motivé la crise dont souffre actuellement l'All-India Moslem League. Voilà ce que nous voudrions faire en peu de mots.

Sur la question même des origines du panislamisme dans l'Inde, les avis sont partagés. Le regretté Arminius Vambéry, le savant voyageur et professeur de Budapest dont la compétence était universellement reconnue, la trouvait dans l'éveil spirituel des musulmans et aussi dans une accession progressive à la civilisation contemporaine ; il se refusait à y voir une conséquence des attaques successives dont, durant les dernières années, les sectateurs de Mahomet avaient souffert de la part des nations européennes au Maroc, en Tripolitaine et en Perse. Peut-être les récents événements des Balkans l'eussent-ils amené à modifier un peu son opinion. Quoi qu'il en soit, les idées panislamiques ont pénétré dans l'Inde depuis quelques années, et avec elles un esprit indéniable de prosélytisme et de fanatisme qui place dans une situation très délicate les esprits sages et pondérés à la tête desquels est le khan Aga.

C'est en voyageant à travers la contrée, en prenant la parole dans les réunions musulmanes, ou encore en prononçant quelques mots, le vendredi, après la prière, dans les mosquées de Peshawar, de Delhi, d'Agra et de Lucknow, c'est, pour tout dire, en recourant à ces mêmes méthodes dont les agitateurs socialistes se servent avec succès en Europe, c'est en agissant comme eux que les chefs du panislamisme dans l'Inde se sont peu à peu fait connaître. Assez rapidement, ils ont conquis une grande influence ; alors, mais alors seulement, ils ont démasqué leurs batteries et montré quel était leur véritable but. Les mesures extrêmes, la guerre sainte, voilà ce que veulent les « Jeunes-Musulmans » de l'Inde. Est-il besoin d'en fournir quelques preuves ? Les événements des derniers mois sont là pour les donner.

Voici la démolition de la mosquée du Bazar Mahdi à Cawnpore : pour protester contre elle, les musulmans de la ville tinrent une réunion à la

suite de laquelle, excités par des agitateurs extrémistes, ils se rendirent sur l'emplacement de la mosquée, précédés de drapeaux noirs, et entreprirent de la reconstruire. La police étant intervenue, les manifestants lui jetèrent des pierres; bientôt ce fut une véritable bataille et les agents durent faire usage de leurs revolvers. Treize émeutiers furent tués et 30 furent blessés dans cette bagarre ou plutôt dans cette bataille du 3 août 1913, où, du côté de l'ordre, périt un agent de police tandis qu'environ 40 étaient mis à mal. Y a-t-il eu, à la suite de cette déplorable lutte, quelque regret exprimé par les journaux musulmans avancés de l'Inde? Nullement; tandis que l'effervescence était grande parmi les fidèles de certaines villes, que, notamment à Calcutta, se produisaient des manifestations immédiatement consécutives à cette déplorable affaire de Cawnpore, ces journaux prenaient un ton très violent, et publiaient des articles rageusement antibritanniques. Leurs pires articles étaient réimprimés à part et distribués gratuitement dans tout le pays: on faisait courir le bruit qu'en réalité 250 musulmans et plus avaient été tués dans la lutte, que leurs corps avaient été cousus dans des sacs et secrètement jetés dans le Gange; on en faisait des martyrs dont le sang criait vengeance au ciel. Et, naturellement, certains journaux bengalis et autres faisaient chorus; ils assuraient les musulmans que le cœur de leurs compatriotes d'autres religions battait à l'unisson du leur, ils critiquaient l'administration coupable, disaient-ils, d'avoir froissé l'opinion publique, etc.

Convient-il de voir dans la crise de l'All-India Moslem League dont nous avons parlé précédemment (n° d'octobre, p. 443) un fait ayant quelque rapport avec l'affaire de Cawnpore? Nous le croyons d'autant plus volontiers que les deux personnalités musulmanes dont le différend avec M. Ameer Ali a amené la démission de ce dernier avaient, à la suite de cette affaire, travaillé de tout leur pouvoir à entretenir l'agitation au lieu de s'efforcer de la calmer. Leur attitude n'a pas été moins intransigeante dans un cas que dans l'autre, et leur conduite tend toujours vers le même but: combattre les éléments modérateurs, en amener l'élimination et pousser ensuite aux violences et aux résolutions irréparables. La retraite immédiate de M. Ameer Ali, la retraite prochaine et déjà officiellement annoncée du khan Aga, mettent en pleine lumière l'existence de deux courants différents parmi les membres de l'All-India Moslem League: à l'élément modéré, conservateur, partisan d'une politique de coopération et d'entente avec les maîtres de l'Inde s'oppose le groupe des jeunes musulmans ardents, intransigeants, pleins de défiance à l'égard du gouvernement britannique, le jeune groupe d'Aligarh, et c'est précisément ce groupe de jeunes qui tend de plus en plus à prédominer dans la Ligue.

Naturellement, cette évolution préoccupe de plus en plus les hommes politiques anglais.

Que de preuves il serait possible d'en fournir! Lord Lamington y voit la punition de l'indifférence manifestée au cours des derniers événements par l'Angleterre à l'égard des défaites musulmanes: « Non seulement, écrit-il, nous avons manqué de sympathie, mais en ne condamnant pas les barbaries abominables dont des chrétiens se sont rendus coupables à l'égard de musulmans, nous leur avons donné lieu de croire que nous avions deux poids et deux mesures, applicables respectivement à chacune des deux religions ». Le *Times* estime, pour sa part, que sur l'avenir du mouvement musulman dans l'Inde apparaissent maintenant des doutes et des incertitudes qui pendant longtemps ne l'avaient pas obscurci; comme l'a très justement écrit, le 2 novembre dernier, le khan Aga à M. Ameer Ali, l'avenir de l'All-India Moslem League est entre les mains du peuple; mais sera-t-il tel que le désire le fondateur de la Ligue? et la Ligue deviendra-t-elle « une organisation nationale de la communauté loyale et dévouée des musulmans de l'Inde, une organisation, où seront représentés tous les partis et où toutes les écoles de pensée feront connaître leurs aspirations »? Si Vambéry vivait encore, il écrirait sans doute avec moins d'assurance que le 5 septembre 1912 tenir pour assuré qu'aucun mouvement panislamique ne viendra ébranler les bases de la domination britannique dans l'Inde, ni faire tort à ses intérêts par toute l'Asie musulmane.

L'agitation indienne dans l'Afrique australe. — En exposant dans l'Asie française, il y a quelques mois, la situation des Indiens dans l'Afrique australe et les protestations que soulevait, de la part des travailleurs venus de la grande péninsule asiatique, l'état d'infériorité dans lequel ils étaient maintenus par les Européens du pays, nous étions loin de prévoir ce que réservait un très prochain avenir. Combien les Indiens étaient mécontents du sort qui leur était fait au Natal et ailleurs, on le savait, et leurs doléances en témoignaient; mais on ne pouvait pas les croire susceptibles de passer des paroles aux actes et de soutenir leurs revendications autrement que par des pétitions, des réunions et des discours. Ils avaient jusqu'à présent montré tant de douceur, de longanimité, de patience! Tout a des bornes cependant, et les Indiens de l'Afrique australe viennent d'en fournir une preuve nouvelle. Las d'attendre la réalisation de promesses dont l'exécution était toujours renvoyée à des temps meilleurs, irrités de constater qu'eux-mêmes avaient seuls consenti tous les sacrifices, qu'ils avaient bien reconnu le principe de l'exclusion de leurs compatriotes nouvellement arrivés (on la leur disait nécessaire à la sécurité des populations blanches de l'Afrique australe), mais que, depuis près de trois ans, aucune des modifications formellement promises à la loi sur l'immigration n'y avait été apportée, les Indiens se sont décidés à témoigner ouvertement de leur mécontentement. Ainsi, pensaient-ils, on tien-

drait mieux compte en haut lieu de leurs revendications.

Tout observateur impartial ne peut que rendre justice à la modération dont, même dans la voie extra-légale, ont fait preuve les Indiens de l'Afrique australe. Au lieu de choisir un moment critique pour entrer en scène, celui où, en juillet dernier, la situation du Rand ne laissait pas de préoccuper sérieusement le gouvernement du Cap, ils ont attendu que tout fût redevenu calme et que les ministres de l'Union sud-africaine ne fussent plus assaillis de graves soucis. Encore, pour faire entendre ses doléances, la communauté indienne a-t-elle décidé de n'affirmer ses revendications qu'en commettant de légères infractions à la loi, en n'exécutant rien qui pût être passible de peines plus graves que la prison. De là cette promenade de protestation (si l'on peut dire) de 2.500 Indiens sous la conduite de M. Gandhi, dans les régions du Transvaal limitrophes du Natal, promenade dont le but était, a écrit le *Cape Times*, d'adresser au nom de la justice un colossal appel aux peuples de l'Union sud-africaine; de là le calme, la patience, la discipline des manifestants et leur remarquable abstention de tout excès; de là encore la facilité avec laquelle quarante hommes de la police ont pu les arrêter et ont suffi pour le faire. Si quelques sacripants ont profité de l'agitation indienne pour se livrer à quelques excès, au Natal en particulier; s'ils y ont incendié des plantations de cannes à sucre, et s'ils ont résisté à la police à Ladysmith, la masse de la population asiatique ne saurait nullement, sans injustice, être tenue pour responsable de ces méfaits. A l'heure actuelle, les Indiens sont environ 150.000 au Natal, c'est-à-dire que leur total dépasse légèrement celui de toute la population blanche; s'ils avaient donné libre cours à leur indignation, quels malheurs en serait-il résulté pour le pays! Fort heureusement pour les Européens, il n'en a pas été ainsi.

Une partie au moins de la population blanche de l'Afrique australe ne se laissera-t-elle pas toucher par cette modération, et n'en dégagera-t-elle pas une leçon? Comprendra-t-elle la portée de ce fait que, lors de la répression du mouvement de résistance passive, les femmes se sont laissé conduire en prison avec autant de courage et de fermeté que les hommes? Se rendra-t-elle compte qu'il est enfin temps de tenir les promesses faites naguère aux Indiens? La querelle des races est si ardente dans l'Afrique méridionale que l'on peut redouter de voir les membres du parti boer s'entêter dans leur opinion antérieure et se refuser à faire les concessions indispensables, — et très raisonnables, très légitimes même, puisqu'elles sont *dues* depuis longtemps, — que réclament les Indiens établis dans l'Afrique australe: l'abolition de la taxe de capitation imposée à tous les Indiens résidant dans l'Afrique du Sud entre autres, et le traitement de défaveur imposé aux femmes indiennes légitimement mariées suivant les rites de leur religion.

Naturellement, les habitants de l'Inde ont pris

parti pour leurs compatriotes. Non contents de soutenir, par une approbation manifestée dans de nombreuses réunions publiques, leurs revendications, ils les encouragent dans leur résistance passive en leur envoyant des subsides. Déjà, dans ce but, en 1912, M. Ratan Tata avait fait, à trois reprises différentes, un don de 25.000 roupies (soit plus de 41.000 francs); les Indiens de l'Asie méridionale envoient maintenant à leurs malheureux compatriotes des fonds de manière très régulière, et manifestent pour leur cause un très vif intérêt; dans les trois premières semaines de novembre seulement, ils ont envoyé dans l'Afrique australe plus d'un lakh de roupies (plus de 166.000 francs), et le mouvement se poursuit; des comités de femmes se sont même constitués pour recueillir des fonds. Le vice-roi lord Hardinge de Panshurst, a prouvé également que la cause des Indiens de l'Afrique australe, non plus que leurs revendications, ne le laissaient pas indifférent; l'important discours dans lequel il s'est très vivement plaint du traitement infligé aux Indiens dans les régions méridionales du continent noir a obtenu l'approbation de tous les indigènes et n'a fait que stimuler la campagne de protestation organisée par toute l'Inde. M. Gokhale, dont on n'a pas oublié la récente mission en Afrique australe, ni la modération ni le tact, demande au *Times of India* une enquête impartiale.

En Angleterre non plus, la sympathie ne fait pas défaut aux coulis indiens de l'Afrique du Sud. Un meeting de protestation a été tenu à Caxton Hall, au début de novembre, pour protester contre le traitement dont souffrent les Indiens dans les pays de l'Union sud-africaine, et un personnage aussi éminent que lord Amptill n'a pas hésité à déclarer publiquement que « les Indiens de l'Afrique australe ne demandent rien que de raisonnable, rien qu'on ne puisse très bien leur accorder ». Que désirent-ils, en effet? Simplement la jouissance des droits de citoyen par tout l'empire britannique, et la reconnaissance de la qualité d'épouse légitime à la femme venant de l'Inde dans les pays de l'Afrique du Sud après s'être mariée à un Indien selon les rites de sa propre religion. Consentir à ces demandes serait de stricte équité. Voilà ce dont se rendent compte nombre d'Anglais clairvoyants, et ce que comprennent aussi les Européens indépendants de l'Afrique australe, ceux dont la passion ne diminue pas la perspicacité; ils comprennent également (M. Merriman l'a très justement dit au Cap, et en termes excellents) que les plaintes des Indiens établis dans telle ou telle partie de l'Union sud-africaine ont leur écho dans l'Inde, qu'elles servent d'arguments, de témoignages contre l'Empire aux agitateurs qui luttent contre la domination britannique, et que ne pas faire disparaître les motifs de plainte et tout ce que l'on peut invoquer pour la combattre serait porter un grand coup à cette domination. Seuls ils sont vraiment imprégnés de loyalisme, s'écriait M. Merriman, ceux qui sont tout prêts à

consentir quelques sacrifices. Or des sacrifices, et même des sacrifices urgents, sont absolument nécessaires, car, dans l'Inde déjà frémissante, la question des Indiens de l'Afrique australe peut constituer un nouveau motif d'agitation et de troubles.

Conspirations et brigandages. — Les Anglais se préoccupent d'autant plus de cette évolution que, par ailleurs, les agitateurs indiens et surtout bengalis ne cessent de s'efforcer de faire de la propagande par l'action. Rien de plus significatif, à cet égard, que certaines découvertes heureusement réalisées par la police britannique au cours de l'année 1913; grâce à elles, des malheurs ont pu être empêchés, et arrêtés de nouveaux attentats analogues à celui dont fut victime lord Hardinge en décembre 1912. Ces découvertes ont révélé l'existence d'une grande organisation ayant plusieurs ramifications et se proposant pour but d'attenter à la sûreté de l'Etat.

C'est seulement après avoir suivi avec soin, pendant plusieurs mois, différentes pistes, que la police a pu acquérir la confirmation du bien fondé de ses soupçons antérieurs, et trouver des preuves de la propagande faite par les agitateurs dans certaines écoles avec la révolution comme objectif. Dans la maison qu'habitait le fils d'un magistrat indien, le père même de ce jeune homme avait ordonné des perquisitions; le résultat en fut la découverte de munitions, de bijoux de prix provenant de vols à main armée et de documents chiffrés, lesquels contenaient un projet de soulèvement dans les centres militaires (il s'agissait de provoquer de grands massacres, et non plus de perpétrer de simples assassinats isolés) ainsi qu'une liste de noms de conjurés. De là de nouvelles perquisitions, dont la conséquence a été la certitude de l'existence d'une vaste conspiration contre la domination britannique dans l'Inde.

Cette découverte est du mois de mai dernier; tout récemment encore, de nouvelles arrestations ont permis de pénétrer jusqu'au cœur même, si l'on peut dire, de la conspiration anarchiste. Parmi les quatre individus saisis par la police au milieu de novembre était un nommé Swasankar, en possession de qui furent trouvés des moules en étain, des anneaux de fer, d'autres objets encore dont les dimensions cadrent exactement avec celles des six dernières bombes lancées par les anarchistes, avec celle même dont fut victime lord Hardinge entre autres. Ainsi se trouvent démontrés de manière indéniable les étroits rapports existants entre le dacoïtage (cf. *l'Asie Française* d'octobre 1913, p. 443-444), l'hostilité à la domination britannique et l'anarchie.

Bruits de démission de lord Hardinge. — On a récemment répandu à Londres le bruit que lord Hardinge ne demeurerait pas dans l'Inde en qualité de vice-roi jusqu'au terme ordinairement assigné aux hautes fonctions dont il est

investi, et qu'il rentrerait très prochainement en Angleterre. Tout en démentant cette nouvelle et en déclarant que ce bruit est sans fondement, le *Times* reconnaît que lord Hardinge ne restera peut-être pas en Asie jusqu'à la fin de 1915, époque à laquelle il devrait normalement rentrer en Angleterre. Il semble dans tous les cas certain que la situation du vice-roi des Indes est actuellement assez délicate; les Européens du pays lui reprochent unanimement de n'avoir pas déployé, dans l'affaire de la mosquée de Cawnpore, une fermeté suffisante, et de s'être montré trop bon sans être arrivé cependant à calmer l'extrême nervosité et l'irritabilité des indigènes; d'autre part, les revendications des coulis indiens de l'Afrique australe dont il s'est publiquement déclaré le chaleureux partisan, le mettent officiellement en conflit avec son collègue de l'Union sud-africaine, le général Botha. On trouvera, dans les paragraphes suivants, quelques indications sur ces deux affaires, qui constituent d'importantes manifestations du malaise dont, depuis plusieurs années, l'Inde britannique souffre aussi bien sur le sol asiatique que dans ses colonies d'émigrés.

Le problème du Brahmapoutre. — Depuis longtemps on soupçonnait, ou, pour mieux dire, on était presque certain que le Tsangpo, fleuve qui coule sur le plateau tibétain un peu au sud de Lhassa, longeant le revers septentrional de l'Himalaya, était le cours supérieur du Brahmapoutre. La question de l'identité des deux cours d'eau n'avait cependant pu encore être réglée en raison de la difficulté extrême de la pénétration des voyageurs dans le cul de sac qui termine l'Assam vers le Tibet. Les articles publiés par nous sous la signature de M. Charles-Eudes Bonin sur les tentatives faites par les Anglais pour s'avancer de ce côté ont bien montré combien de telles entreprises étaient difficiles. A vrai dire les voyageurs ne se heurtaient pas à un sol au relief impraticable, mais à des forêts extrêmement denses, habitées par des sauvages dans un état de civilisation si primitif qu'il était pour ainsi dire impossible de trouver parmi eux des autorités auxquelles s'adresser pour obtenir une sauvegarde.

Cette végétation luxuriante est entretenue par les précipitations atmosphériques exceptionnelles qui se produisent dans le coin formé par l'Himalaya et la première des chaînes indochinoises orientées vers le Sud et au fond duquel viennent buter et se résoudre en pluie les nuages poussés par le mousson du Sud-Ouest.

Si donc on avait toutes les raisons possibles de penser que le Tsangpo et le Brahmapoutre ne forment qu'un seul fleuve, on n'en avait pas encore la preuve certaine. En outre on pensait que pour descendre de la très grande altitude à laquelle il coule sur le plateau tibétain dans la plaine tropicale de l'Assam, il devait se précipiter par des chutes sans doute uniques au monde.

Aujourd'hui la question est résolue. Les capi-

taines Bailey et Morshead ont traversé tout le pays s'étendant entre les deux parties déjà connues du grand cours d'eau Tsangpo-Brahmapoutre. Ils ont réussi à se faire bien recevoir par les Abors et par les Tibétains bien qu'à un moment ils aient couru quelque danger du fait de ces derniers qui les prenaient pour des Chinois. Quant aux chutes du Brahmapoutre, elles ne sont qu'un mythe. Nous n'avons encore à vrai dire de nouvelles de ce voyage que par de laconiques dépêches. Il est probable que les voyageurs ont rencontré de très grands rapides, mais ils déclarent n'avoir pas constaté l'existence de chutes du genre de celles que l'on s'attendait à trouver sur la descente du plateau tibétain dans la plaine de l'Assam.

La conversion des hommes des castes inférieures au christianisme. — Il est assez curieux de constater que, comme aux premiers temps du christianisme dans le monde romain, la religion chrétienne attire à elle en grand nombre les hommes des castes inférieures de l'Inde. C'est évidemment, pour beaucoup des convertis, moins une manière de gagner le ciel que de s'assurer en ce monde une situation moins humiliée. D'après l'*Indian Witness*, organe des méthodistes épiscopaliens, 150.000 baptêmes ont récemment eu lieu parmi les balayeurs, les corroyeurs et autres hommes des basses castes, et l'on espère avoir prochainement 2.500.000 convertis. Mais cette médaille a son revers comme les autres, et on dit que les conversions se font beaucoup trop rapidement et sans que les nouveaux chrétiens aient reçu une instruction suffisante. Ce mouvement a abouti du reste à une résistance des autres castes, et il arrive souvent que les nouveaux baptisés soient battus et leurs maisons détériorées. Il est certain que, là encore, comme jadis dans le monde romain, les cadres rigides de la société hindoue sont menacés par ce mouvement religieux qu'on peut, dans un certain sens, qualifier de démocratique.

La nécessité d'un alphabet indien. — Parmi les nombreuses questions intéressantes qui ont été soulevées à la dernière réunion de l'Association Britannique à Birmingham (l'Association Britannique est analogue à la Société Française pour l'avancement des sciences) a été celle de la nécessité d'un alphabet national indien. On a fait observer que bien que l'Inde ait quelque 200 langues ou dialectes, et quelque 50 écritures différentes, il n'existe pas dans ce pays d'alphabet proprement dit. Les écritures dont on y use sont syllabiques, chacune d'entre elles exigeant de 500 à 1.000 caractères compliqués. Non seulement la difficulté est grande au point de vue typographique, mais encore elle complique l'effort de ceux qui doivent apprendre à lire, ce travail étant aussi difficile que l'acquisition de la connaissance de la sténographie. Cependant il n'y a que 53 sons élémentaires dans toutes les langues de l'Inde mises ensemble, mais

il n'existe pas moins de 20.000 caractères compliqués pour les écrire. Beaucoup de ceux-ci sont très fatigants pour la vue, difficiles à lire et à tracer, et par conséquent à fondre en types d'imprimerie. Il faut voir là une des raisons de la quantité énorme d'illettrés qui se trouve dans l'Inde et qui est de 90 0/0 de la population masculine et de 99 0/0 de la féminine. Aussi certains estiment-ils qu'une des principales réformes à introduire dans l'Inde est la création d'un alphabet commun servant à écrire toutes les langues et ayant pour base l'alphabet latin, accru des quelques signes nécessaires pour exprimer les sons particuliers aux langues de l'Inde. On compte qu'avec 53 lettres en tout, et en faisant usage d'une moyenne de 37, on pourrait écrire très suffisamment chacune de ces langues. L'auteur d'un mémoire sur cette question a suggéré qu'il serait utile que le gouvernement nomme une commission pour examiner le problème, et que la « British Association » devrait s'occuper de faire parvenir une pétition dans ce sens au secrétaire d'Etat pour l'Inde.

L'agriculture à Ceylan. — L'île de Ceylan devient de plus en plus un verger où se développent les cultures arborescentes des tropiques. Tandis que celles-ci augmentent chaque année d'importance, la production du riz qui est l'aliment principal des habitants, ne se développe pas, tant s'en faut, dans les mêmes proportions, et Ceylan est de plus en plus tributaire de l'Inde pour ce produit. Malgré que le riz importé de l'Inde paie 10 0/0 *ad valorem* à son entrée à Ceylan, l'importation a passé en quarante ans de 5.367.302 boisseaux à plus de 12 millions, représentant pour la colonie une dépense de 75 millions de francs par an. Les alluvions des vallées du Gange et de l'Iraouaddi sont, en effet, beaucoup plus favorables au développement des rizières que la plupart des terrains de Ceylan qui sont, en général assez accidentés. Ceux-ci se trouvent, par contre, admirablement disposés pour les cultures arborescentes : il n'y a pas à Ceylan de saison complètement sèche, ce qui constitue pour l'île une supériorité sur la péninsule voisine et surtout sur la région septentrionale de celle-ci. Le cocotier couvre actuellement 323.677 hectares de l'île. La hausse du prix du coprah, de plus en plus demandé par les savonneries d'Europe, ne peut que développer cette culture. Les autres palmiers, surtout l'aréquier, couvrent 60.700 hectares. Ils sont surtout importants pour la consommation indigène. Le thé, 161.838 hectares, l'hévéa, 89.027 ; on peut se demander si le développement de cette dernière culture ne va pas être quelque peu ralenti par la baisse du caoutchouc. Enfin les plantations de cacao couvrent 12.949 hectares.

A côté de ces étendues, le riz dont nous venons de parler et les autres grains consommés par la population n'occupent que 291.363 hectares.

NOMINATIONS OFFICIELLES

M. Topenot est nommé interprète à Bangkok ;
 M. Paillard, est chargé du vice-consulat de Manille ;
 M. Gayot est chargé des fonctions de chancelier à Hongkong ;
 M. Notton est chargé des fonctions de chancelier à Bangkok ;
 M. Marette de Lagarenne est nommé secrét. d'ambas. au Caire ;
 M. Barré de Lancy est nommé consul à Alep ;
 M. Wiet, consul de 2^e cl., est placé à Trébizonde.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Marc, Colin-Desgenest, Moustié, Mallarmé ; les *lieut.* de Cabarrus, Vite, Trécolle, Mazoyer, Béguin, Charron ; les *sous-lieut.* Etroy et Lucas sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Brousseau, Buisson ; le *lieut.* Brunel ; les *sous-lieut.* Reymond et Daugu sont désig. pour la Cochinchine.

Chine. — MM. le *capit.* Caresche et le *lieut.* Lavenir sont désig. pour la Chine.

ARTILLERIE

Missions. — M. le *chef d'escad.* Roux est désig. pour la justice milit. de Scutari d'Albanie.

Annam-Tonkin. — MM. les *lieut.* Thiénard, France et Paulet sont désig. pour le Tonkin.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'administ.* de 3^e cl. Favier est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE L'INTENDANCE

Missions. — M. l'*adjoinct* à l'intendance Blanc est désig. pour Scutari d'Albanie.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ.* de 2^e cl. Florimond est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. l'*offic. d'administ.* de 3^e cl. Laurent est désig. pour la Cochinchine.

CORPS DE SANTÉ

Indochine. — MM. le *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Fargier ; les *méd.-maj.* de 2^e cl. Vielle et Vadon sont désig. pour l'Indochine.

Annam-Tonkin. — MM. les *méd.-maj.* de 1^{re} cl. Delabaude et Guillemet sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Duperron est désig. pour la Cochinchine.

Siam. — M. le *méd. aide-maj.* de 1^{re} cl. Gayrard est désig. pour le Siam.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj.* de 2^e cl. Blain est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. l'*enseig.* de 1^{re} cl. Latham est désig. pour la *Jeanne-Blanche*, à Constantinople.

Extrême-Orient. — M. l'*enseigne* de 1^{re} cl. Barois est désig. pour la *Vigilante* ;

M. l'*enseig.* de 1^{re} cl. Broussignac est désig. pour le *Styx* ;

M. l'*enseig.* de 1^{re} cl. Rousselin est désig. pour le *D'Iberville* ;

M. l'*enseig.* de 1^{re} cl. Plessis est désig. pour les bâtiments de servitude de Saïgon ;

M. le *mécanic. ppal* de 1^{re} cl. Petetin est désig. pour le *Montcalm*.

CORPS DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. ppal* Lucas est nommé médecin de la division navale de l'Indochine ;

M. le *méd. ppal* Carbonel est désig. pour le *Montcalm* ;

M. le *méd.* de 2^e cl. Charpentier est désig. pour la *Décidée*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Bourcier Saint-Chaffay est nommé résident supérieur p. i. au Laos ;

M. de Magnières est nommé administrateur de 5^e cl. des services civils de l'Indochine.

Sont nommés élèves administrateurs des services civils de l'Indochine :

MM. Giraud (M.-R.-J.) ; Kerbrat (E.-J.) ; Pancol (G.) ; Hoarau (J.-J.), élèves brevetés de l'École coloniale ;

M. Maître (Cl.-E.), directeur de l'École française d'Extrême-Orient, est maintenu dans ses fonctions ;

M. Filatriau est nommé juge suppléant au tribunal de Mytho ;
 M. Mérimée est nommé attaché au parquet du procureur général de l'Indochine.

Sont nommés :

Procureur de la République à Tourane, M. Gaudin. — Procureur de la République à Bentré, M. Delacroix. — Juge d'instruction au tribunal de Saïgon, M. Habert. — Juge-président au tribunal de Tourane, M. Sasias. — Juge-président du tribunal de Bentré, M. de Rozario. — Lieutenant de juge au tribunal de Tourane, M. Oger. — Lieutenant de juge au tribunal de Chaudoc, M. Gaye. — Juge suppléant au tribunal de Tourane, M. Lamarque. — Juge de paix à Vinh, M. Peux. — Juge suppléant à la justice de paix de Vinh, M. Eychenne. — Greffier du tribunal de Tourane, M. Vassou. — Greffier du tribunal de Long-xuyen, M. Cleonie. — Greffier de la justice de paix de Vinh, M. Achard. — Greffier du tribunal de Soctrang, M. Pochont (Louis). — Greffier du tribunal de Chaudoc, M. Grimaud. — Greffier de la justice de paix de Bien-hoa, M. Gnanadicom. — Greffier de la justice de paix de Tay-ninh, M. Tilmont. — Juge suppléant au tribunal de Chaudoc, M. Lambert.

Bibliographie

COMPTES RENDUS D'OUVRAGES

La Ruine d'un Empire : Abdul Hamid, ses amis et ses peuples, par GEORGES GAULIS. Avec une préface de VICTOR BÉRARD. Un volume in-18 (librairie Armand Colin, 103, boulevard Saint-Michel, Paris), broché : 4 francs.

Comment la politique hamidienne a ruiné l'Empire ottoman : ce problème historique méritait d'être examiné d'ensemble par un esprit documenté, sagace, indépendant. Georges Gaulis l'avait étudié sous toutes ses faces avec sa parfaite connaissance des hommes et des choses de Turquie. Et c'est l'œuvre posthume de ce vaillant publiciste enlevé prématurément, que des mains pieuses nous donnent aujourd'hui.

Soit que nous pénétrions à Yildiz-Kiosque, auprès du diplomate surfait et du médiocre financier que fut Abdul Hamid, soit que nous considérons la mainmise militaire, économique, politique de l'Allemagne sur Constantinople, l'Anatolie et Jérusalem, soit que, après avoir vu le sultan et ses « amis », nous écoutions battre le cœur innombrable de ses peuples, Macédoniens, Serbes, Bulgares, Grecs, continuellement sous nos yeux, s'organise — si l'on peut dire — la ruine d'un Empire.

M. Victor Bérard, dont on sait la compétence dans les questions d'Orient, a écrit pour ce livre une préface émue qui ajoute encore, et au regret d'avoir perdu en Gaulis un maître écrivain, un bon Français et un homme de cœur, et à l'attrait de ces pages sobres comme une chronique, saisissantes comme un drame, parfois pénétrantes comme une prophétie.

Les Réformes en Turquie d'Asie. *La Question arménienne, la Question syrienne*, par LUDOVIC DE CONTENSON, chez Plon-Nourrit et C^{ie}.

Nos lecteurs connaissent déjà les articles que M. de Contenson a publiés dans *L'Asie Française*, au cours des premiers mois de l'année 1913, sur les questions arménienne et syrienne. En les réunissant en volume, l'auteur y a ajouté, en outre, quelques développements suggérés par les événements qui se sont, depuis lors, déroulés en Orient comme conséquences des deux guerres balkaniques et qui, en raison des rivalités économiques des puissances semblent conduire l'empire ottoman vers le dénouement d'une nouvelle crise.

M. de Contenson est de ceux qui, dès la première heure, ont adjuré les gouvernements de n'accorder aucun appui financier à la Porte tant qu'elle n'aura pas rétabli l'ordre dans des régions désolées par une anarchie endémique. Il serait coupable de laisser l'épargne française engager de nouveau ses capitaux en Turquie, tant que des réformes sous le contrôle de l'Europe n'y seront pas assurées, notamment dans les provinces arméniennes. D'un bout à l'autre de son ouvrage, M. de Contenson a appuyé sur des faits précis cette thèse qui y revient comme un leit motiv. Chaque événement qui s'est produit depuis lors en Orient, a démontré que ces prévisions étaient justes. La question des réformes est devenue vitale, dans l'empire turc, pour l'ordre intérieur qu'il est indispensable d'y faire régner et, par conséquent, pour le maintien de la paix en Europe.

Souvenirs d'un diplomate (Voyages d'autrefois), par JULES PATENÔTRE, ancien ambassadeur de France. Tome II. Paris, librairie Ambert, 1913, in-8° de 330 pages. Prix : 3 fr. 50.

M. Patenôtre vient de publier le second volume de ses souvenirs dont le tome I^{er} a été publié ici (1).

Cette deuxième partie est consacrée aux missions dont l'ancien ambassadeur fut successivement chargé en Chine, en Suède, en Annam et de nouveau en Chine, puis au Maroc et aux Etats-Unis. Bien que les récits qui s'y trouvent d'un baptême princier en Suède, entre autres, ou d'un voyage à Fez, en 1889, pour la remise des lettres de créance à Mouley Hassan, et surtout de la campagne qui a précédé l'élection de Mac Kinley à la présidence des Etats-Unis, soient des plus intéressants, nous ne retiendrons de ce deuxième tome que la partie qui concerne l'Extrême-Orient. Elle est d'ailleurs fort importante puisqu'elle remplit à elle seule la moitié du volume.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, M. Patenôtre s'est rendu à deux reprises en Chine. Le récit du premier voyage, effectué en 1879, est tout à fait dans la note des impressions rapportées au cours du volume précédent. Ce sont surtout des souvenirs de touriste évoqués d'une plume alerte et colorée. Sous la conduite de ce guide avisé, le lecteur parcourt ainsi Hongkong, Macao, Changhaï, Tientsin, fait connaissance avec la Légation de France à Pékin, pousse une pointe jusqu'en Mongolie et revient en Europe par le Japon et les Etats-Unis.

Le récit de la seconde mission a un tout autre caractère. M. Patenôtre était alors chargé de pleins pouvoirs pour négocier le protectorat de l'Annam par la France et assurer la sécurité de notre occupation au Tonkin. Aussi, en raison même de la nature de la haute et délicate mission qui lui avait été confiée, M. Patenôtre, malgré lui peut-être, écrit des pages d'histoire pleines d'intérêt pour tous ceux qui se préoccupent des origines de notre grande colonie asiatique. Il n'en néglige pas pour cela le côté pittoresque

des spectacles auxquels il lui a été donné d'assister, témoin cette réception à la Cour d'Annam où se déploie dans son étrangeté toute la magnificence des pompes d'Extrême-Orient, ce curieux combat d'éléphants, offert en l'honneur du représentant de la France et la cérémonie de la destruction solennelle du sceau officiel envoyé par l'empereur de Chine, symbole de la suzeraineté de cette dernière.

L'auteur ne manque pas de faire revivre les figures de ceux qui ont pris part, à côté de lui, aux événements de 1884. La physionomie qui domine est celle de l'amiral Courbet, « d'une maigreur ascétique, où la douceur du regard tempérerait la sévérité d'un visage balafre de rides précoces... l'amiral laissait une impression de dignité triste ». C'est cependant le fameux vice-roi Li Houng Tchang, « pleinement conscient de sa valeur » et tout imbu, en même temps, des procédés orientaux de négociations.

Mais M. Patenôtre retrace surtout les événements politiques auxquels il a été si étroitement mêlé et au cours desquels il a joué un rôle prépondérant. C'est la convention négociée par celui qui était alors le commandant Fournier, la signature du protectorat à Hué, le guet-apens de Bac-lé, les exploits de l'amiral Courbet à Fouchéou, le fastidieux blocus de Formose que l'amiral dut se résigner d'entreprendre au lieu d'aller frapper, comme il en sentait la nécessité, un grand coup dans le Nord, du côté du Pei-tche-li, c'est la chute du cabinet Ferry, les négociations de Tientsin et enfin le traité de paix par lequel la Chine se décidait à reconnaître notre protectorat. En un mot, c'est toute l'histoire, souvent glorieuse, de notre conflit avec la Chine à propos de la question du Tonkin, racontée par celui-là même qui fut l'heureux négociateur de cette affaire. On conçoit sans peine tout le prix d'un pareil témoignage.

La Chine en révolution, par EDMOND ROTTACH. Paris, 1914, chez Perrin et C^{ie}, 35, quai des Grands-Augustins, un volume in-12 de xvii-269 pages; prix : 3 fr. 50.

L'auteur de la *Chine moderne*, consciencieux ouvrage descriptif d'une actualité bien documentée, soutenue par de remarquables illustrations (1), vient de faire paraître ce nouveau volume, qui en est comme la suite naturelle. La *Chine en révolution* contient l'histoire politique, si mouvementée, du vieil Empire du Milieu depuis la fin de l'année 1910 jusqu'à la veille de la révolte des provinces du sud contre le gouvernement provisoire de Pékin, dirigé par Yuan Che-k'ai.

Avec une belle richesse de détails, M. Rottach nous fait part des observations qu'il fut à même de recueillir sur la crise chinoise au cours de sa dernière mission d'études en Extrême-Orient, dans les provinces et les centres principaux où se déroulèrent les phases diverses de la plus récente des révolutions de ce pays à la vie longue et souvent troublée. A Pékin, il nous fait assister aux séances du Sénat provisoire, convoqué par le pouvoir impérial, par la dynastie mandchoue, et qui fut la première assemblée délibérante établie, à titre consultatif, pour représenter la nation auprès du gouvernement central. De là, M. Rottach nous conduit à Wou-tch'ang, au cœur de la Chine propre, où éclata, le 10 octobre 1911, la sédition militaire qui marqua, avec l'opposition violente de la province de Sseu-tch'ouan à la nationalisation des chemins de fer, le point de départ du mouvement d'affranchissement contre la domination tartare.

Au récit de la lutte engagée par les troupes insurgées de Li Yuan-hong, devenu aujourd'hui le vice-président de la République de Chine, avec les armées impériales, suc-

(1) Bulletin du mois de mai 1913.

(1) *La Chine moderne*, par EDMOND ROTTACH, chez Pierre Roger et C^{ie}, éditeurs, 54, rue Jacob, Paris.

cède l'exposé de la fondation du régime républicain à Nankin, où Souen Wen (Sun Yat Sen) est reconnu et acclamé comme chef du nouveau gouvernement, jusqu'à son désistement en faveur de Yuan Che-kai. La ville même de Nankin, dont l'attaque et l'occupation ont donné à l'auteur matière à de curieux développements, devait, à la faveur de ce désistement et selon le désir des Cantonais appuyé par Souen, redevenir la capitale effective de la Chine, qu'elle avait cessé d'être depuis les premières années du xv^e siècle. Yuan, à Pékin, sut temporiser et finalement conserver à la « capitale du nord » son titre et sa fonction de métropole, que des considérations d'ordre international et aussi son voisinage de la Mandchourie et de la Mongolie, l'une berceau et l'autre alliée de la dynastie démissionnaire mais toujours représentée dans l'Etat, rendaient manifestement désirables.

M. Rottach vient à ce propos de consacrer, dans la *Revue des Français*, un article au *Triomphe de Pékin* (1), où il met en relief le caractère conservateur du gouvernement constitué au moment de l'élection de Yuan Che-k'ai comme président définitif de la République et de sa reconnaissance simultanée par les puissances européennes et le Japon.

Le tableau de Canton en république est tracé d'une façon particulièrement intéressante. La trame compliquée des faits y alterne très heureusement avec des descriptions pittoresques — et bien à jour — de la grande ville du sud et de ses habitants, qui sont de la plume d'un fin lettré. Parmi tous les autres Chinois, un hommage spécial y est, d'ailleurs, rendu aux Cantonais — peut-être à l'encontre de notre attente ou de nos préjugés — comme à ceux qui surent, avec le plus de méthode, de ménagements humanitaires et de maîtrise de leurs propres intérêts de particularistes, conduire leur révolution provinciale.

A ces quatre grands centres, Pékin, Wou-tch'ang, Nankin et Canton, l'auteur aurait pu limiter son enquête. Nous ne pouvons cependant que lui savoir gré de l'avoir étendue au Yunnan, où le Hounanais Ts'ai Ngo joua et joue encore un rôle si décisif et si personnel. On en lira l'exposé avec intérêt, même après le substantiel article de M. G. Cordier, directeur des écoles françaises à Yun-nan-fou, inséré dans la *Revue indo-chinoise*, et après les lettres adressées par M. Albert Maybon à l'*Asie française*. Le plan formé par le gouverneur militaire *sua sponte* T'sai et qui avait pour objet de réunir sous son commandement, déjà fermement assuré au Yunnan grâce à la loyale neutralité observée par la France sur sa frontière méridionale, les deux provinces voisines de Sseu-tch'ouan et de Kouei-tcheou, est, je crois, nettement mis en lumière pour la première fois parmi nous par M. Rottach. Ainsi eût été constituée une sorte de gouvernement général, de grande satrapie, dont le rattachement à Pékin aurait sans doute été assez lâche et qui eût formé les *Si-san-cheng*, les Trois provinces de l'Ouest, comme la Mandchourie a constitué les Trois provinces de l'Est, ou *Tong-san-cheng*. Peut-être le souvenir de tout le sud-ouest de la Chine obéissant à Wou San-kouei, gouverneur du Yun-nan révolté contre l'empereur K'ang-hi au xvii^e siècle, sera-t-il évoqué dans notre esprit par ce vaste projet. L'expédition militaire des Yunnanais au Sseu-tch'ouan n'ayant eu que de médiocres résultats, celui-ci n'eut pas de suite. Des télégrammes récents d'agences nous ont appris, d'autre part, que le président définitif de la République de Chine aurait pris le parti de faire appel à l'incontestable habileté de T'sai Ngo en l'investissant des fonctions de *tou-tou* dans une autre province.

Tel est le canevas des événements. Il s'y mêle de nombreuses pages épisodiques, outre les élégantes descrip-

tions signalées plus haut, et des portraits de la plupart des hommes qui ont tenu les premiers rôles dans cette évolution si soudaine et déconcertante. Du livre de M. Rottach, la figure de Yuan Che-k'ai se détache comme en vedette et sort indemne, en somme, du reproche de trahison à l'impérial maître, à la dynastie qui remit son sort aux mains d'un Chinois de race. D'ailleurs, l'auteur français a su se maintenir dans un esprit de sereine pondération à l'égard de tous. Vraisemblablement, cette équanimité envers les politiciens sur le nom desquels l'opinion publique se passionne en Chine a aussi son explication dans le passage de la préface où M. Rottach — un psychologue, qui procède très souvent par interrogations — se défend de « l'ambition de vouloir analyser « les causes du mouvement ». Il l'eût pu assurément et l'écrivain averti qu'il est n'eût pu que nous présenter l'image de la décrépitude avérée où était tombée l'administration chinoise sous les derniers Mandchous, administration qui ne donnait pas à la vie humaine, à l'accusé dans le prétoire, au citoyen et à ses biens dans la vie civile, au fonctionnaire dans l'armature gouvernementale, ni au ministre agenouillé aux pieds de l'empereur, les garanties dont la population plus éclairée, devenue spectatrice consciente de conditions tout autres faites à l'homme dans les pays de l'Occident et de l'Amérique, ne pouvait manquer de convoiter le bénéfice. Le Chinois est trop intelligent, son activité, son courage et sa puissance de travail sont trop grands pour qu'il ait pu se résigner à continuer de subir un régime indigne des nations civilisées et affranchies et — disons-le — indigne de lui-même. Si un peuple a toujours le gouvernement qu'il mérite, la nation chinoise, ou du moins ceux qui pensent parmi elle et auxquels la science nouvelle puisée à l'école de l'étranger a fait discerner les buts à atteindre par un effort collectif, ont senti qu'ils méritaient mieux. D'où assurément l'explosion qui devait se produire et dont Souen Wen a été surtout l'instigateur. Quelque opinion que l'on ait été amené à se faire de ce personnage, en raison de faiblesses incontestables et d'actes qui ont prouvé son inexpérience d'homme d'Etat, ce rôle d'idéologue répondant aux aspirations de la foule lui reste et le portrait qui est tracé de lui dans la *Chine en révolution* demeure, à juste titre, fidèle à la modération dont l'auteur s'est fait une règle. Ces tempéraments n'excluent pas un rendu expressif des personnes, attachant et divers, qui suffisamment les caractérise, qu'il s'agisse de Leang Che-yi, de Tchao Ping-kiun, de Houang Hing, ou de Hou Han-min.

Le livre s'arrête, d'ailleurs, au moment où les principaux acteurs de la révolution allaient, par l'hostilité déclarée des Sudistes contre le gouvernement provisoire du Nord, se séparer en deux camps adverses et avant que se fussent nettement manifestées les véritables tendances de tous, indécises jusqu'alors ou délibérément latentes. Le peu que M. Rottach laisse paraître de ses appréciations, nous met en confiance à l'égard des prophéties qu'il aurait pu nous faire, même au sujet des piteuses entreprises de Changhaï et de Nankin, qui ne furent que des feux de paille. Elles ont ouvert un champ plus libre à un ministre modérément réformateur, composé d'éléments pris dans l'ancien personnel des mandarins de l'Empire.

A. VISSIÈRE.

Les livres à annoncer doivent être envoyés
à M. Robert de Caix, 15, avenue de Tourville.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

(1) Numéro du 20 octobre 1913. Paris, 24, boulevard des Capucines.